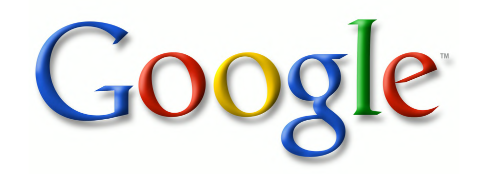


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

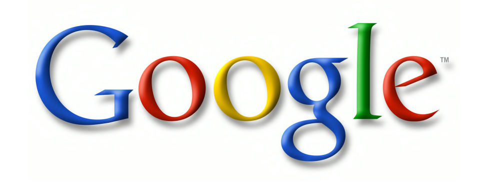
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

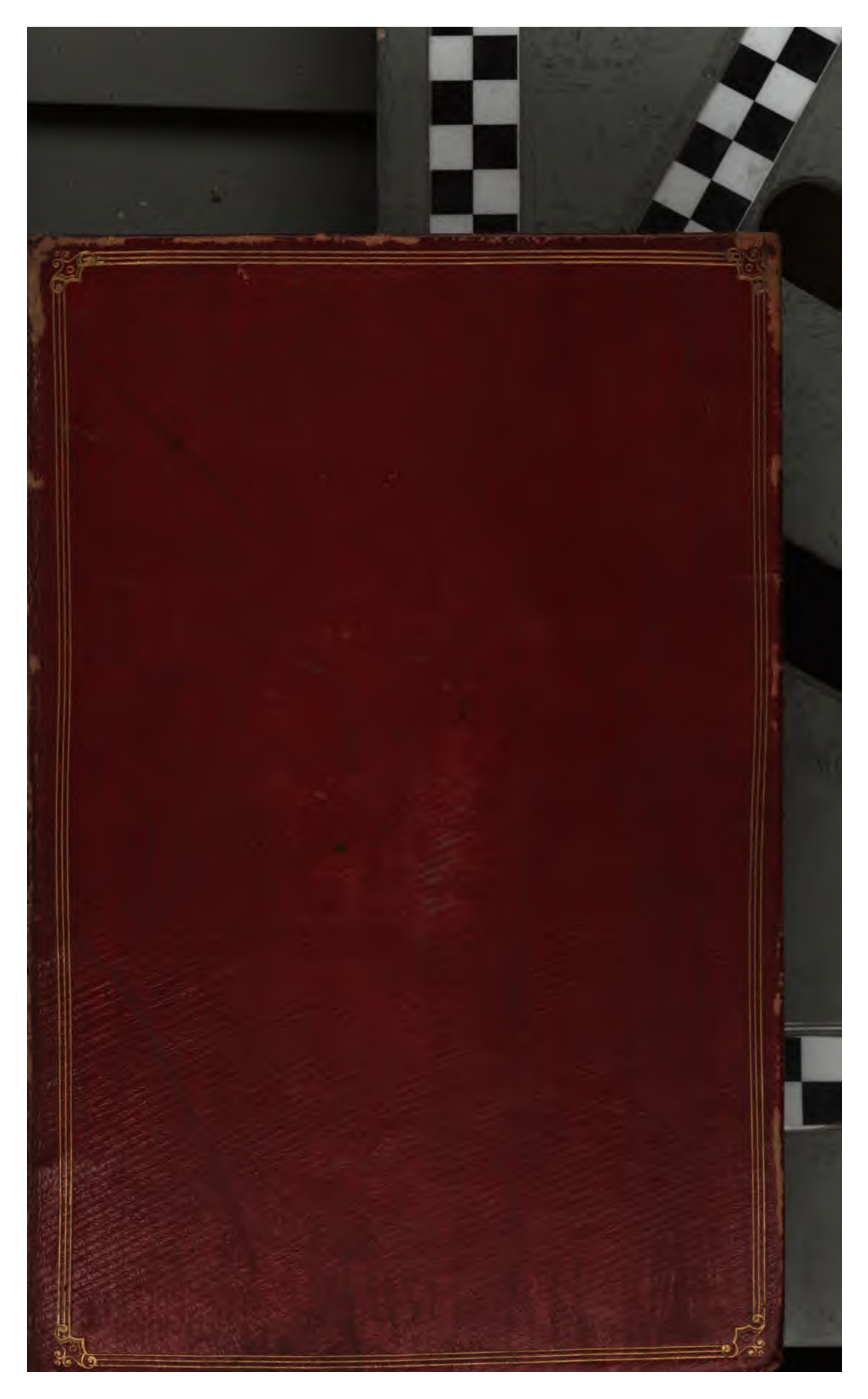
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

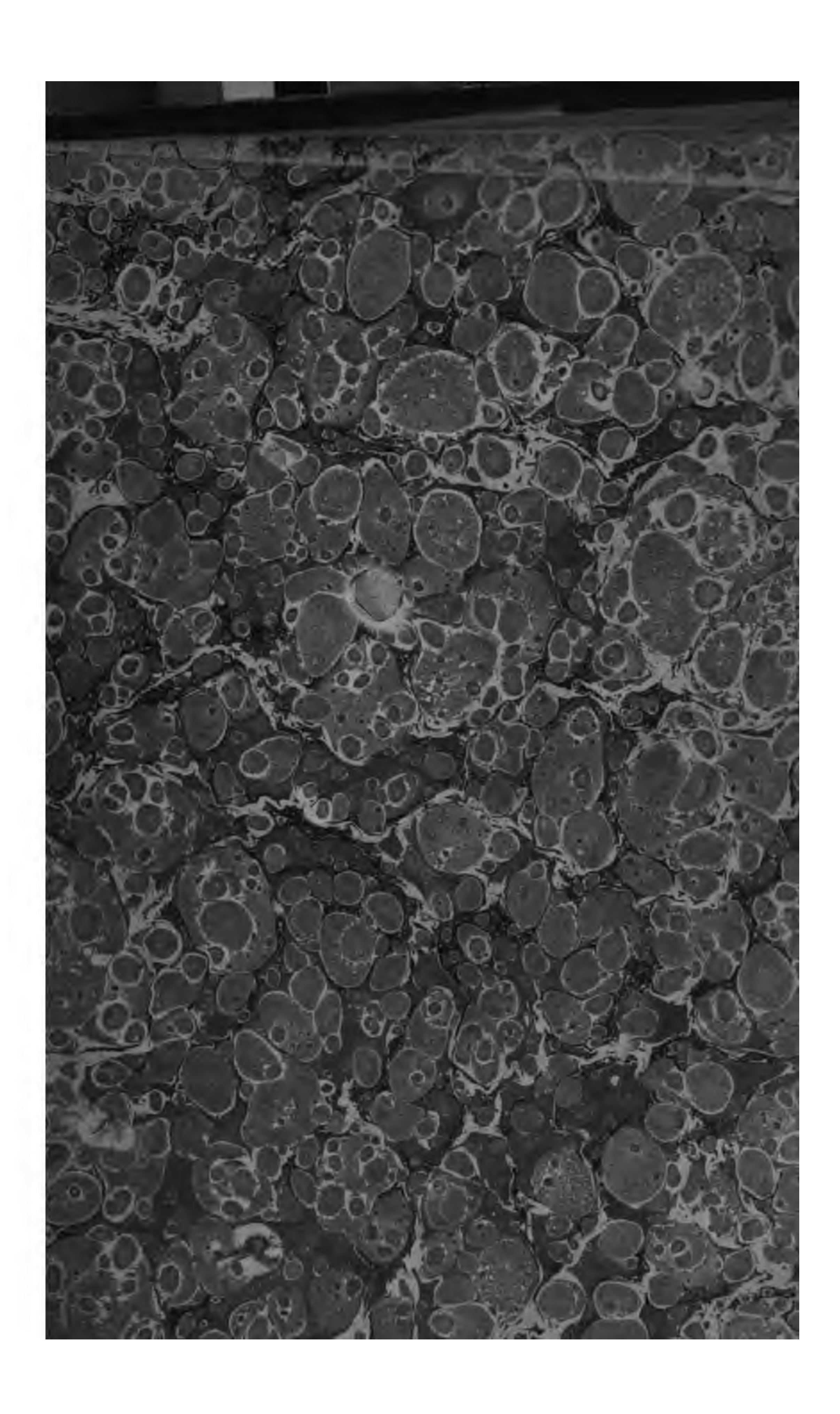
+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`




Eliza Gulston
25 l 4b
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA
Taylor Institution.



40/-

plates

ESSAI

SUR

LES ÉNERVÉS

DE JUMIÉGES.

ROUEN. F. BAUDRY, IMPRIMEUR DU ROI,
RUE DES CARMES, N° 20.



Mme B. Ne Espérance Langlois Del. — Polyclès Langlois sc 1838

Tombeau des Enervés, à Jumiéges.

ESSAI

SUR LES

Enervés de Jumiéges

ET SUR

QUELQUES DÉCORATIONS SINGULIÈRES

DES ÉGLISES DE CETTE ABBAYE;

SUIVI

DU MIRACLE DE SAINTE BAUTHEUCH,

PUBLIÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS,

Par E.-Hyacinthe LANGLOIS,

Du Pont-de-l'Arche.



ROUEN.

ÉDOUARD FRÈRE, ÉDITEUR,

LIBRAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE.

—

1838.


LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
13 NOV. 1935
OF OXFORD

AVERTISSEMENT

DU LIBRAIRE-ÉDITEUR.

En publiant l'*Essai sur les Énervés de Jumiéges*, nous nous acquittons d'un devoir que l'amitié nous imposait, et nous remplissons en partie les intentions de l'auteur, qui, depuis long-temps, projetait une nouvelle édition de cette curieuse et savante

dissertation historique. Nous disons en partie, parce que si Hyacinthe Langlois n'eût pas été si tôt enlevé aux arts et aux lettres [1], il aurait probablement, suivant sa manière habituelle de procéder, traité son sujet plus en grand, et augmenté le nombre de ses planches. Il se complaisait surtout dans l'exécution de ces dernières, qu'il commençait souvent sur un simple croquis, et il s'en acquittait toujours en artiste habile.

Composer, dessiner, graver, étaient des talents que Langlois possédait à un assez haut degré, et c'est avec raison

---

[1] Eustache-Hyacinthe Langlois, né au Pont-de-l'Arche, le 5 août 1777, est mort à Rouen, le 29 septembre 1837. (*Voir* sur sa vie, l'intéressante notice de M. Ch. Richard.)

qu'on pourrait l'appeler le *Callot normand*, surnom qui lui appartiendrait doublement par la fierté de son caractère, l'élévation de ses sentiments, et par l'amour qu'il portait à sa province, qu'il *aimait*, disait-il, *comme on aime sa terre natale.*

Afin d'augmenter autant qu'il était en nous l'intérêt qui s'attache à cette production de notre infortuné compatriote, et pour tâcher de suppléer ainsi à ce qu'il eût fait lui-même, nous avons eu recours à l'érudition de M. A. Deville, qui n'a pas été réclamée en vain, et ce savant archéologue s'est chargé de la révision du texte des Énervés avec le même zèle et le même dévouement qu'il avait déployés il y a quelques mois pour la publication

des *Stalles de la Cathédrale de Rouen*[1]. L'ouvrage de Langlois, dont le texte a été religieusement respecté, se trouve donc aujourd'hui enrichi de notes importantes et reproduit aussi complet que possible.

Notre volume se compose de trois parties distinctes :

1° De l'*Essai sur les Énervés de Jumiéges*, qui avait paru en 1824, dans les Mémoires de la Société libre d'Émulation de Rouen, et dont il avait été tiré à part un très-petit nombre d'exemplaires.

2° De la *Vie de saincte Baultheur*,

---

[1] *Stalles de la Cathédrale de Rouen*, par E.-Hyacinthe Langlois, in-8°, orné de 13 planches. — N. Periaux et E. Le Grand, éditeurs.

imprimée d'après la copie que M. Floquet, ancien élève de l'École des Chartes et auteur de l'*Histoire du Privilége de saint Romain*, avait prise sur un Ms. de la bibliothèque du Roi. Des extraits de ce Ms. figurent dans le cours de l'*Essai sur les Énervés*, où il n'était pas possible de l'insérer en entier sans changer le cadre que s'était tracé l'auteur.

3° Du *Miracle de Nostre Dame et de sainte Bautheuch*, copié sur un Ms. du XIV[e] siècle de la bibliothèque du Roi, par M. Jubinal, et revu par M. Le Roux de Lincy, l'un et l'autre versés dans la littérature du moyen-âge. C'est dans ce précieux Ms., intitulé *Mystères de Nostre-Dame*, et formant 2 vol. in-4° maximo, ornés de minia-

tures, que se trouve le *Miracle de Nostre Dame de Robert-le-Dyable,* dont nous avons publié une édition en 1836. On ignore le nom du poète auquel nous devons le miracle de sainte Bautheuch ou des Énervés; mais d'après quelques inductions particulières tirées de cette composition dramatique, il est évident qu'il l'écrivait sous Philippe-de-Valois, c'est-à-dire au milieu du XIVe siècle. Le mouvement, la couleur, la naïveté de langage qui règnent dans le cours de cette pièce, en rendent la lecture à-la-fois curieuse et amusante.

Nous terminerons ce peu de mots en disant que ce petit volume jettera quelque lumière nouvelle sur une partie de l'histoire de Jumiéges, monastère

sur lequel il n'existe qu'un très-petit nombre d'ouvrages imprimés. Peut-être inspirera-t-il à quelque écrivain laborieux la pensée d'entreprendre la monographie complète de cette antique et célèbre abbaye. Reconstruire, pour ainsi dire, un monument dont la fondation remonte aux premiers temps de la monarchie; faire revivre un établissement jadis protégé par des rois de France et d'Angleterre, des ducs de Normandie, des princes, des prélats et des savants, qui en ont fait parfois une résidence ou un lieu de refuge, serait une tâche honorable, digne de la reconnaissance des amis de nos antiquités nationales.

Ed. Frère.

Rouen, le 15 octobre 1838.

L'homme est de glace aux vérités,
Il est de feu pour le mensonge.

LA FONTAINE, *liv.* XI, *fable* 6.

ESSAI

SUR

LES ÉNERVÉS

DE JUMIÉGES.

C'est principalement du tombeau des Enervés de Jumiéges que je vais m'occuper; mais l'illustre abbaye qui le renfermait dans ses murs, et dont le sol bouleversé n'offrira bientôt plus, peut-être, qu'un amas de ruines éparses et sans formes, mérite sans doute, par l'importance de sa structure et par celle du rôle qu'elle occupe dans

l'histoire de notre province, que nous jetions d'abord un coup d'œil rapide sur les principaux événements de ses annales, auxquels je ferai succéder des remarques sur quelques décorations intérieures des deux temples qui s'élevaient naguère dans son enceinte.

Jumiéges (*Gemeticum*) était encore, dans les premiers temps de la monarchie, un lieu sauvage, marécageux et couvert de bois, qui s'étendait sur la rive droite de la Seine, depuis Duclair jusqu'à Caudebec; mais ce nom était principalement affecté à une espèce de péninsule environnée des eaux de cette rivière, de trois côtés, à l'orient, au midi et au couchant. Telle était la vaste assiette qu'occupait, dès les premiers temps de sa fondation, le monastère de Jumiéges et ses dépendances, car la presqu'île dont nous venons de parler, n'a guère moins de quatre lieues de circuit. Cela néanmoins cessera d'étonner, si l'on songe à la foule immense de cénobites que renfermait alors cette abbaye naissante.

Saint Philbert ou Filibert, d'abord deuxième abbé de Rebais, dans le diocèse de Meaux, obtint de la pieuse munificence de Clovis II et de

sainte Bathilde, sa femme, ce canton insalubre et désert, dans lequel il fonda en 654 [1], à cinq lieues de Rouen, Jumiéges (ordre de Saint-Benoît), dont il fut le premier abbé.

Sous saint Aichadre, son successeur immédiat, célèbre par ses étranges miracles, cet immense monastère comptait jusqu'à neuf cents moines et quinze cents frères convers, dit G. Dumoulin [2], qui, dans ces premiers temps de ferveur, pratiquaient sur cette terre sanctifiée tous les genres de vertus et de devoirs attachés à la vie claustrale.

En 841, les féroces aventuriers du nord vinrent, le fer et la flamme à la main, troubler la paix profonde dont ces pieux reclus avaient joui jusqu'alors; Jumiéges retentissant de leurs imprécations barbares, fut saccagé, brûlé par ces grossiers pirates, qui, dix ans après, en 851, consommèrent totalement sa ruine, et ne laissèrent sur pied, dit Mabillon, que les prin-

---

[1] Clovis II était mort vers 655 ou 656; le père Duplessis rapporte cependant à l'année 661 la fondation de ce monastère.

[2] Ces quinze cents convers étaient, à proprement parler, ce que l'on appelait alors *familiers* ou serviteurs.

cipaux murs de l'église de Saint-Pierre, dont nous retrouvons, sans doute, encore aujourd'hui de curieux vestiges dans son portail occidental, construction rustique, lourde, écrasée, mais dont la nudité sévère porte l'empreinte de la simplicité primitive de l'art chez nos aïeux. A ces époques de désolation, Jumiéges, selon le savant bénédictin précité, renfermait déjà deux églises principales : la première, dédiée sous le vocable de la Vierge, et la deuxième, dont nous venons de parler, sous celui de Saint-Pierre, nom qui prévalut toujours sur l'autre, et que ce magnifique monastère ne cessa de porter jusqu'à la révolution.

Les hommes du nord s'étant enfin établis dans cette Neustrie qu'ils avaient tant de fois et si cruellement ravagée, le fils du vaillant Rollon, chef de notre première dynastie ducale, Guillaume-Longue-Épée, répara la plus grande partie des ruines de l'église de Saint-Pierre; mais celle de la Vierge ne fut relevée que par l'abbé Robert II, devenu depuis archevêque de Cantorbéry. En 1040 ce dernier jeta les fondements de ce vaste édifice, d'une architecture fort robuste, et dont tous les arcs étaient dans le

système du plein cintre [1]; mais ce ne fut que le 1er juillet 1067, que saint Maurile, archevêque de Rouen, en fit la dédicace en présence du duc Guillaume-le-Conquérant, qui, l'année précédente, s'était par sa valeur confirmé la domination de l'Angleterre.

Dans la suite des temps, le grand autel (si toutefois, ce qui me paraît plus certain, ce n'est pas de l'abside même qu'on entendait parler) ayant eu besoin d'être réparé, fut consacré par Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, en 1252. Autrefois consigné dans un registre de ce prélat, le souvenir de cette cérémonie nous est transmis

---

[1] Voici les dimensions de cette basilique, suivant le père Duplessis, dans sa Description de la Haute-Normandie ; mais il est important de remarquer que l'ancien chœur avait été remplacé par un autre, construit très-probablement sous le règne de saint Louis. Cette église avait, depuis cette époque, 265 pieds de long sur 63 de large, et le chœur, dont la longueur était de 43 pieds et demi, en occupait 31 dans sa largeur. La tour carrée de la croisée s'élevait à 124 pieds, et portait sur chaque face 41 pieds de largeur. Cette tour était autrefois surmontée d'une pyramide en charpente, une des plus admirables et des plus prodigieusement élevées de l'Europe ; elle fut détruite en 1573, par la cupidité de l'abbé Gabriel Le Veneur. Enfin, les deux tours du grand portail, encore existantes, ont chacune 155 pieds de haut ; mais cette dernière évaluation me paraît inférieure à la véritable élévation de ces clochers. (*Voir la gravure*, p. 18.)

par le père Duplessis, qui paraît avoir ignoré l'existence d'une inscription sur cuivre scellée dans un pilier du sanctuaire, mais ordinairement couverte d'une tapisserie, qui semblait attester que la consécration en question avait été faite le 22 mai 1278, par Gui De Merle, évêque de Lisieux [1]. Gardons-nous cependant de soupçonner d'erreur ou de contradiction l'une ou l'autre de ces dates, fournies par des monuments éminemment authentiques; tenons plutôt pour certain que ces inscriptions, dont le texte littéral ne nous est point parvenu, ont été mal comprises ou mal interprétées.

En effet, les mots *autel*, *abside*, *chœur*, ont long-temps conservé, dans le moyen-âge, un sens synonymique. « *Vide* (dit Ducange, *V. absida*) » *S. Paulini epistolam* 32, *edit.* 1685, *p.* 206, *et*

---

[1] Voir histoire de l'Abbaye royale de Jumiéges, par M. Deshayes. Rouen, 1829, in-8, fig.

Cet ouvrage, relatif à l'histoire ecclésiastique et monumentale de ce célèbre monastère, renferme une foule de faits très-curieux relatifs aux mœurs et à beaucoup de coutumes bizarres du moyen-âge, et peut surtout offrir des matériaux précieux pour l'histoire de la Normandie. Il est accompagné de plusieurs planches, parmi lesquelles on ne voit pas, sans un vif intérêt, une vue générale, fort exacte, et prise à vol d'oiseau, de l'abbaye, dans son état de splendeur.

» *not.* 149, *p.* 64. *Ubi præter cætera docetur* » *absidam ut plurimum sumi pro conchâ altaris,* » *vel ipsâ sacrâ mensâ, seu altari* ». Or, qui peut nous empêcher de croire que ce fut véritablement le nouveau chœur de Jumiéges, de l'érection duquel il n'est nullement question dans les documents assez nombreux qui nous restent sur cette abbaye, qui fut consacré par Eudes Rigaud, et que, plusieurs années après, Gui De Merle bénit le maître-autel lui-même, qui, devenu trop mesquin, avait été reconstruit dans des travaux complémentaires. Au surplus, le chevet de l'église de Notre-Dame de Jumiéges suppléait, par des caractères si prononcés, à l'insuffisance des traditions, que l'on ne pouvait hésiter à considérer la dernière moitié du XIIIe siècle comme l'époque à laquelle les moines détruisirent l'unité du style simple et majestueux de leur grande basilique, en imposant au dernier chœur et aux chapelles dont il était environné, les formes recherchées, élancées et légères du gothique élégant qui caractérise l'architecture du règne de saint Louis.

Une chose fort digne d'être remarquée, c'est l'austère simplicité de la nef de Jumiéges,

qui fait, avec un fort petit nombre de monuments du même siècle, une exception à l'usage si commun alors de sculpter sur les chapiteaux des temples les monstres et les figures fantastiques les plus variés, exception d'autant plus surprenante dans un monastère bénédictin, que saint Bernard témoigna vivement, depuis, aux Clunistes, combien il était choqué de leur prédilection particulière pour ces sortes d'ornements [1]. Il est vrai que le

---

[1] Cette déclamation de saint Bernard, qui semble l'avoir écrite ayant sous les yeux les chapiteaux de Gràville, de Saint-Georges-de-Boscherville et de tant d'autres monuments du même genre, est trop éminemment curieuse pour ne pas être rapportée tout entière :

. . . . . *Ceterum in claustris coram legentibus fratribus quid facit illa ridicula monstruositas, mira quædam deformis formositas, ac formosa deformitas? quid ibi immundæ simiæ? quid feri leones? quid monstruosi centauri? quid semi-homines? quid maculosæ tigrides? quid milites pugnantes? quid venatores tubicinantes? Videas sub uno capite multa corpora, et rursùs in uno corpore capita multa. Cernitur hinc in quadrupede cauda serpentis, illinc in pisce caput quadru-*

. . . . . Au reste, à quoi servent, sous les yeux des frères occupés à leurs lectures, ces ridicules monstruosités? ces beautés hideuses et ces élégantes difformités qui frappent d'étonnement? à quoi servent ces singes immondes, ces lions féroces? ces affreux centaures et ces autres monstres demi-hommes? à quoi servent ces tigres à la peau tachetée? ces soldats combattant? ces chasseurs sonnant du cor? Tantôt sous une seule tête vous voyez plusieurs corps, tantôt sur un seul corps

pinceau suppléa la sculpture dans la décoration intérieure de la grande église de Jumiéges, et déguisa, dès le XIe siècle, sous des entrelacs et des enroulements formés de larges feuilles, de fleurons et de rinceaux coloriés, la pesanteur, la rudesse et la nudité des chapiteaux de cette basilique. Nous avons recueilli, pour les cartons de la Commission des antiquités de la Seine-

---

pedis. Ibi bestia præfert equum, capram trahens retro dimidiam. Hic cornutum animal equum gestat posterius. Tam multa denique tamque mira diversarum formarum ubique varietas apparet, ut magis legere libeat in marmoribus quàm in codicibus, totum diem occupare singula ista mirando, quàm in lege Dei meditando.... Proh Deo! si non pudet ineptiarum, cur vel non piget expensarum?

S. Bernardi abb. apolog. ad Guill. S. Theodorici abb., col. 539, t. 1.

vous trouvez plusieurs têtes. Ici un quadrupède se termine en serpent; là un poisson a la tête d'un quadrupède. Ici se voit une bête dont la partie antérieure offre la forme d'un cheval, et le reste du corps celle d'une chèvre; là un animal armé de cornes présente la croupe d'un cheval. Enfin l'œil aperçoit de toutes parts une si grande variété de formes étranges, que l'on s'occupe plus volontiers de deviner ces inconcevables sculptures que de la lecture des livres sacrés, et que l'on consume tout le jour à contempler ces objets les uns après les autres, plutôt que de méditer la loi divine. Grand Dieu! si l'on n'a pas honte de ces extravagances, comment au moins ne regrette-t-on pas de pareilles dépenses?

Saint Bernard, en parlant de la sorte, ne faisait que se renfermer dans l'esprit d'un grand nombre de conciles : on peut voir à

Inférieure, les dessins de la plupart de ces peintures, conservées en partie, malgré l'action de l'air et de la pluie qui les détruit lentement depuis la chute des voûtes; mais ce qui reste encore des fresques historiées de la tour centrale est tellement altéré, qu'il n'est plus possible de deviner la condition et le rôle des personnages qu'on aperçoit encore sur l'énorme pan de mur qui paraît se balancer dans l'air au-dessus de la seule grande arche qui reste de la croisée. Ces figures, pour l'exécution desquelles le peintre paraît n'avoir employé que le vermillon, le rose, le jaune et le blanc, sont dessinées dans la manière grecque, presque barbare, qui dominait encore à cette époque;

---

cet égard les décisions du 4e concile de Tours et du 4e de Milan; mais la prohibition dont il s'agit est surtout très-clairement exprimée par le 2e concile de Nicée, act. 4 et 5: « *Non solùm puerile, » sed planè stultum et impium est imaginibus animalium aut » piscium aut ejusmodi rerum in sacro loco fidelium oculos fascinare velle.* » Le bon auteur de l'ouvrage intitulé: *Des Obligations des Ecclésiastiques,* applique très-intempestivement, p. 346 de son livre, le passage ci-dessus à l'introduction des armoiries dans les temples. Au reste, les conciles ne gagnèrent rien sous ce rapport, et les artistes de la renaissance produisirent dans le système arabesque plus de monstres et d'obscénités, à l'époque même du concile de Trente, qu'on n'en avait créé dans tout le cours du moyen-âge.

et, s'il est, comme je viens de le dire, impossible de deviner précisément ce qu'elles représentaient, on aperçoit au moins qu'elles se composaient de sujets, religieux sans doute, superposés par bandeaux, dans un desquels j'ai cru remarquer les traces d'une résurrection universelle [1].

Il est facile d'imaginer combien un semblable décor devait nuire à la vaste et noble composi-

---

[1] L'immense fresque qui décorait les murs de la tour centrale à sa partie intérieure, représentait, en effet, la résurrection générale. On distingue encore, sur le pan de mur occidental, le seul resté debout et dont l'aspect menaçant et gigantesque étonne l'œil et l'imagination, les morts sortant de leurs tombeaux, et, sur les côtés, les quatre anges sonnant de la trompette.

Ces peintures datent de la construction primitive de l'édifice, et rentraient dans le système général de décoration suivi, au moyen-âge, pour nos monuments religieux; système qui n'était qu'une tradition de l'art romain dans nos contrées, qui lui-même remontait par emprunt aux Grecs, de ceux-ci à l'Orient et à l'Egypte. Aussi, en rapprochant les extrêmes, est-on étonné de l'air de famille qui existe, sous le rapport de la peinture architecturale comme ensemble, entre les temples égyptiens et certaines églises d'Italie et de France, des XI[e] et XII[e] siècles.

Quoi qu'il en soit, au surplus, de cette ressemblance, il est certain que l'architecture, au moyen-âge, marchait rarement sans le secours de l'art de la peinture. Aussi devons-nous être plus surpris de l'observation critique que le savant Langlois fait, quelques lignes plus bas, au sujet de la présence de ces fresques dans l'église de Jumiéges; nous ne saurions à cet égard partager son opinion. A. D.

tion de l'architecte, de laquelle l'œil égaré par la bigarrure et l'âcreté des couleurs ne pouvait que péniblement saisir le majestueux ensemble. Peu de parties de cet édifice échappèrent cependant aux investigations ambitieuses du pinceau: les longues colonnes du centre de la croisée virent couvrir leurs fûts d'un gros rouge sang de bœuf, et les angles saillants et rentrants des voussoirs des arcs de cette même partie furent chargés d'ornements courants et de lourdes palmettes qui descendaient avec chacun de ces membres jusque sur les abaques des chapiteaux, ou jusqu'au niveau du sol.

Plus tard une partie de ces décorations disparut sous des crépis qu'on revêtit de couleurs nouvelles. Mais ce fut sous François Ier que cette antique église subit une de ses plus notables métamorphoses. Le buste de ce prince, assez grossièrement peint, occupe un médaillon sur le mur de l'aile droite, et le portail, considéré de dessous le porche, offre dans la salamandre qui le surmonte et les écus de France dont cet emblème est environné, les preuves irréfragables de l'époque à laquelle on efféмina du fard de la renaissance les formes austères de cette

église et les arêtes des voûtes lombardes de ses collatéraux.

En effet, ce monument fut alors entièrement peint d'une couleur jaune, rehaussée de fausses assises de pierre, dont les filets rouges furent rechampis d'un filet blanc dans leur centre; il paraît qu'on fit disparaître même sous ces nouveaux enduits les anciennes fresques de cette église dont quelques parties ne reparaissent aujourd'hui que parce que leurs couleurs étaient beaucoup plus solides que celles dont elles furent recouvertes. Les basses-nefs, ou collatéraux, furent ornées de larges bandeaux alternativement rouges et verts, égayés d'arabesques en grisailles, et ces bandeaux venaient, en suivant la direction des sections de la voûte, se croiser au centre de chaque travée, orné d'une clef de voûte également en plate peinture, et composé d'une couronne de laurier renfermant un sujet polychrome, tiré d'un des deux testaments ou des chroniques particulières du monastère. Nous avons fixé le souvenir de cette singulière décoration dans un dessin qui, soigneusement terminé, présentera une coquetterie très-remarquable de détails.

M. Deshayes m'a dispensé, dans son Histoire de cette abbaye, de m'étendre sur les sculptures dont on crut décorer, sous Louis XIV, la nef de la grande église de Jumiéges ; elles consistaient principalement en espèces de corbels dont les plus connus représentaient les symboles des quatre évangélistes ; ces sculptures qui rachetaient leur intrusion par un grand et beau caractère, furent, il y a quelques années, acquises à vil prix de l'ancien propriétaire, par des Anglais qui poussèrent si loin la spoliation, que si l'on ne s'y fût enfin opposé, on ne trouverait pas aujourd'hui dans Jumiéges un seul fleuron de chapiteau. Aussi ne reste-t-il presque plus rien des sculptures de cette abbaye, dans laquelle on chercherait vainement surtout le moindre débris des statues historiques que renfermait autrefois la grande église, et qui représentaient Dagobert Ier, Clovis II, la reine Bathilde, saint Philbert, Rollon, Guillaume-Longue-Épée et Charles VII. Il en est ainsi des figurines qui décoraient les clefs de voûtes et les assiettes des retombées des arcs de l'église de Saint-Pierre, à la structure de laquelle on avait fait des changements très-considérables sous Philippe-de-Valois

et sous Charles V. Elles se composaient pour la plupart de grotesques d'une extrême bouffonnerie, ou de sujets puisés dans des légendes, et qui n'étaient guère plus d'accord avec le bon sens ; tels étaient les suivants, dont voici l'explication, pour l'intelligence de la planche que nous leur avons consacrée.

Saint Philbert, fondateur de Jumiéges, le fut également du monastère de Pavilly, distant de quatre lieues du premier, et dont sainte Austreberthe devint la première abbesse. Cette pieuse femme qui conserva jusqu'à la mort une vénération profonde pour saint Philbert, s'étant, ainsi que ses religieuses, chargée de blanchir le linge de la sacristie de Jumiéges, un âne auquel on confiait ordinairement ces effets, avait coutume de les transporter, sans guide, d'un monastère à l'autre. Un jour il arriva que ce serviable animal fut étranglé par un loup malencontreux qui se trouva sur son chemin. La sainte abbesse étant à l'instant même survenue sur le lieu du massacre, chargea le loup du paquet du défunt, et lui ordonna de le porter à sa destination. Non seulement le vorace habitant des forêts s'empressa d'obéir, mais il continua

par la suite de s'acquitter des mêmes fonctions, avec le zèle et la fidélité les plus exemplaires [1].

---

[1] La figure n° 1 est tirée de la clé de voûte de la chapelle de Saint-Martin, dans l'église de Saint-Pierre, et la deuxième est placée dans un des angles d'une autre chapelle de la même église. Sainte Austreberthe est représentée dans ce sujet, sans voile et avec une simple guimpe. La sculpture n° 3, où l'on remarque aux pieds de cette sainte l'âne étranglé par le loup, était exécutée en bas-relief sur une des portes intérieures du monastère. C'est à l'obligeance de M. Deshayes que nous devons ce dernier dessin.

Le miracle que rappellent ces différents sujets est un canevas fort ancien, sur lequel on a fait plusieurs broderies du même genre.

Des hermites s'étant établis (probablement vers la fin du VIIe ou au commencement du VIIIe siècle) au pied du mont Saint-Michel, Dieu ayant fait miraculeusement connaître leur indigence à un pieux ecclésiastique des environs, celui-ci prit la charitable coutume de leur envoyer des aliments par un âne, qui fut enfin étranglé par un loup. Ce dernier fut contraint, par la toute-puissance divine, à remplir les fonctions de l'infortuné grison. (V. *Neustria pia*, p. 371, *Mons Michaëlis.*)

« Un loup mange l'âne d'un pauvre homme : saint Malo le con- » traint à faire l'office de l'animal qu'il avait détruit, ce qu'il fit » avec zèle, sans toucher aux moutons renfermés avec lui dans » l'étable. » (De Cambry, *Voyage dans le Finistère, en* 1794 *et* 1795, t. I, p. 174.)

Quant au fait dont il est question ici, il eut lieu, dit-on, dans la forêt de Jumiéges, où l'on construisit, dès le VIIIe siècle, une chapelle mémorative.

Ruiné par les années, ce monument fut remplacé par une croix de pierre, détruite depuis environ soixante ans; elle était connue sous le nom de la *Croix-à-l'Ane.* On plaça depuis, dans un chêne voisin, plusieurs niches de bois, dans lesquelles se voient encore plusieurs statuelles de la vierge; ce chêne porte, à son tour, aujourd'hui, le nom du *Chêne-à-l'Ane.*

Cette pieuse tradition, non moins fameuse dans Jumiéges que

Pl. 2.

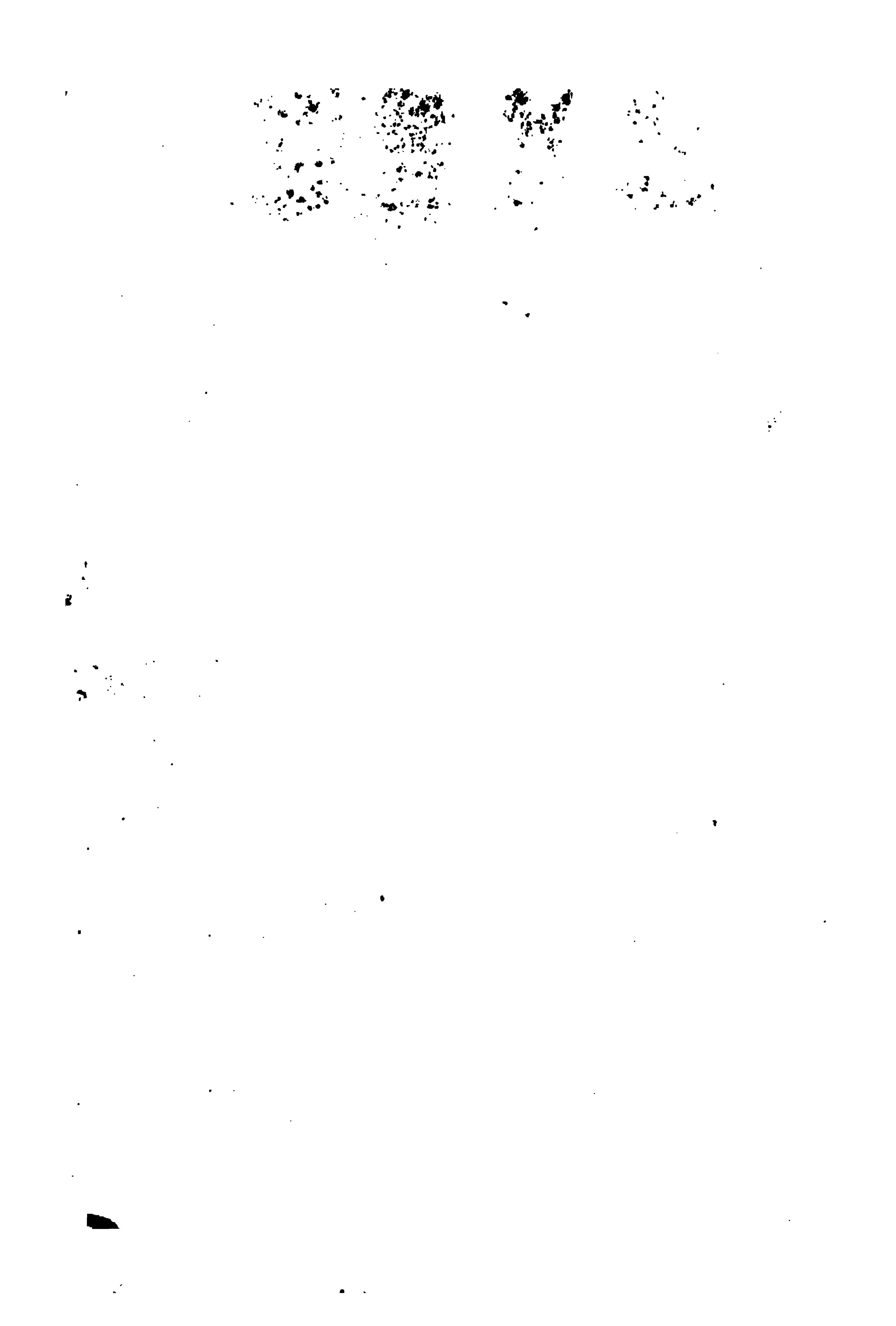


1.



2. 3.

1. S.t Philbert. 2. 3. S.te Austreberthe.



Les sculptures que nous publions, représentent, la première, saint Philbert assis, tenant sa

---

celle des innombrables légions de mulots dévastateurs qui furent, en ordre de bataille, se noyer dans la Seine, à l'aspect des reliques de saint Valentin, patron de l'église paroissiale *; cette tradition, dis-je, me paraît d'autant plus piquante, qu'elle me semble se rattacher pas des fils rompus par le temps, mais qu'on pourrait renouer, peut-être, à la singulière procession du *Loup-Vert,* qui se fait encore à Jumiéges, avec un cérémonial fort bizarre.

Renfermés entre les eaux de la Seine et les fossés de Saint-Philbert, les habitants de la péninsule de Jumiéges ont conservé bien d'autres croyances, qui paraissent naturalisées, pour long-temps encore, dans ce coin de notre province; elles sont de nature à mettre parfaitement en rapport, quant à l'excès de la crédulité, les hommes de la terre gémétique avec ceux de certains cantons de la Basse-Bretagne.

Voici, sommairement, le récit de la procession dont nous venons de parler. Le 23 juin, veille de la Saint-Jean-Baptiste, la confrérie instituée sous l'invocation de ce bienheureux, va prendre, au hameau de Conihout, le nouveau maître de cette pieuse association, qui ne peut être élu ailleurs. Celui-ci, autrement dit, le *Loup-Vert,* revêtu d'une vaste houppelande et d'un bonnet de forme conique, très-élevé, sans bords et de couleur verte, ainsi que la robe, se met en marche à la tête des frères. Ils vont, en chantant l'hymne de Saint-Jean, au bruit des pétards et des mousquetades, la croix et la bannière en tête, attendre au lieu dit le Chouquet, le curé, qui, prévenu par le bruit, vient, entouré de son clergé champêtre, se réunir à eux; de là, il les conduit à l'église paroissiale, où les vêpres sont aussitôt

* Le chemin par lequel cette étrange armée se mit en marche, après avoir pris ce parti désespéré, est encore aujourd'hui connu dans Jumiéges sous le nom de la *Rue des Iles.* Cette histoire rappelle celle encore bien plus fameuse des rats qui désolaient la ville d'Hamelen en Basse-Saxe, et qu'un magicien mena noyer dans le Wéser, au son de sa flûte, en 1284. *Mart. Schoockius* a publié sur cette dernière fable et les faits absurdes qui en dépendent, une dissertation latine fort curieuse.

crosse d'une main, et caressant de l'autre le loup d'Austreberthe, arrivant chargé de son paquet;

---

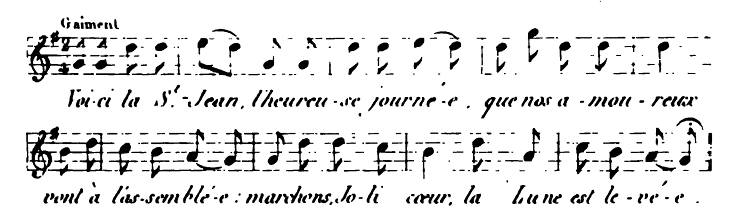
chantées; un repas tout en maigre, préparé chez le loup, et des danses exécutées devant sa porte, occupent le reste du jour, jusqu'à l'heure où doit s'allumer le feu de la Saint-Jean. Après avoir chanté le *Te Deum* autour du bûcher qu'ont cérémoniellement allumé, au son des clochettes, un jeune garçon et une jeune fille parés de fleurs, un individu entonne, en patois normand, un cantique, espèce de parodie de l'*Ut queant laxis*, et, pendant ce temps, le loup, en costume, ainsi que les frères, le chaperon sur l'épaule, se tenant tous par la main, courent autour du feu, en front de bandière, après celui qu'ils ont désigné pour être loup l'année suivante. On conçoit que, ces singuliers chasseurs ainsi disposés, il n'y a que celui de la tête et celui de la queue de la file qui aient une main libre, il faut cependant envelopper et saisir trois fois, sans quoi il serait censé ne pas être pris, le futur loup, qui, dans sa fuite, frappe indistinctement toute la file d'une grande baguette dont il est armé *; lorsque les frères s'en sont enfin emparés, ils le portent en triomphe et font le simulacre de le jeter dans le bûcher. Cette étrange cérémonie terminée, on se rend chez le loup *en charge*, où l'on soupe encore en maigre. La moindre parole immodeste ou étrangère à la solennité du moment est signalée par le son bruyant des clochettes déposées près d'un censeur, et ce bruit est l'arrêt qui condamne le contrevenant à réciter debout, à haute voix, le *Pater noster*; mais, à l'apparition du dessert, ou à minuit sonnant, la liberté la plus entière, pour ne pas dire plus, succède à la contrainte, les champs bachiques aux hymnes religieux, et les aigres accords du ménétrier du village peuvent à peine s'entendre à travers les voix détonnantes des joyeux convives. On va dormir, enfin, car la fatigue de la bonne chère et du vin n'est pas la moins

* « Cette cérémonie s'est célebrée cette année (1824), m'écrivait M. Deshayes, à l'obligeance duquel je dois la plupart de ces renseignements, avec » toute la régularité possible, et le futur loup a mérité les plus grands éloges, par » l'active libéralité qu'il a mise dans la distribution de ces coups de baguette au » Loup-Vert et à ceux de sa troupe. Gare à lui pour l'année prochaine! »






Procession du loup-verd
et ronde de la S.t Jean à Jumièges.


Gaiment
Voi-ci la S.t-Jean, l'heureu-se journe-e, que nos a-mou-reux
vont à l'as-semble-e : marchons, Jo-li cœur, la Lune est le-ve-e.

la deuxième, cette bonne abbesse, accueillant de son côté son étrange commissionnaire, qui

---

accablante de toutes; mais le lendemain 24, la fête du saint précurseur est célébrée par les mêmes personnages, et de nouvelles cérémonies, qui consistent principalement à promener, au bruit de la mousqueterie, un énorme pain bénit à plusieurs étages, surmonté d'une pyramide de verdure ornée de rubans, après quoi les religieuses clochettes, déposées sur les degrés de l'autel, sont confiées, comme insignes de sa future dignité, à celui qui doit être *Loup-Vert* l'année suivante. On se doute bien que les plaisirs de la table entrent, comme la veille, pour beaucoup dans la solennité de cette journée *.

* Il est vrai que les paisibles habitants de cet antique village, dont les mœurs sont néanmoins assez pures, sont fort amateurs des transitions piquantes. On en va juger par le goût de la ronde qu'on fait succéder aux chants liturgiques, aux cantiques dévots qui signalent le moment d'allumer le bûcher dont nous venons de parler. Ce petit poëme rustique a dû perdre, comme plusieurs autres qui sont particuliers à ce pays, beaucoup de son originalité primitive, en passant dans un style plus moderne :

Voici la Saint-Jean,
L'heureuse journée
Que nos amoureux
Vont à l'assemblée :
Marchons, joli cœur,
La lune est levée.

Que nos amoureux
Vont à l'assemblée;
Le mien y sera,
J'en suis assurée :
Marchons, joli cœur,
La lune est levée.

Le mien y sera,
J'en suis assurée;
Il *m'a apporté*
Ceinture dorée :
Marchons, joli cœur,
La lune est levée.

Il *m'a apporté*
Ceinture dorée;
Je voudrais, ma foi,
Qu'elle fût brûlée :
Marchons, joli cœur,
La lune est levée.

Je voudrais, ma foi,
Qu'elle fût brûlée,
Et moi dans mon lit
Avec lui couchée :
Marchons, joli cœur,
La lune est levée

Et moi dans mon lit
Avec lui couchée;
De l'attendre ici
Je suis ennuyée :
Marchons, joli cœur,
La lune est levée.

paraît vouloir, comme un chien, monter sur ses genoux; la troisième n'a plus besoin de commentaire.

Un autre bas-relief de la même église, qui très-malheureusement a disparu dans les démolitions, offrait un sujet non moins bizarre : on y voyait un saint portant, dans ses bras, une figure exactement costumée comme lui, et sur un plan plus éloigné, le diable faisant une épouvantable grimace. C'est dans une espèce de fabliau rustique, relatif à l'antique et belle chapelle de Notre-Dame-de-Caillouville-en-Caux, qu'il faut chercher la clef de cette singulière énigme. Ce monument, entièrement reconstruit en 1331, était tellement surchargé d'images, de statues et de peintures, que le peuple assurait communément que tous les saints du paradis s'y trouvaient; et pour donner l'idée d'un groupe dans lequel on est extrêmement pressé, un proverbe normand dira long-temps encore, des individus qui le composent, qu'ils sont *tassés comme les saints de Caillouville.* Une niche extérieure de cette église était cependant sans figure, depuis plusieurs siècles, peut-être; voilà ce qu'une tradition locale racontait à cet égard :

L'architecte ou maître-maçon de cette chapelle s'étant aperçu, trop tard, qu'il s'était chargé de la bâtir à des conditions dont l'exécution devait le réduire à la mendicité, s'avise, pour sortir d'embarras, de recourir au pouvoir surnaturel du démon. Evoqué par de coupables incantations, celui-ci paraît et se charge du prompt et complet achèvement de l'entreprise; mais quel salaire exige-t-il, bon dieu! La cession que lui fait le maître-maçon, de ses deux enfants, *livrables* à la fin du travail. De cet instant fatal, et sans que Satan paraisse en rien dans l'affaire, la besogne languissante ou suspendue avance avec une effrayante rapidité. Bientôt, il va falloir payer le terrible compte ; mais déjà le malheureux maçon a reconnu sa faute : déchiré de remords, il invoque à son aide (ce qu'il eût dû faire d'abord) tous les habitants du céleste séjour. Hélas! il a beau leur adresser prière sur prière, aucun d'eux ne lui répond, aucun d'eux ne le rassure; et, dans son aveugle désespoir, il veut se donner la mort, lorsqu'enfin saint Regnobert, touché de ses larmes, lui apparaît et lui recommande surtout de ne pas agréer le travail qu'il ne soit parfait en tous points. Il était temps, grand temps que

ce secours arrivât, car c'est dans l'horreur de la nuit prochaine que doit avoir lieu l'épouvantable et finale entrevue. Bientôt enveloppés des voiles du mystère, les deux contractants se retrouvent tête-à-tête. A la lueur infernale qui jaillit des prunelles enflammées de l'ange réprouvé, le chétif mortel, le cœur palpitant d'effroi, promène en silence un œil effaré sur toutes les parties de l'édifice.... Misérable ! rien n'est omis..... rien qui ne soit admirablement terminé.... Pauvre homme ; quelles transes sont les siennes! Il va s'évanouir de douleur..... quand tout-à-coup il s'aperçoit, ô fortunée remarque! que la statue de saint Regnobert est absente de sa place. Le charitable bienheureux l'en avait enlevée lui-même et transportée bien loin de là. Le maître-maçon sent renaître ses espérances, se retranche hardiment dans les clauses du marché. Le débat se prolonge ; le jour commence à poindre, et le prince des ténèbres disparaît, en se soumettant, par une espèce de délicatesse fort singulière chez lui, à réparer la chose dès le lendemain même. Le lendemain arrive. Le diable avait, en maugréant, replacé la figure ; mais Regnobert lui avait joué le même tour que la veille, et ce bon

saint persista à le lui jouer tant de fois, que Satan se vit contraint à renoncer à son affreux salaire. Honteux et fatigué, il laissa jouir en paix du fruit de ses travaux et de sa défaite le maçon, réconcilié avec le ciel, et dont le divin protecteur ne jugea point à propos de replacer sa statue sur son *assiette*.

Saint Regnobert ou Renobert, évêque de Bayeux, mourut en 644. Ces paroles de sa prose : « *Dæmon fugit et tabescit* », attestent qu'il donna de bien plus graves mortifications au diable que le plaisant *désappointement* qu'on avait représenté sur le bas-relief de Jumiéges. Ce morceau curieux, dont on ne peut trop regretter la perte, devait appartenir à quelque restauration très-partielle, exécutée dans le XVe siècle.

Des nombreux témoignages de l'extrême crédulité de nos pères, qu'offrait autrefois l'église de Saint-Pierre de Jumiéges, les sujets gravés sous les nos 1 et 2, sont les seuls qui n'aient point encore été complètement détruits ; mais ce qui doit bien plus vivement exciter nos regrets, c'est la ruine déplorable du tombeau des Énervés, que renfermait la même église, et auquel nous allons enfin arriver.

Je crois cependant devoir entrer d'abord dans quelques détails sur le sens qui se rattache ici au mot Énervés, mot dont l'application au monument tumulaire dont il s'agit, présente quelque chose d'étrange et de fort obscur à l'esprit de ceux qui ne connaissent ni le supplice auquel cette expression est allusive, ni, conséquemment, la légende annexée à ce tombeau.

L'énervation était le traitement cruel que l'on faisait subir aux malheureux qu'on voulait priver de l'exercice de leurs membres et surtout de leurs facultés locomotrices. Les détails suivants vont faire connaître les diverses manières d'infliger cet horrible supplice, peut-être originaire de l'Orient et fort en usage sous la première et la seconde races de nos rois.

Il paraît qu'il résultait de cette peine une double incapacité d'occuper le trône, par l'espèce d'infamie qu'elle entraînait après elle. « Les Romains, dit le Dictionnaire des origines » (1777), au mot *Saignée*, faisaient saigner » les soldats qui avaient commis quelque faute, » parce que la force étant la principale qualité » du soldat, c'était le dégrader que de l'affaiblir. »

Aulu-Gelle, cap. x, lib. 8, parle de ce singulier supplice et le désigne par ces mots : *Sanguinem venam solvi et dimitti.*

Cumque coram patre adducerentur juvenes cernentibus cunctis clavis candentibus illis precepit (Bathildis) *decoqui nervos poplitorum.* Vita S. Bath., manuscrip., bib. Roth.

D'autres ont écrit qu'on leur coupa les nerfs des jambes et des bras. Ronsard, dans les visions prophétiques du quatrième livre de sa Franciade, dit :

Leur mère adonc, ah! mère sans merci,
Fera bouillir *leur jambes et ainsi*
Tous meshaignez les doit jetter en Seine.

Le dictionnaire de Trévoux rapporte, d'après Guillaume de Jumiéges, que cette cruelle opération s'appelait *cauteriare.* Cet historien dit, en effet, *lib.* 4, *cap.* 3, que Louis-d'Outre-Mer menaça un jour Richard Ier, duc de Normandie, qui était en sa puissance, de l'énerver, *cauteriatis genibus omni illum honore privari minatus est.* Le chapitre précité emploie aussi l'expression *adurere poplites.* Il paraît cependant qu'on employait ou le fer ou le feu dans l'énervation, il y a du moins lieu de le croire, d'après

les citations suivantes dans lesquelles il s'agit toujours du fait relatif à Richard I[er] : on sait que ce prince ayant perdu, dans un âge fort tendre, Guillaume-Longue-Epée, son père, assassiné dans l'entrevue de Péquigny, par Arnould-le-Vieil, comte de Flandre, Louis-d'Outre-Mer, sous le prétexte de se charger des intérêts et de l'éducation du jeune duc, engagea les Normands à le lui confier. Philippe Mouskes, dans son Histoire de France qui finit à peu près en 1240 (époque où vivait l'auteur), raconte ce fait (manuscrit de la bib. royale, fol. 95), et ajoute :

« Et li quens (le comte) Ernous entretant
Fist al Roi pais, à son commant,
De la mort le duc qu'il ocist,
Et de l'autre part tant refist
Que par le consel (de) la Roïne
Gerberge, qui l'ot en haïne,
Maneça li Roi à l'enfant
Les *gièrais* (jarrets) *quire* maintenant
Lors vint nouviele en Normendie
Que li Rois i quérait boisdie (trahison)
Si li ferait les *gambes quire.*
Por sa tière (terre) avoir et destruire ;
Dont fisent li Normans proières
Que Dieux rendist l'enfant arière, etc. »

Le roman de Rou, par Robert Wace, où cette circonstance historique est plus détaillée, laisse présumer que la colère de Louis contre

Richard avait été allumée par la crainte que ce jeune prince ne se fût échappé de ses mains :

« Richart ert (était) bel è bon, è bien se conteniet;
Bel parleit à la gnet è bel se mainteneit;
D'oisiax duire è de chiens toz tems s'entreméteit.
Un jor ala as chiens, si som aler soliet;
Li Reis esteit aillors, ne sai kel plais teneit;
Li Reis esteit aillors, mez quant il repaira,
E la Raine li dist come Richart erra,
Coment ala as chiens è son oisel porta:
N'unkes congié n'en print ne ne me demanda.
Li Rois fu fel è fier, forment se corocha :
Se Richart s'en ist mez li ex li crevera,
Et a son norrichon *li guarez* colpera. [1] »

(Vers 3020 et suiv.)

Les anciens historiens anglais nous ont transmis le souvenir d'un acte de barbarie de ce genre, que son atrocité me condamne à retracer ici. Edwy, dont l'avénement au trône anglo-saxon eut lieu en 955, était à peine à son âge de 17 ans ; ce jeune prince, aussi remarquable par sa beauté que par ses vertus, osa, malgré l'opposition de ses ministres et du clergé surtout, épouser Elgive, sa cousine, princesse du sang royal et que la nature avait également comblée de ses plus précieux dons. Cette union, que l'église consi-

---

[1] Voyez aussi, à ce sujet, la Chronique de Benoît de Sainte-More, vers 13673—13726. Paris, 1836, in-4°.

dérait comme incestueuse, alluma chez les moines un courroux dont l'explosion insolente blessa profondément le roi. Ce monarque s'étant, par représailles, montré hostile à plusieurs de ses adversaires, accumula sur sa tête des maux auxquels la superstition et la férocité des mœurs de cette époque abandonnèrent sans défense sa triste et courte vie. Le moine Dunstan, élevé depuis à la prélature, et dont le nom souille le calendrier romain, s'était, sous le règne précédent, acquis un grand pouvoir dans l'administration du royaume. Il se montra l'ennemi le plus acharné d'Edwy. Le jour même du couronnement de ce prince, ce fanatique, accompagné d'Odo, archevêque de Cantorbéry, força l'entrée de l'appartement de la reine, accabla les deux époux de reproches amers, d'épithètes insultantes et arracha le roi des bras de la malheureuse Elgive. Edwy, indigné, demanda compte à Dunstan de l'administration des finances sous le règne d'Edred; le ministre refusant de le rendre, le roi l'accusa de malversation dans sa place et le bannit du royaume. Cet acte de rigueur acheva de perdre le jeune roi. L'archevêque Odo, proclamant la sainteté de la cause de Dunstan, envoya

des soldats qui s'emparèrent brutalement de la reine, dont on brûla, pour détruire sa beauté, le visage avec un fer ardent, puis dans cet état, elle fut traînée en Irlande pour y mourir dans un exil perpétuel. Pour conjurer l'orage qui menaçait sa tête, Edwy consentit enfin à son divorce. Mais guérie de ses blessures et ne conservant aucune des cicatrices dont on avait voulu défigurer ses charmes, la jeune reine, s'échappant de sa prison, volait de nouveau dans les bras de son époux, lorsqu'elle fut arrêté sur la route par un parti d'Odo. La cabale de Dunstan et ses moines transportés de rage, voulant alors frapper la malheureuse princesse d'un coup décisif, lui firent *couper les jarrets,* traitement cruel, dont, plusieurs jours après, elle mourut à Glocester dans les douleurs les plus aiguës. Traqué par ses sujets révoltés dans les provinces méridionales où il s'était réfugié, Edwy mourut bientôt après excommunié et succombant sous le poids de la persécution [1].

Sous le règne de Richard II, duc de Norman-

---

[1] Histoire d'Angleterre, par David Hume, année 955; Paris, 1829, 22 vol. in-8, t. 1er, p. 139 et suivantes.

die, dit Le Bon, eut lieu l'événement signalé par les historiens sous le nom de la *révolte des vilains*, événement qui n'eut véritablement d'autre principe que le désir des paysans et du peuple de quelques cités normandes de se soustraire aux exactions et à l'insupportable tyrannie du grand Raoul, comte d'Evreux. Celui-ci, chargé par Richard, son neveu, de réprimer cette sédition, s'empara d'un grand nombre d'insurgés auxquels il fit subir de cruels supplices dont Robert Wace spécifie, dans les vers suivants, les diverses natures :

> Raol fu mult de mal talent;
> Nes' vout mener à jugement;
> Tuz les fist tristes è dolenz :
> A plusurs fist traire les denz,
> E li altres fist espercer, (empaler)
> Traire les oils (arracher les yeux), li puings colper.
> *A tex i fist li guarez kuire ;*
> Ne li chaut gaires ki s'en muire : [1]
> Li altres fist tuit vifs bruilir (brûler),
> E li altres en plumb builir.
>
> (Vers 6093 et suiv.)

Il est inutile de dire, d'après les divers exemples que nous venons de citer, qu'on ne peut

---

[1] A tels il fit cuire les jarrets,
Se souciant peu qu'ils en mourussent.

trop se garder de confondre, comme plusieurs écrivains semblent l'avoir fait, l'*énervation* prise dans le sens dont il s'agit ici, avec la *castration*. Maintenant, rentrons dans notre véritable sujet en revenant au fameux tombeau des Énervés.

Les siècles de l'antiquité nous ont, comme ceux du moyen-âge, transmis une foule de faits, dont les uns sont incompatibles avec la raison et la vérité, et les autres avec cette dernière seulement. Les premiers, parce qu'ils ne sont point dans l'ordre de la nature; les seconds, parce que, ne reposant que sur des croyances locales, dont il est presque toujours impossible de découvrir la source, ils sont repoussés par l'histoire, à laquelle ne peut les rattacher aucune concordance, quand même ils ne sont pas, qui plus est, en contradiction avec elle.

Telle est, malgré sa célébrité, malgré la créance que lui accordèrent une multitude d'anciens écrivains [1], malgré les monuments mêmes qui semblaient constater cette tradition mensongère, la fameuse anecdote de la révolte impie et du supplice des deux premiers-nés de

---

[1] V. Dumonstier, *Neustria pia*, art. Gemm., p. 317.

Clovis II et de Bathilde, son épouse. Cependant, fort de ses autorités, et s'appuyant encore sur celle de ses manuscrits et de son nécrologe, Jumiéges prétendait recéler dans ses murs les dépouilles mortelles de ces coupables princes qui n'existèrent jamais; il opposait au doute, à la critique elle-même, leur prétendu tombeau décoré de leurs statues, des fresques, des bas-reliefs, des inscriptions, garants insidieux de cet événement apocryphe, qui semblèrent déposer contre la fidélité de l'histoire, jusqu'au moment où la révolution vint les anéantir.

Je ne prétends point résoudre entièrement cette espèce de problème; mais si le curieux mausolée dont il est question fut quelquefois dessiné, ce qui n'a rien d'improbable, il est au moins très-certain qu'il n'a jamais été publié par le burin, et je ne veux que prouver, en faisant connaître l'unique et triste débris que j'en ai pu recueillir [1], à quel point on exagéra l'antiquité

---

[1] Depuis la première publication de la notice de M. Langlois, qui ne connaissait alors qu'une des têtes en pierre du tombeau des Enervés, à laquelle il veut faire ici allusion, le propriétaire actuel des ruines de l'abbaye de Jumiéges, M. Casimir Caumont, en faisant

de cette sépulture. J'attache d'autant plus d'importance à cette preuve, que l'erreur que je vais signaler étant commune entre les écrivains qui réfutèrent l'histoire des Enervés, et ceux qui la donnèrent comme certaine, elle a dû nécessairement influer, malgré leur dissidence, sur les opinions des uns et des autres.

Ces aventures fabuleuses des fils anonymes de Clovis II, que des savants illustres ont cru pouvoir enter sur des vérités historiques, n'ont très-probablement d'autre fondement que les fictions dont quelque moine aura, suivant l'antique usage, orné les actes de sainte Bathilde, sources de tant de doutes, de tant de discussions; mais cette histoire, écrite avec quelques légères variantes, n'est point sans intérêt dans nos anciens manuscrits, et comme elle y est conçue d'une manière qui lui imprime le caractère de

---

déblayer l'église de Saint-Pierre, a découvert, bien que mutilés, les restes presque complets des deux statues qui décoraient ce mausolée, et les a rétablis religieusement à l'endroit même qu'elles occupaient dans l'origine. M. E.-H. Langlois s'empressa de dessiner ces précieux débris et d'en perpétuer le souvenir au moyen de la gravure. Cette planche remarquable est placée en tête de cet ouvrage.

A. D.

notre vieille romancerie, le lecteur ne me saura peut-être pas mauvais gré de lui faire connaître par extraits, ne fût-ce que comme monument littéraire, ce qui se lit de relatif aux Enervés, dans une légende française de sainte Bathilde, manuscrit du fonds de Cangé, conservé à la bibliothèque royale [1]. J'emploîrai souvent les propres expressions du traducteur, pour lui donner une idée de la naïveté du style.

Clovis II cédant au pieux désir d'aller faire ses dévotions dans la Terre-Sainte, « *fit assembler tous les princes et les barons de sa terre* » *pour disposer au régime et gouvernement du*

---

[1] Dans ce manuscrit coté $\frac{10309}{33}$, la vie de sainte Bathilde est désignée sous ce titre : « *La vie et legende de nostre bonne et glorieuse mère sainte Baultheur* *, *Royne de France* ». Il paraît, par le style, appartenir au XVe siècle, et n'offrir que la traduction de la vie latine de la même sainte, qui se trouve à la bibliothèque de Rouen, dans le manuscrit n° 87 (*Normandie*), provenant de l'abbaye de Jumiéges. On ne sait si ce dernier livre est l'ancien manuscrit même dont parle Duplessis, p. 261, t. 2, de sa Description de la Haute-Normandie, ou s'il n'en est qu'une simple copie. Au reste, MM. Lespine, Hase et Méon, auxquels j'ai soumis le *fac-simile* d'un de ses passages, ne le font point (telle était l'opinion que j'avais moi-même hasardée) remonter au-delà du XVe siècle, malgré l'avis contraire de quelques personnes qui supposent qu'il pourrait être plus ancien d'un ou de deux siècles.

* *Baltechildis*, *Bathildis*, Bathilde, Balthilde, Baudour, Bautes, Bauptheur, Bautheuch.

» *royaume de France, tant qu'il fust revenu de* » *son pelerinaige* ». Ceux-ci le prièrent de faire couronner son aîné fils *à Roy*, afin qu'il gardât sa terre pendant son absence, sous le conseil de la reine Bathilde, sa mère, et ce monarque ayant investi ce jeune prince de cette dignité temporaire, partit et parvint en Palestine, où il séjourna *grand piesce*. Pendant ce temps, le jeune roi, dont le gouvernement avait été d'abord signalé par l'exercice de toutes les vertus, finit par « *despriser en telle manière sa saincte mere la* » *Royne Baultheur, que toutes les choses qu'elle* » *disposoit estre faictes, il faisoit le contraire et* » *tant admonesta son frere mineur qui encores* » *ce tenoit au conseil de sa mère, qu'il le fist ac-* » *corder à sa voullanté* ». Aussi Bathilde fut-elle exclue, par ses fils ingrats, du *consceil du royaulme*, et les choses commencèrent dès-lors à marcher de mal en pis. Pendant ce temps, Clovis II continuait toujours ses dévotions au saint sépulcre, où « *il s'estoit mis a son povoir au sainct service* » *de Nostre-Seigneur. Ung jour advinst que la noble* » *chevallerie du Roy lui parla du gouvernement du* » *royaulme de France* », et dans l'instant même, où, mû de tendresse à l'idée de sa femme et de

ses enfants, il délibérait s'il resterait en Palestine ou s'il retournerait dans ses états, un Français, arrivant à Jérusalem, lui apprit la rebellion de ses fils contre leur mère. Cette nouvelle ayant terminé ses irrésolutions, il reprit, sur le champ, le chemin de France.

Au premier bruit de son retour, les princes rebelles se consultèrent sur le parti qu'ils devaient prendre, c'est-à-dire s'ils invoqueraient la clémence de leur père, ou s'ils lui disputeraient l'entrée de son royaume ; ayant, par l'*admonestement du dyable,* élu ce dernier parti, « *assemblerent tous les gens d'armes qu'ilz povoient et garnirent les citez et les chasteaux ; les Françoys furent tous avecques eulx, les ungs à force, les aultres pour les grandz dons qu'ilz leurs donnoient* » ; ils s'allièrent même tous leurs voisins et tous les *estranges* qu'ils purent trouver, et fermèrent ensuite à leur père toutes les voies de retour. Dans ces pénibles conjonctures, Clovis, désirant les amener à résipiscence, leur envoya des messagers chargés de leur porter de sa part des paroles de paix et de bonté ; mais « *tout ainssy que le serpens estouppe ses oraillles, que l'enchanteur ne le puisse enchan-*

» *ter* [1], *ainssi estoupperent-ilz leurs oreilles et* « *leur cueur contre le debonnaire mendement et* » *humble priere de leur pere* », tellement que les messagers n'échappèrent des mains de ces forcenés qu'au péril de leur vie. L'infortuné monarque ayant reçu ces nouvelles, rassura les siens contre la défiance que leur inspirait leur petit nombre, et leur ayant, dans une harangue fort chrétienne, promis la victoire, aucuns de ceux qui tenaient son parti, loin d'oser le dissuader « *se sinerent tous du sine de la croix au* » *Saulveur du monde, et s'en armerent;....... puis* » *allerent en bataille contre leurs ennemys.* » Invitée par son époux à l'aider par tous les secours humains possibles, mais surtout par ses prières, « *la bonne royne Bauptheur obéyst du tout en* » *tout, au Roy son seigneur, lequel approcha* » *près du lyeu où estoient ses enfens, entra en* » *son royaulme et en sa terre, et ordonna ung* » *chastel estre faict en une partie de son royaulme.* » *Les enfens qui ses choses ouyrent, assemblerent* » *à leur povoir tous ceulx qu'ilz peurent et firent*

---

[1] Admodùm serpentis qui ne ab incantantibus incantari posset cauda aures suas obturat bisulca. *Vita S. Bathildis. Manuscrip. bib. Roth.*

» *ung cry, et une grand noize* [1], *puis vindrent*
» *moult orguilleusement contre leur pere lequel*
» *assaillirent et ceux qui estoient en son ayde* ».
Mais le ciel indigné combattit lui-même contre ces fils dénaturés ; leurs plus braves partisans, au milieu de la plus sanglante mêlée, donnèrent les premiers le signal de la déroute, et ces deux malheureux princes tombèrent eux-mêmes vivants entre les mains de leur père. « *Lorsqu'on*
» *les eust admené deuant luy, il commanda*
» *qu'ilz fussent lyez ; puis se départit de ce lyeu,*
» *et s'en vinst en France. Par tout où il venoit*
» *on lui rendoit les clefz des citez, des villes et*
» *des chateaulx, à sa voullanté, lesquelles on*
» *auoit garnies pour résister contre lui.............*
» *O! qui pourroit raconter la grand joye que*
» *le Roy et la Royne eurent, quand ilz se ueirent*
» *l'ung l'austre. Le Roy ne sesiourna guieres*
» *qu'il ne mendast les saiges de son royaulme*
» *pour juger ses enfens du cryme qu'ilz auoient*
» *commis........ et leur demanda quel consceil*
» *ilz donneroient. Ceulx furent moult hébays*

[1] ... Cum immani clamore et tumultu patrem et ejus coadjutores superbientes aggrediuntur. *Manuscrip. sup. cit.*

» *et ne savoient que respondre au Roy, fors qu'ils*
» *respondirent, pour soy excuser, que les plus*
» *grandz barons et les plus grandz de France*
» *n'y estoient pas; et que sans eulx, n'en feroient*
» *pas jugement.*

» *Quant le Roy, qui moult desiroit le jugement*
» *et la responce des saiges de son royaulme,*
» *vist qu'ilz ne vouloient faire jugement de ses*
» *enfens, fist assembler tout le* menu conseil
» de France [1], *et leur dit tout ce qu'il auoit dit*
» *aulx aultres. Si furent moult longuement à*
» *conseil ensembles* », et finirent par venir déclarer au Roi que « *saulve sa grâce et son* » *commendement* » il ne leur appartenait pas *de* » *asseoir jugement sur royalle lignée* », et que c'était à lui seul à prononcer dans un cas aussi grave. « *Quand la saincte Royne ouyt que les* » *barons et seigneurs ne voullurent juger, si dit*

---

[1] Il ne paraît guère possible de concilier cette expression du traducteur avec le texte latin qui porte *commune Francorum consilium*, ce qui semble désigner une assemblée générale des Français. Au reste, l'embarras et la confusion qui règnent dans cet endroit de la légende, démontrent que son auteur vivait à une époque où l'on était déjà devenu fort ignorant sur un des points les plus obscurs de notre histoire, l'état de notre législation sous les première et deuxième races.

» *deuant tous ceulx qui là estoient:* « *Il conuient*
» *que chascun porte la paine de son péché, soit*
» *en ce monde, ou en l'austre. Et pour ce que*
» *les paines de ce monde sont plus petites que*
» *celles de l'austre, et aussi affin que les aultres*
» *filz de Roy ilz prennent exemple et ce chas-*
» *tient de voulloir entreprandre si grand cryme*
» *contre pere et mere; moy mesmes feray le juge-*
» *ment de mes enfens, pour ce qu'ilz voulloient*
» *tenir le royaulme contre pere et mere, et pour*
» *ce même qu'ilz renyoient leur pere, oyans tous,*
» MOI JUGE, *ilz perderont à tousiours l'héritaige*
» *telle qu'ilz deburoient auoir au royaulme, et*
» *pour ce qu'ilz porterent armes contre leur pere,*
» IE JUGE *qu'ilz perderont la force et la vertu du*
» *corps.* »

Clovis II ayant confirmé le jugement de sa femme « *la saincte Royne tantost fist admener* » *deuant elle ses deulx enfens, et leur fist cuyre* » *les iarrectz deuant tous ceulx qui estoient là* », et qui s'étonnèrent de l'endurcissement du cœur du Roi.

Les pauvres princes, pénétrés du regret de leur faute, soutinrent avec une sainte résignation cette opération cruelle, et de ce moment

« *habendonnerent leurs corps et leur cueur au*
» *seruice de leur créateur en vigilles, en orai-*
» *sons, en aulmosnes et en moult de manieres*
» *d'abstinences de leurs corps; en telle sorte*
» *demourerent en la maison de leur pere.*

» *Le Roy qui regardoit ses enfens que nulle*
» *foys ce leuoient, mais tousiours se séoient, en*
» *eust pitié au cueur* [1]; *et ung jour vinst à la*
» *Royne pour lui descouurir sa pancée, et luy*
» *dit:* « *Ha! a Dame, comme pourrions-nous*
» *veoir toute notre vie, ne endurer la tribulation*
» *de noz enfens; et d'aultre part, comme endu-*
» *rerons-nous que nous les séparons et ostons*
» *d'auecques nous, et que nous ne les uoyons*
» *jamès?* »

Dans la pieuse réponse que Bathilde fit à son époux, elle le persuada que l'infortune des princes était un résultat des vues que le ciel avait sur eux, et l'assura que Notre-Seigneur ne

---

[1] « *Postea rex Clodoveus, filios suos semper sedere et nunquàm stare, aliis circà ipsos ludentibus ephebis prospiciens, paterni animi pietate tactus*, etc. » *Vit. S. Bath. Manuscrip. bib. Roth., sup. c.*

On voit, par cet extrait du latin, que la douleur de Clovis était encore irritée par le contraste qu'offraient l'impotence incurable de des fils et la joyeuse agilité des autres jeunes gens.

tarderait pas à manifester sa volonté à leur égard. En effet, peu de temps après, touchés de la douleur de leur père et des saintes remontrances de leur mère, ils prièrent celle-ci de les mettre en religion, loin du palais paternel, afin qu'ils pussent obtenir par leur pénitence la rémission de leur péché. Clovis, averti de leur dessein, allait délibérer sur le choix de leur retraite, mais la Reine lui remontra que cette affaire regardait la providence, et qu'il fallait remettre les princes à la merci de Dieu. « *Pourtant, très-cher Sire,* continua-t-elle, *il seroit conuenable que leur fissiés faire une nef en Scainne* (Seine) *si bonne et si grande que leur viure et leur vesture puisse estre auecques eulx* [1]; *puis les deulx enfens ce mecteront dedans, et ung seruiteur qui les seruira. Et quant nostre Seigneur les aura conduitz où son bon plaisir sera, le seruiteur reuiendra et nous dira le pays et le lyeu de leur habitation.* »

Ce conseil de Bathilde fut exactement suivi :

---

[1] Le père Duplessis est probablement le seul qui rapporte qu'ils furent embarqués sans provisions de bouche.

on manda des ouvriers qui construisirent incontinent « *la nef comme la Royne l'auoit deuisée,* » *y faisant chambrettes et habitations telles qui* » *leur appartenait pour eulx* (les princes), *et* » *pour leurs choses.* » Bientôt tout étant disposé pour leur départ, les deux jeunes gens, pleins de confiance dans le ciel, s'embarquèrent en présence du peuple assemblé et quittèrent la rive, descendant « *contreual Scaine non mye à* » *force d'auirons, ne per le conduicts de nulluy* » *qui les conduysast, fors de nostre seigneur tant* » *seullement, qui en peu de temps leur fit la terre* » *tant eslongner qu'ils vindrent en Normendie*[1].... » *et illecques prindrent port...... en un lieu qui* » *estoit enuironné de grandes montagnes plaines* » *de fosses et de roches. Près de là où la nef estoit,*

---

[1] *Recesserunt itaque juvenes a matre sanctissimâ, non archemonis, non remorum, non navitarum ope navigantes; verùm in superficie* Sechane *fluvii ad libitum undarum navisque, ut a multis videbatur, fluitantes sicut a volubilitate aquæ deferebantur, paulatim* natale regnum relinquerunt. Relictis verò ab eis Francorum finibus, Normanniam ingressi, *in confinio* Calceti *, *inter montes numerosos, rupesque fragosas, non navalibus instrumentis adjuta, sed soli Dei dispositione ducta* navis *applicuit.* Vit. S. Bath. Manuscrip. bib. Rotb. sup. c.

* *Calceti* pour *Caleti* n'est point, comme on l'a cru, une faute de copiste.

» *et où elle auoit prins port, auoit un lyeu que*
» *ceulx du pays appeloient* Jumyêres [1], *où un*
» *sainct homme demouroit et auoit nom Philebert*
» *et tenoit illecques l'ordre et la reigle luy et ung*
» *aultre moine.* » Ce vénérable solitaire vit avec un extrême étonnement cette barque aborder dans ces lieux sauvages, et s'approcha des jeunes princes qu'il reconnut à la richesse de leurs vêtements pour être de « *moult haut lyeu*
» *et de grand lignaige.* » S'étant informé de leurs aventures, il les mena, bénissant Dieu,
« *en son habitation au quel y auoit un moustier*
» *de monsieur sainct Pierre, le prince des apos-*
» *tres.* » Bientôt avertis par le serviteur qui s'était embarqué avec leurs deux fils, « *le Roy et la*
» *Royne vinrent au lyeu où estoient leurs en-*
« *fens pour visiter le dict lyeu. Et pource qu'il*
» *estoit petit, le firent moult richement édiffié au*
» *non de sainct Pierre, en l'honneur du quel le*
» *lieu estoit premierement fondé; et quant y eurent*
» *mys grant multitude de moynes, enrrichirent le*
» *lyeu, y donnant de grandz terres et de grandz*

---

[1] Dans le latin, *Gemme.*

» *rentes, en l'honneur de Dieu, de leurs en-*
» *fens, et du royaulme de France du quel ilz*
» *estoient partis, en la maniere que dessus est*
» *dict. Après ses choses, s'en retournerent le Roy*
» *et la Royne en France, louant et magniffiant*
» *nostre seigneur. Les deulx enfens demourerent*
» *illecques perséuérant en leurs bons propoz et*
» *firent en la ditte habitation bienheureulx seruice*
» *jusques à la fin de leurs jours qu'ilz trespa-*
» *cèrent de ce siècle, et que Nostre-Seigneur reçeut*
» *leurs âmes en paradis.* »

Tels furent, disait-on, les personnages dont les cendres reposaient sous le mausolée dont nous allons donner la description, d'après le père T. Duplessis : « Dans l'église de Saint-
» Pierre est un tombeau, dit-il, qui a donné
» jusqu'ici bien de l'exercice aux sçavans. Il est
» élevé de deux pieds ou environ au-dessus du
» pavé, et représente en relief deux jeunes Sei-
» gneurs âgez de 16 ou 17 ans au plus, couchez
» de leur longueur sur le dos. Leur habillement
» est noble : ce sont de longues robes qui leur
» descendent jusqu'aux pieds ; la tunique inté-
» rieure fermée sur la poitrine avec une boucle
» ou une agraphe de pierreries, laisse le cou

» entièrement découvert : ils ont la tête nue, » ceinte en forme de diadême d'un bandeau » semé par intervalles de pierres précieuses ; » leur chevelure frisée et bouclée, ne descend » guères au-dessous des oreilles ; enfin, leur » chaussure était liée vers la cheville du pied » simplement, mais l'extrémité de cette espèce » de brodequin ne paroît plus, parce que les » pieds ont été briséz. »

« On a jetté, dit plus bas l'auteur précité, vers » le XII[e] siècle, une couleur d'azur sur la base de » leur mausolée : on y a semé quelques fleurs » de lys d'or [1] ; enfin, on y a joint ces quatre

---

[1] Ici Dom Duplessis termine, par une date erronée, une description incomplète. Non seulement la base de ce mausolée était décorée comme il le dit, mais les statues elles-mêmes étaient peintes, suivant le témoignage de Dom A. Langlois, dans son *Brief recueil des antiquités de Jumiéges*, où se trouve l'apologie dont nous allons parler : « Sur ce tombeau, dit-il, sont les deux figures et effigies » de ces deux fils, eslevez en sculpture fort antique, vestus de » longs habits *diaprés* et poursemez de fleurs de lys sans nombre, » en la façon des anciens Rois. »

Sous le règne de Philippe de Valois, l'église de Saint-Pierre fut entièrement restaurée ; l'or, le cinabre et l'azur revêtirent ses formes élégantes et nouvelles du plus brillant éclat, et toutes les sculptures qui décoraient ce somptueux intérieur, jusqu'au tombeau des Enervés sans doute, furent comprises dans cette coloration générale dont quelques figures de ce joli temple offrent encore, ainsi que ses ruines, des vestiges assez considérables.

» vers qui paroissent à plusieurs savants n'être
» que l'abrégé du roman :

» *Hic in honore Dei requiescit stirps Clodovei,*
Patris bellica gens, bella salutis agens.
Ad votum matris Bathildis pœnituere
Scelere pro proprio, proque labore patris. »

Malgré ce tombeau, ces statues et cette épitaphe, l'histoire que nous venons de rapporter trouvait déjà des incrédules dès le XVIe siècle même, et jamais un écrivain, doué d'une critique éclairée, ne tenta de la concilier avec ce que les historiens authentiques nous ont transmis sur le règne de Clovis II, prince voluptueux, à demi-imbécille, un des plus sédentaires de nos rois fainéants, qui n'eut véritablement de sa femme Bathilde d'autres fils que Clotaire, Childéric et Thierry, qui tous trois furent rois après lui ; qui ne mit jamais le pied hors de son royaume, et qui mourut âgé, selon les uns, seulement de 21 à 22 ans, et tout au plus, selon d'autres, de 26 à 27.

Cependant les partisans de ce fait apocryphe ne se tenaient pas pour battus par cela ; sans exhumer ici leurs doctes raisonnements, nous dirons seulement deux mots de la principale

apologie qu'on ait sérieusement écrite en faveur de ce sujet. Elle eut pour auteur D. Adrien Langlois, grand prieur de Jumiéges ; c'est Belleforest surtout que cherche à combattre le bon religieux : « Si les anciens historiens, dit-il, » n'ont rien écrit de l'aventure des Enervés, » ce fut par respect pour le sang dont sortaient » ces illustres coupables. » Mais qui nous a donc appris que leur père lui-même fut un homme intempérant et luxurieux [1] ? Qui nous a révelé les effroyables atrocités de la maison du premier Clovis ? La brièveté de la vie de Clovis II ne l'embarrasse en aucune manière : « Salomon » et Achaz engendrèrent, poursuit-il, dès onze » ans, et rien ne prouve que le monarque fran- » çois n'en ait pu faire autant. » *Risum teneas!* En admettant le fait, la rebellion des jeunes princes n'en paraît toujours pas moins incompatible avec la faiblesse de leur âge. L'apologiste prévient cette objection en alléguant des exemples d'enfants précoces, tels qu'Annibal,

---

[1] « Les autheurs de ces temps-là, dit Mézeray, accusent Clovis » de s'estre abondonné aux débauches de la bouche et des femmes. »

(*Abr. chr. de l'Hist. de France.*)

Clotaire II, etc. Au surplus, l'existence du tombeau ne souffre aucun doute ; il est, suivant l'auteur, aussi antique que l'église de Saint-Pierre, construite, assurait-il, depuis près de mille ans [1] (c'est ce que nous allons vérifier tout-à-l'heure); et si vous vous étonnez de ce que ce tombeau n'ait pas péri dans le sac de Jumiéges, par Hastings, le bon prieur se contente de vous protester qu'il ne périt pas, sans vous donner la moindre raison de cette miraculeuse exception. « D'ailleurs, » vous dit-il (oubliant que les nombreux indices de la propagation d'une erreur ne peuvent l'empêcher d'être enfin reconnue pour une erreur), « les monastères de » Chelles et de Corbie, également fondés par » la Reine Bathilde, conservent des figures, des » tapisseries, des inscriptions, des épigrammes » constatant aussi cette histoire, etc., etc. »

Voilà sommairement ce qu'on trouve écrit de moins ridicule, peut-être, en faveur de cette anecdote ; cependant cette tradition, ce tombeau si fameux, le nom qui lui était imposé, ne

---

[1] Le père A. Langlois mourut, suivant De Fontette, en 1627.

devaient-ils pas se rattacher à quelque fait réel dans la transmission duquel il n'y avait seulement qu'erreur et confusion. Il ne s'agissait donc alors que de remonter à la véritable source, et c'est, comme je l'ai déjà dit, ce qu'ont tenté de faire plusieurs savants dont il est important de rappeler ici les opinions les plus plausibles.

L'illustre Mabillon, qui n'avait pas besoin de son immense savoir pour sentir combien l'histoire des fils de Clovis II est absurde, cherche à trouver les Enervés dans les événements du VIIIᵉ siècle. Il rapporte que Tassillon, duc de Bavière, ayant, à l'instigation de Luitberge, sa femme, soulevé les Huns contre Charlemagne, fut condamné comme coupable de lèze-majesté, mais que sa peine ayant été commuée par un effet de la clémence royale, il fut simplement tondu avec son fils Théodon, d'autres ajoutent avec son deuxième fils Théodebert, et confiné dans un monastère, sur le nom duquel, de l'aveu de ce savant bénédictin, les écrivains anciens et modernes ne sont pas d'accord, les uns pensant que ce fut celui de Saint-Nazaire de Laursheim, d'autres celui de Jumiéges près Rouen, d'autres le petit couvent de Saint-Goar,

dépendant de l'abbaye de Pruim sur le Rhin, et d'autres enfin rapportant, contre l'avis de ceux qui citent Jumiéges comme le lieu de la réclusion de Tassillon et de Théodon, son fils, que ce dernier fut renfermé dans le monastère de Saint-Maximin de Trèves. Peut-être, dit Mabillon, peut-on concilier des opinions si opposées, en disant que Tassillon fut rasé dans le monastère de Saint-Goar, et Théodon dans celui de Saint-Maximin, qu'ensuite ils furent conduits l'un et l'autre dans l'abbaye de Laursheim, et enfin éloignés de la Bavière, pour leur ôter les moyens de susciter de nouveaux troubles, et transférés, après le concile de Francfort, à Jumiéges, où ils moururent.

Ailleurs, Mabillon s'exprime d'une manière un peu plus positive : à peine, dit-il, avait-on dressé le troisième canon du synode de Francfort, dans lequel il s'agit de Tassillon, cousin du roi par Chiltrude sa mère, sœur du roi Pepin, et qui avait été long-temps duc de Bavière, que celui-ci comparut, dès qu'il fut revêtu de l'habit monastique, debout, au milieu du concile, implorant le pardon des fautes qu'il avait commises, tant contre le défunt roi

Pepin que contre Charles, et demandant avec instance qu'on lui pardonnât comme il le faisait lui-même à ceux qui auraient pu chercher à lui nuire ; alors il renonça de son plein gré à toutes ses prétentions sur le duché de Bavière, tant en son nom qu'en celui de ses enfants, pourvu seulement que Charles eût pitié de ces derniers. Le roi, touché de ce discours, *lui pardonna ses crimes avec bonté*, l'engagea à compter sur la miséricorde de Dieu et sur sa propre indulgence, et ordonna de faire de ses dispositions trois expéditions (*tres breves*), conçues dans les mêmes termes, l'une pour être conservée dans son palais, l'autre pour être délivrée à Tassillon, afin qu'il la gardât avec lui dans son monastère, et la troisième pour être déposée dans la chapelle du palais (*sacri palatii*). On ne parla plus depuis de Tassillon, qui probablement, continue Mabillon, mourut avec Théodon, son fils, dans le monastère de Jumiéges, où ils furent ensevelis l'un et l'autre dans l'église de Saint-Pierre, où l'on voit encore les tombeaux de ces princes, ce qui a donné lieu à la fable si répandue de l'énervation des fils de Clovis II, qui s'étaient

rendus coupables du crime de lèze-majesté. C'est ainsi, conclut le savant religieux, que l'erreur s'étant une fois accréditée, usurpa la place de la vérité.

J'ai cru nécessaire de rapporter ces divers passages des *Annales bénédictines,* qui ne nous donnant pas l'assurance formelle de la mort de Tassillon et de ses fils à Jumiéges, nous prouvent, au contraire, que l'histoire de ces princes, dans laquelle il ne s'agit que de clémence, que de pardon accordé avec un titre de garantie, et nullement de supplice, ne paraît point se rattacher au tombeau des Enervés, au moins sous le rapport du nom qui l'a rendu si célèbre [1].

---

[1] Les annales connues sous le titre de *pétaviennes*, qui s'arrêtent à l'an 799, ne laissent aucun doute sur la réclusion de Tassillon à Jumiéges: *Taxilo dux tonsus est retrususque gemetico monasterio.*

Les annales *nazariennes*, qui s'arrêtent à peu près à la même époque, le disent également : *Rex... ad sanctum Gannarium, juxta Rheno flumine eum transmisit, et ibidem clericus effectus est, et indè exiliatus est ad cœnobium quod appellatur Gemeticum.* L'opinion du savant Mabillon acquiert un nouveau degré de certitude par la découverte faite sous la pierre sépulchrale des Enervés, de deux squelettes couchés côte à côte, dont l'un appartenait, d'après l'examen des hommes de l'art, à un individu d'un âge avancé.

A. D.

Malgré les témoignages précédents, et ceux que nous allons rapporter encore de la clémence du fils de Pepin-le-Bref envers Tassillon, tous les écrivains étaient loin d'être d'accord à cet égard.

Témoin, Hondius, cité par Ducange (V. Glos., verb. *Abacinare* [1]), qui, dans son histoire de l'abbaye de Poligny, rapporte que ce malheureux duc de Bavière fut, par ordre de Charlemagne, privé de l'usage de la vue, au moyen de deux bassins de métal incandescents. « *Tassilonem per duarum pelvium ignitarum Carolimagni jussu fuisse excæcatum.* »

Ce supplice barbare datait dès lors de la plus haute antiquité, et ce fut par un semblable moyen que Henry Ier, roi d'Angleterre, eut l'exécrable cruauté de faire brûler les yeux de son frère aîné, notre infortuné duc Robert-Courte-Heuze. Mais revenons au véritable objet de notre notice.

---

[1] Abacinare, abbacinare ; oculis privare, excæcare, presertim per ferrum candens aut pelvim ferream vel æream (quam Itali et nostri *Bacinum* vocant, unde vocis etymon) oclius excæcandi objectam. Cang.

Hondius, in Hist. Monasterii Polingensis.

Le père T. Duplessis [1], qui range, ainsi que Mabillon, l'histoire des fils de Clovis II au rang des fables, ne partage pas cependant l'opinion de ce grand homme, quant à ce qui regarde les princes de la maison de Bavière. Après avoir fait une courte mention des enfants de Carloman, fils de Pepin, qui se révoltèrent contre Charlemagne, leur oncle, *qui leur fit grâce*, en ne leur laissant aucune part dans la succession de leur père, on suppose bien, dit-il, que ces jeunes princes passèrent peut-être le reste de leur vie dans un cloître ; mais ce ne fut point contre leur père qu'ils se rebellèrent, et moins encore contre leur mère, qui prit même ouvertement leur parti, et les autorisa dans leur révolte. Ne serait-ce donc pas plutôt, continue Duplessis, les enfants d'un autre Carloman, fils aîné de Charles-Martel, et frère de Pepin-le-Bref? Ce Carloman, vaillant guerrier, après s'être dégoûté du monde, s'ensevelit vivant au fond d'un cloître ; la principale raison qui détermina sa retraite n'est point connue ; quelques

---

[1] Voyez sa Description historique de la Haute-Normandie, tom. 2, p. 261.

chagrins domestiques ne pourraient-ils pas y avoir eu bonne part. Il avait plusieurs enfants ; selon deux anciennes chroniques, ces enfants furent tondus, c'est-à-dire dégradés et rendus inhabiles à monter sur le trône. Pourquoi tondus? Pour satisfaire peut-être à l'ambition de Pepin....., peut-être pour les punir de quelque attentat réel. N'auraient-ils pas levé l'étendard contre leur père dans la révolte de Gripon, frère de ce prince, qui fut puni de mort pour s'être soulevé contre lui?... Fidèle aux intérêts de son mari, leur mère se sera attiré de leur part quelqu'outrage sanglant, dont on les aura punis, ainsi que de leur révolte, par la brûlure des nerfs, ensuite par la dégradation ; elle s'appelait peut-être Bathilde, alors il ne serait pas surprenant que dans les siècles suivants, on eût fait ces *énervés* fils de Clovis II, parce que son épouse, beaucoup plus célèbre et plus connue que celle de Carloman, avait porté le même nom que cette dernière princesse.

Telle est l'opinion du père Duplessis, à laquelle il donne beaucoup plus de développement dans son ouvrage, mais qui n'offre en somme qu'un enchaînement d'hypothèses bien

plus incertaines que les conjectures de Mabillon [1], auquel il reproche, avec raison, cependant, de voir les effigies de Tassillon et de son fils sur le tombeau de Jumiéges, qui présentait, au contraire, celles de deux adolescents du même âge [2].

Le père Duplessis eût pu relever une erreur bien plus considérable encore, que commet André Duchesne dans le premier volume de ses *Historiæ Francorum scriptores:* « On voit » assez, dit ce savant écrivain, après avoir parlé » de Tassillon, qu'il est mort à Jumiéges; or, » il est permis de soupçonner que *les trois*

---

[1] Le Journal des savants (Oct. 1740, et ... 1741), en faisant l'éloge de l'article de Duplessis sur les Enervés, adopte cependant de préférence l'histoire de Tassillon. Le journal de Trévoux se déclare, au contraire, en faveur de celle des fils de Carloman.

[2] Tassillon avait, lors de sa réclusion à Jumiéges, 54 ou 55 ans. *V. Moréry*, art. *Thassillon.*

En donnant à ces statues les apparences du même âge, le sculpteur s'était conformé à la tradition du monastère, qui faisait deux jumeaux de ces princes fictifs; c'est ce que l'on avait exprimé probablement à l'époque de la fabrication du mausolée, par l'inscription suivante placée sur la porte de l'ancien cloître détruit vers 1530, pour en construire un magnifique qui subsista jusqu'à la révolution :

Jumegia ex natis Clodovœi dicta gemellis
Aucta refulgebat nongentis fratribus olim.

» *Enervés*, comme on les appelle, qui ont été
» inhumés dans ce monastère, et dont on voit
» encore aujourd'hui les tombeaux dans l'église
» de Saint-Pierre, sont Tassillon lui-même et
» ses fils Théodon et Théotbert, quoique la
» tradition du lieu dise que ces tombeaux ren-
» fermaient *les trois fils* de Clovis et de Ba-
» thilde. »

Nous devons prévenir les inductions vicieuses qui pourraient naître encore du passage précité, en affirmant, avec la plus entière certitude, que l'église de Saint-Pierre ne renfermait qu'une seule sépulture décorée de statues, sur laquelle étaient couchées celles qui font l'objet de cet ouvrage et que jamais la tradition dont parle Duchesne n'a porté le nombre des Enervés au-delà de deux.

Il me reste maintenant à exposer le plus succinctement possible mes propres opinions, sinon sur les Enervés eux-mêmes, au moins sur le monument qui leur était consacré.

Je ne me permettrai point de combattre les inductions plus ou moins plausibles qu'on a tirées des histoires de la famille de Tassillon et de celle de Carloman, ni ne me hasarderai à

nier que l'une ou l'autre n'ait pu fournir le canevas sur lequel on a brodé la fable des fils de Clovis II ; mais je ne crains pas d'avancer de nouveau que cette même fable est l'ouvrage d'un légendaire, et bien postérieure aux événements avec lesquels Mabillon, Duplessis et autres cherchent à la concilier [1]. Tout porte à croire que, loin de lui refuser leur assentiment, les moines ne manquèrent pas d'adopter avidement cette fiction, qui ne pouvait qu'ajouter à la célébrité de leur abbaye, en donnant à sa

---

[1] Un secrétaire-d'état qui visitait en février 1640 les antiquités de Jumiéges, manifeste, dans la relation de son voyage en Normandie, la même opinion sur l'auteur de cette histoire dont il donne un précis et qu'il regarde comme forgée dans le temps des expéditions d'outre-mer.

La révélation de l'existence du manuscrit où se trouve ce jugement ne sera certainement point sans intérêt pour ceux qui se proposeraient de travailler à l'histoire civile de notre province. L'auteur, honoré de l'intimité du chancelier Séguier, se trouvait à la suite de ce ministre lorsqu'en 1640 il fut envoyé par le Roi pour châtier les auteurs des troubles qui régnaient en Normandie et surtout à Rouen, depuis 1638. Ce manuscrit, en deux vol. in-f°, faisait autrefois partie de la bibliothèque Séguier; passé dans celle de Saint-Germain, il y portait le n° 1598. Actuellement à la bibliothèque royale, il y est classé dans le catal. suppl., sous le n° 1055.

Je dois ce renseignement à M. Floquet fils, ancien élève de l'Ecole des Chartes, à la complaisance duquel je ne suis pas moins obligé qu'à celle de M. Fossard, bibliothécaire-adjoint de la ville de Rouen.

fondation une origine également illustre et merveilleuse; il est également probable qu'ils finirent plus tard par y croire eux-mêmes, et qu'ils agirent de bonne foi lorsqu'ils la revêtirent de caractères authentiques, jusqu'à fonder un *obit* solennel pour l'ame des malheureux fils de Clovis [1].

Quant à l'époque à laquelle ce mensonge historique fut forgé, il est fort difficile de rien décider à cet égard, cependant Guillaume de Jumiéges lui-même, ne faisant, en parlant de la fondation de cette abbaye, liv. I, chap. VI, de sa précieuse chronique, aucune mention de l'aventure des Enervés, le silence de cet écrivain doit être regardé, je pense, comme la preuve que cette fable, qu'il n'eût pas manqué de faire valoir, n'existait pas encore de son temps; et d'un autre côté, la distinction constamment établie dans les manuscrits de la vie de sainte Bathilde, entre la France et la Normandie, qui n'y est

---

[1] « *Pro filiis Clodouej regis Francorum pater abbas celebrabit anniuersarium* ».

Necrol. Gemet.

évidemment point regardée comme partie intégrante de ce royaume, ne permet guère de douter qu'il serait inutile d'étendre ses recherches sur la publication de cette fable, au-delà de la dernière moitié du XI[e] siècle, ou postérieurement à la conquête de Philippe-Auguste, en 1204. Disons plus, quelqu'idée qu'on se puisse faire de l'ignorance des hagiographes et des romanciers de ces temps de confusion et d'oubli, il est impossible de ne pas penser que l'erreur qui transporte dans le VII[e] siècle les divisions territoriales et les dénominations nouvelles qui résultèrent du traité de Saint-Clair-sur-Epte, ne soit très-postérieure à ce grand et mémorable événement. Aussi le moine auquel on doit la légende dont il s'agit [1], ou l'intercalation de l'histoire des Enervés dans cette même légende, devait-il bien plus certainement vivre du temps de Richard-Cœur-de-Lion ou de Jean-Sans-Terre, que vers la fin

[1] Bathilde, morte en 685, fut canonisée par le pape Nicolas I[er], élu en 858 et mort en 867. Quarante-cinq ans après la mort de ce pontife, en 912, Rollon obtint de Charles-le-Simple la cession de la Neustrie.

de la seconde race de nos rois, comme on l'a conjecturé.

Revenons maintenant au monument, et considérons que si les moines eussent fait élever, à l'époque de leur décès, un tombeau, soit aux fils de Carloman, soit à ceux de Tassillon, princes dépouillés, sans puissance, morts captifs, sous le froc, et n'ayant à léguer que le souvenir de leur infortune, il est douteux qu'on leur eût restitué dans leurs images les symboles de la grandeur, comme pour désavouer la justice souveraine qui les leur avait arrachés. Il est certain qu'on ne les eût point représentés tous deux dans la fleur de la jeunesse, à moins que de supposer gratuitement qu'ils moururent l'un et l'autre immédiatement après leur entrée dans le monastère. Mais ce que l'on doit regarder comme très-positif, c'est que, quelles qu'eussent été les statues de ce tombeau, elles eussent infailliblement volé par éclats sous la hache des hordes du féroce Hastings. Les sépultures, en effet, n'échappaient qu'à grand prix à la rapacité des hommes du nord qui ne manquaient jamais de les briser pour s'assurer si elles ne recelaient pas de l'or ou des joyaux;

aussi, ne trouvant personne à Jumiéges qui pût composer avec eux [1], ces barbares commirent-ils les plus épouvantables dégâts dans ce monastère, dont le sol encombré de ruines attesta leur fureur, et resta désert [2] pendant près de soixante ans qui s'écoulèrent depuis le dernier sac jusqu'au règne de Guillaume-Longue-Epée.

Or, il serait ridicule de persister à croire que le tombeau des Enervés, détruit dans la révolution, pût avoir la moindre identité avec celui que nous venons de supposer. Non, certainement, ce mausolée n'était ni du VIIIe, ni du IXe siècle, comme l'écrit Duplessis, ni moins encore d'un temps plus reculé, comme l'assuraient les religieux de Jumiéges, prétentions dans lesquelles ils ne pouvaient manquer d'être contredits, à moins qu'ils s'abstinssent de les faire

---

[1] Por la pooz è por le cri
De Hastainz cil fel (*perfide*) anemi,
Se sunt li muignes (*moines*) tuit fui;
Li mostier unt tot soul guerpi.
Paenz (*les païens*) unt la vile alumée,
E l'abéie désertée (*dévastée*).
Roman de Rou, vers 344 et suivants.

[2] *Hâc itaque patratâ eversione, locus qui tanto honoris splendore diù viguerat, exturbatis omnibus ac subversis domibus, cepit esse cubile ferarum et volucrum.* WILL. GEMET., lib. 1, c. 6.

valoir en présence d'un antiquaire instruit des différents styles des arts et des modes successives des Français, depuis l'établissement de la monarchie.

C'est sur les données positives qui résultent des recherches en ce genre, que je vais asseoir mon jugement.

Les statues des VIIIe et IXe siècles étaient démesurément longues et plates [1]; les plis nombreux de leurs vêtements maigres, menuisés, extrêmement rapprochés, s'arrondissaient mollement et au hasard en portions de cercle, comme dans toutes les productions des peintres et des statuaires du Bas-Empire, bien loin en cela de présenter ces brusques retours que produisent les plans anguleux des draperies gothiques dont les plis sont presque toujours savamment motivés par d'autres plis; enfin, comme leurs fabricateurs étaient beaucoup plus près de l'antiquité

[1] Ce type appartient, peut-être, plus particulièrement au XIIe siècle : M. E.-H. Langlois paraissait partager l'erreur de ceux qui veulent reconnaître, dans ces statues longues et plates des portails de Saint-Germain-des-Prés, de Chartres, etc., des figures historiques de la première race. Au surplus, notre observation ne détruit pas l'induction que ce savant distingué tire ici du style de ces figures, touchant l'âge de celles des Enervés. A. D.

dont ils n'avaient point entièrement perdu de vue les modèles qu'ils imitaient avec autant de peine que de maladresse, ces statues laissaient souvent percer une prétention excessive à faire sentir le nu.

Les figures de nos Enervés, loin d'avoir aucun rapport avec le style que nous venons de décrire, étaient au contraire sagement proportionnées, d'un relief très-prononcé, et leurs draperies d'un travail carré, ferme, simple et large.

Tel est le cachet des statues exécutées sous le règne de saint Louis; et si j'avais le moindre doute sur l'âge du tombeau de Jumiéges, la tête que je publie, qui, malgré de graves mutilations, a conservé son diadême, sa courte chevelure [1],

---

[1] On sait que depuis la pénitence publique imposée à Louis-le-Jeune par Pierre Lombard, évêque de Paris, les rois de France et les princes de leur sang cessèrent de porter, jusqu'à la majorité de Louis XIII, les cheveux flottants sur le dos et les épaules, par une sorte de renonciation au *droit de* CHEVELURE ROYALE, pour employer l'expression de François Hotman, qui, dans son livre intitulé *Francogallia*, a fait un chapitre exprès de ce droit, sous le titre *De jure regalis capillitii.* Quant à l'espèce de *nymbe* ou de diadême que portaient les Enervés, n'offrant dans beaucoup de médailles impériales, depuis Aurélien jusqu'à l'infortuné Constantin-Dracosès, que de fort légères variétés, mais très-exactement figuré

ses principaux traits, enfin, la grâce et la naïveté primitives du travail, ne me laisseraient pas balancer un instant à prétendre que ce célèbre mausolée ne pouvait remonter au-delà de la moitié du XIII[e] siècle au plus haut, et j'en offre une preuve de plus, en ajoutant à ma planche, comme points de comparaison, des objets analogues, appartenant à des monuments de cette époque [1].

Comme nous l'avons vu dans le commencement de cet essai, l'abside de la grande église

---

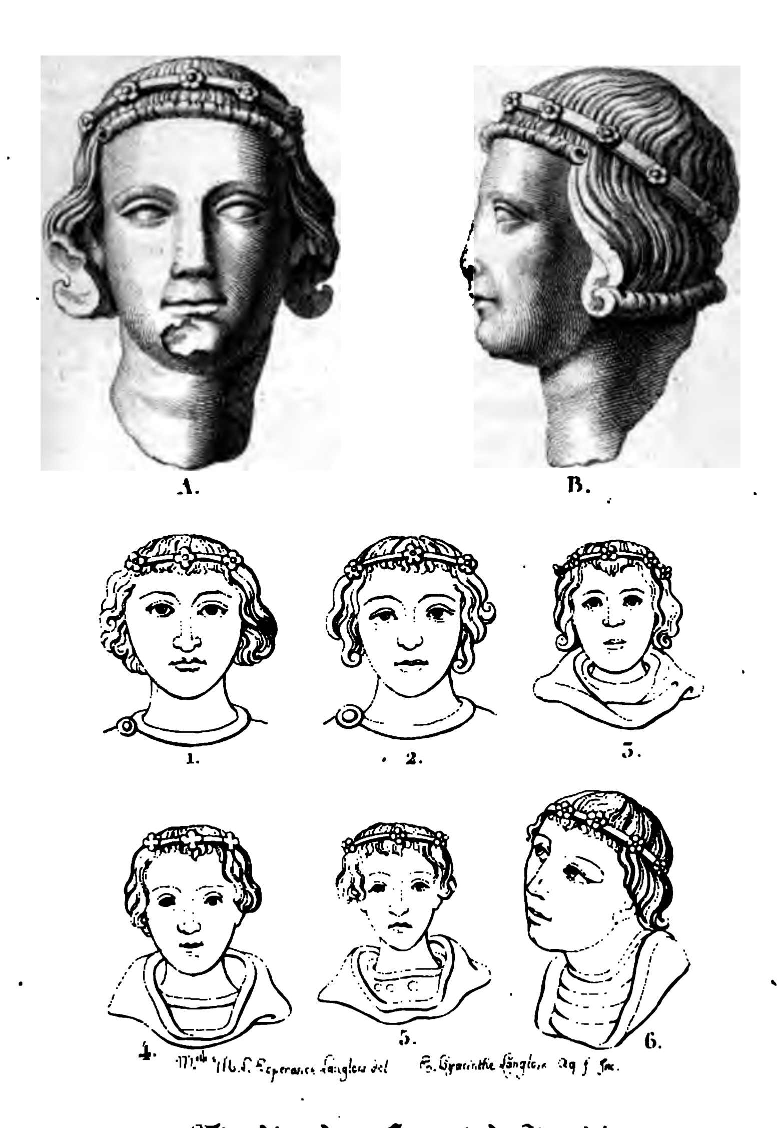
sur plusieurs de celles de Constantin-Pogonat, où ce prince est représenté sans barbe, il est certain qu'il ne décora la tête des princes français que sous Louis VIII au plutôt.

[1] Les princes dont nous joignons les effigies au fragment que nous publions, étaient tous de la famille de saint Louis. En voici les noms et l'indication des lieux où se voyaient leurs diverses représentations :

N° 1. *Philippe* et *Jean* (n° 2) *de France*, fils de Louis VIII et de Blanche de Castille, et frères de Louis IX. — Ils moururent tous deux fort jeunes, quoique représentés, suivant un usage très-fréquent autrefois, dans l'âge de l'adolescence. Ils sont tirés de la tombe plate en cuivre sous laquelle ils étaient inhumés, au milieu du chœur de Notre-Dame de Poissy. Ces deux enfants royaux, coiffés, couronnés et chaussés comme les Enervés de Jumiéges, étaient, ainsi que ces derniers, représentés couchés l'un à côté de l'autre.

N° 3. *Louis*, fils aîné de saint Louis, né en 1243, et mort en 1260. — Il est tiré de son effigie qui se voyait à Poissy; sa robe

Pl. 4.



A. B. Tête d'un des Enervés de Jumiéges.

1. 2. *Philippe et Jean de France, frères de Saint-Louis*

3. 4. 5. *Louis, Jean-Tristan, Pierre, comte d'Alençon, fils de Saint-Louis*

6. *Louis de France, comte d'Evreux &c., fils puiné de Philippe III, dit le hardi.*

de Jumiéges subit des métamorphoses considérables sous le règne de saint Louis. Les figures

---

était, comme celle des prétendus fils de Clovis II, de couleur d'azur et parsemée de fleurs de lys. Sur son tombeau, dans l'abbaye de Royaumont, il était décoré de la même manière, mais la tête sans couronne.

N° 4. *Jean-Tristan*, fils de saint Louis, né à Damiette, en 1240, et mort en 1270. — Tiré de son tombeau, dans l'église de Saint-Louis de Poissy; ses habits étaient tels que ceux du précédent et du suivant.

N° 5. *Pierre, comte d'Alençon*, fils de saint Louis, mort à Salerne, en 1283 ou 1284. — D'après sa statue, qui se voyait également dans l'église de Saint-Louis de Poissy.

N° 6. *Louis de France, comte d'Evreux, d'Etampes, etc.*, fils puîné de Philippe III, dit le Hardi, né en 1276, et mort en 1319, sous le règne de Philippe-le-Long, son neveu, arrière-petit-fils de saint Louis. — Sa figure est tirée d'une vitre votive de la chapelle de Sainte-Anne, derrière le chœur de la cathédrale d'Evreux; « Il » porte, dit Montfaucon, une espèce de diadême qui paraît être » d'or ».

C'est au savant bénédictin que nous venons de nommer, que nous sommes redevables de ces figures publiées dans les planches 18e, 27e et 38e du second volume de ses *Monuments de la Monarchie françoise*. Mais les rapprochements que nous venons d'offrir seraient beaucoup plus frappants si les estampes de cette importante collection n'étaient, malheureusement, exécutées par des graveurs dont l'inhabileté ne pouvait être surpassée que par celle des dessinateurs qui leur avaient préparé les plus nombreux matériaux. J'entends parler des dessins abondamment recueillis vers la fin du XVIIe siècle, aux frais et par les soins de M. De Gaignières, d'après les antiquités nationales répandues sur différents points de la France. En effet, malgré son amour estimable pour les arts, ce personnage n'a laissé qu'une idée fort médiocre de ses connaissances et de son goût, non seulement en confiant l'exécution d'une entreprise qui pouvait devenir fort belle, à de mauvais dessinateurs, mais, qui pis est, en leur prescrivant lui-même une infidélité dans leurs copies, qui ne

historiques dont nous avons déjà parlé, décoraient cette nouvelle partie de ce beau temple,

fit qu'accroître les inconvénients de leur peu de talent. Ce fut, néanmoins, dans une source aussi suspecte * que l'intimité qui régnait entre cet amateur et Montfaucon, mit ce dernier à même de puiser sans réserve, mais avec trop de confiance, sans doute, la plupart des éléments de son ouvrage. Nous ignorons si Benoît, dessinateur de ce savant bénédictin, évita les écarts dont nous allons parler; mais comme ce furent surtout les pierres tumulaires et les statues des tombeaux qui fournirent à Gaignières le plus de moyens de remplir ses porte-feuilles, croirait-on que, rebuté de l'aspect de figures étendues sur le dos, les mains jointes sur la poitrine, et les yeux souvent fermés, il restitua la plupart de ces images funèbres à l'état de vie, en les faisant représenter debout, les yeux ouverts, et gesticulant presque toujours d'une manière ridicule? Il en résultait, et c'était le moindre inconvénient, que, dans les cottes-d'armes armoriées des hommes, et les vêtements également blasonnés des femmes, le déplacement des bras laissait, sur le dessin, des parties découvertes que ne présentait pas la statue: Dieu sait comment alors on suppléait aux lacunes qui résultaient de ces puériles résurrections, des exemples desquelles nous pourrions alonger prodigieusement cette note. Nous nous bornerons à deux ou trois seulement.

Dans l'abbaye de Notre-Dame-de-Bon-Port, près le Pont-de-l'Arche, et non de Long-Pont, près Soissons, comme le dit Montfaucon, trompé par Gaignières, on voyait dans l'église le mausolée de Louis De Rouville, grand-veneur de France, mort en 1525, et de son épouse Suzanne De Coësmes. Leurs deux statues, l'une armée et l'autre costumée à la mode du temps, exprimaient parfaitement l'état de raideur et d'immobilité de la mort; car il est à noter qu'à l'exception d'un très-petit nombre d'anciens tombeaux, où l'on

* Cette collection, connue sous le nom de *Porte-Feuille de Gaignières*, fait aujourd'hui partie des richesses de la Bibliothèque royale. Elle se compose de 8 ou 10 volumes *in-folio max.*, dans lesquels on ne trouve rien de vraiment bien ou passablement exécuté, que quelques miniatures originales et plusieurs anciens portraits. Les dégâts du vandalisme révolutionnaire ont considérablement rehaussé le mérite de ce recueil.

et s'y trouvaient adaptées de manière à faire croire que leur exécution datait du même temps, époque où la sculpture, bien supérieure en France

---

représenta vivantes même des statues couchées, l'intention qui présida constamment, dans le moyen-âge, à l'érection des mausolées, fut de perpétuer l'effigie du défunt, exposé sur son lit funèbre. Voyez tome IV des *Monuments de la Monarchie françoise*, pl. XLIX, à quel point on a dénaturé ces figures, dans lesquelles on pardonnera plutôt l'addition des prunelles que celle de la barbe de l'homme, qui n'en a point dans la statue. Il en est à peu près ainsi, dans la même planche, des images de Jacques, bâtard de Vendôme, et de Jeanne De Rubempré, sa femme; dans la Le, de celles de René De Cossé, comte de Brissac, de Charlotte De Gouffier, enfin, de beaucoup d'autres dont, nous le répétons, la nomenclature irait à l'infini. Cette statue, du seigneur de Rouville, principal ornement d'un tombeau magnifique dont j'ai recueilli de précieux fragments, portait un cor suspendu à un large baudrier chargé d'une devise que Montfaucon cherche à concilier avec son commentaire, après l'avoir exprimée ainsi : « *Qui le droit change garde le change.* » On en a donné depuis plusieurs autres versions; mais en lisant : « *Qui le droit chasse garde le change,* » Millin est le seul qui ne se soit pas trompé. Quoi qu'il en soit, malgré les vices nombreux qu'on pourrait signaler dans la *Monarchie françoise* de Montfaucon, qui n'a pu tout voir, tout étudier, tout explorer par lui-même, ce grand ouvrage, dont la valeur serait inappréciable si la partie descriptive du texte et les planches étaient l'une sans erreurs, et les autres sans défauts, n'en est pas moins, ainsi que la mémoire de son infatigable et savant auteur, digne de l'estime et de la reconnaissance nationales. Qu'un juste mépris soit donc le partage de ceux qui, nouveaux échos des Zoïles étrangers et des journalistes, dont les croassements troublèrent l'utile et laborieuse vie de notre illustre bénédictin, oseraient prétendre aujourd'hui que ce ne fut « qu'*un* » *inérudit et misérable copiste, qui, en multipliant les images, ne* » *faisait qu'amuser les ignorants* ». (Voyez la préf. du t. 4 de ses Monum. de la Mon. franç.)

aux autres arts d'imitation, produisit simultanément une foule prodigieuse de statues en mémoire des princes de nos trois dynasties, car il n'y eut pas jusqu'à plusieurs rois mérovingiens auxquels la piété de Louis IX ne fit élever des tombeaux décorés de leurs effigies. Dans de telles conjonctures, et à l'exemple du souverain, les religieux de Jumiéges auront cru devoir honorer le souvenir de leurs bienfaiteurs en leur élevant des statues; et non seulement les *assiettes* sur lesquelles étaient dressées celles de Clovis et de Bathilde furent ornées de bas-reliefs représentant une partie de l'histoire des Enervés [1], déjà bien établie, car il fallait alors peu de soins et de temps pour accréditer une absurdité, mais encore on fit édifier un mausolée à ces princes imaginaires [2].

---

[1] Sur l'un on les voyait à l'instant de leur débarquement, et sur l'autre recevant l'habit monastique des mains de saint Philbert, qui les avait miraculeusement guéris des infirmités résultant de leur supplice.

La description des sculptures et des fresques de Jumiéges qui présentaient des détails fort curieux, se trouve dans l'ouvrage de M. Deshayes.

[2] Les observations de M. E.-H. Langlois sur l'âge et le style des figures des Enervés, si judicieuses et si sûres, se sont trouvées

Ainsi, ce monument n'a point, comme on l'a cru jusqu'ici, donné sujet à la fable, mais la fable, au contraire, a donné sujet au monument; et que l'église de Saint-Pierre de Jumiéges ait ou n'ait pas renfermé les cendres de quelques princes pénitents de la maison de Charles-Martel ou de celle de Bavière, morts quatre ou cinq cents ans avant l'érection du tombeau des Enervés, c'étaient véritablement les fils supposés de Clovis II et de sainte Bathilde, dont les statues se voyaient sur ce tombeau que je crois pouvoir regarder comme un simple cénotaphe.

---

parfaitement confirmées par la découverte des débris de leur tombeau, dont nous parlons à la note de la page 32.

Les deux Enervés sont représentés couchés, côte à côte, les mains jointes, la tête appuyée sur un carreau ou coussin soutenu par des anges, et les pieds posés sur des lions. Ils sont revêtus d'une tunique semée de fleurs de lys, qui est serrée autour du corps par une ceinture ornée de pierreries, dont le bas pend au-dessous des genoux. A ce vêtement est superposé le manteau ouvert par devant, qui est légèrement retenu sur la poitrine par une chaîne. Une des figures est malheureusement très-mutilée; le bloc de pierre qui les réunissait, et qui, dans l'origine, était d'un seul morceau, est brisé en plusieurs endroits. Des traces de couleurs d'azur et d'or sont encore visibles sur la tunique.

Le costume de ces figures, les accessoires, le style du dessin et de la sculpture, tout dénote un monument de l'époque de saint Louis. A. D.

Peut-être aurais-je dû circonscrire dans des bornes plus étroites cet essai, dont le principal sujet m'a paru, je l'avoue, susceptible encore de présenter quelqu'intérêt ; mais me pardonnera-t-on surtout d'y avoir introduit des croyances, des faits dont l'extrême popularité ne pourra trouver grâce aux yeux de cette fière raison, ambitieuse matrone, qui, du point sublime mais peu perceptible qu'elle occupe, voudrait asservir aux lois de son compas jusqu'aux incommensurables et mobiles domaines de l'imagination ?... Après tout, si je n'ai point travaillé pour l'histoire du bon sens, j'ai pu révéler quelques éléments de plus pour celle de l'esprit humain.

✥

La Vie et Légende de nostre bonne et glorieuse mère madame saincte Baultheur, Royne de France [1].

Ne demoura guières après ses choses que le roy, par le consceil de la saincte royne, ne fist assembler tous les princes et les barons de sa terre, pour disposer au régime et gouvernement du royaulme de France, tant qu'il fut revenu de son pélerinaige. Les barons regardèrent et considérèrent la fragilité de humaine nature, et doubtoient moult qu'il ne revinst jamès, et vindrent tous ensembles au roy, et luy prièrent moult doulcement qu'il couronnast son aisné filz à roy, affin qu'il gardast la terre, et le royaulme par le bon consceil de la saincte royne sa mère. Le roy

[1] Extrait d'un Ms. de la bibliothèque royale, coté $\frac{10309}{3.3}$, et qui provient du fonds de Cangé.

véist bien que tout le commung consentement estoit ad ce accordé. Si en fist toute leur voullanté à leurs prières. Puis ne demoura guières qu'il ne se mist en la voye, et entreprinst le hault pélerinaige qu'il avoit tant désiré. Quant la royne eust son très cher seigneur convoyé, et prinst congié en plorant, elle recommanda à Dieu son âme et son corps; puis s'en retourna avecques ses enfens, ce recommendant en la garde de notre seigneur; et demoura royne. Elle habendonna son cueur, son corps et sa substance en aulmosnes, en jeusnes, et en oraisons vers nostre seigneur; et faisoit continuelles prières pour la paix du royaulme et pour la stabilité de saincte eglise, pour le salut de son mary, et de tous ses enfens. Le jeune roy son filz du quel le nom est mys en oubly, régna ainssy grand piesse, et tinst moult en paix le royaulme par le consceil de la bonne et saincte royne madame sainte Baultheur sa mère, de la quelle il faisoit la voullanté. Et la saincte royne avoit moult grand joye en son cueur, de la paix du royaulme, et de la prospérité de ses enfens. Mais il n'avient pas souvent en ce monde que grand prospérité dure longuement que aulcune

tristesse ne s'i entremesle. Ainssy advinst que par l'admonestement de nostre ancien ennemy, que son aisné filz qui tenoit le royaulme, chéust en cy grant orgueil que le conseil de sa saincte mère la royne qu'il avoit par avent creiur et garder, il desprisa en telle manière que toutes les choses qu'elle disposoit estre faictes, il faisoit le contraire, et tant admonesta son frère mineur qui encores ce tenoit au consceil de sa mère, qu'il le fist accorder à sa voullanté. Après ses choses, fut la saincte royne départye du consceil du royaulme, et du consceil de ses enfens semblablement. Si estoit elle tousiours continuellement en oraisons, prières et aulmosnes, et prioit nostre seigneur pour la paix du royaulme, pour le salut de ses enfens, pour la revenue du roy son seingneur, et sur toutes aultres choses pour la stabilité de nostre mère saincte église. Le bon roy Clovis pour acomplir la sentence de l'évengille qui dit : « Qu'il ne prend la croix et ne me suis ne peult estre mon disciple ». Il habandonna son royaulme temporel, et fit tant par sesjourner qu'il vinst en la terre de promission, et fit son pélerinaige au sainct sépulcre, en moult grant dévotion, puis demoura en la terre ; et ce mist

à son pouoir au sainct service de nostre seigneur. Ung jour advinst que la noble chevallerie du roy luy parla du gouvernement du royaulme de France le quel il avait laissé. Avec ce le bon roy eust souvenance de la saincte royne sa femme, et de ses enfens, dont il eust grand pitié au cueur. Et ainssy qu'il pensoit et délibéroit en son entendement quelle chose il feroit, ou s'il retourneroit en son royaulme, ou s'il demourroit là où il estoit au service de nostre seigneur, vinst à luy ung françoys qui venoit tout droict de France, le quel luy dit tout par ordre comme ses enfens estoient rebelles à la bonne royne sa femme. Quant il eust sa raison contée devant le roy et devant les aultres Françoys qui là estoient, si en fu le roy moult courroucé, et troublé en son couraige, et tous ceulx qui estoient avecques luy. En après, à l'occasion des dittes nouvelles le bon roy Clovis se sépara de sa chevalerie, et de ses gens, entra en ung lyeu solitaire, et là ce print à gémir et plorer à l'occasion de la dureté et tribulation qu'il pensoit bien que la bonne royne sa femme souffroict aussy à cause de la follie de ses enfens. Si délibéra et advisa en son entendement, que avecques l'ayde de Dieu

il retourneroit en France, tant pour conforter la royne que pour corriger l'herreur de ses enfens. Et tout ce il signiffia à ses chevalliers et subjetcz, et commenda eulx préparer pour retourner. Mais pour ce qu'il ne voulloit pas ceulx du pays là où il estoit eûssent suspection sur luy qu'il s'en allast pour et à cause d'aulcunne maulvaise chose, fist assembler tous les plus grands seigneurs de la terre, et leur contta tout ce qui estoit advenu en son pays, et en son royaulme, depuis qu'il estoit partit. Allors, quant ilz ouyrent le meschief le quel estoit advenu en son royaulme, luy prièrent tous ensembles qu'il s'en retournast au plus tost qu'il pourroit, pour oster sa femme de tristesse et langueur; et aussi pour oster ses enfens de la desloyaulté et herreur où ilz estoient, car ilz doubtoient fort s'il ne retournoit hastivement que la mallice de ses enfens ne multipliast tant qu'ilz pourchâssent en aulcunne manière secours et ayde des mescréans qui estoient en tous le royaulme. Quant le roy fut en telle manière enseigné, admonesté, et déprié des grandz et saiges de la terre, visita le plus hastivement qu'il peust les sainctz lyeulx et pélerinaige que nostre seigneur avait sainctiffié

pour la présence de sa précieuse humanité; et y donna de moult riches dons, puis ce mist à retourner en son royaulme, et ceulx qui estoient avecques luy. La renommée et nouvelles qui tost coururent firent savoir à ses enfens que leur père le roy revenoit de son pélerinaige. Et quant ilz ouyrent et sçeurent vrayement qu'il approchoit, ilz ce pourpencèrent qu'ilz yroient au devant de luy, et luy criroient mercy de ce qu'ilz avoient mesprins envers luy, et envers leur mère; ou qu'ilz luy deffenderoient l'entrée dedans le royaulme. De ses deulx, ils esleurent le maulvaix par l'admonestement du dyable qui en telle manière les avoit gouvernez, et mys en cy grant orgueil jusques à voulloir contredire à leur père l'antrée de sa terre. Lors assemblèrent tous les gens d'armes qu'ilz povoient, et garnirent les citéz et les chasteaux. Les Françoys furent tous avecques eulx, les ungs à force, les aultres pour les grandz dons qu'ilz leur donnoient. Quant ilz eurent assembles à leur povoir tous ceulx de France, et leurs voisins, et tous les estranges qu'ilz povoient asembler, si allèrent contre leur père, et emplirent tout le pays par lequel ilz pençoient qu'il deust venir. Quant la saincte

royne Baultheur eust ouy vrayes nouvelles de la venue de son seigneur, en rendit grâces à Dieu, et en eust moult grand joye; mesmement pour ce qu'elle estimoit bien que, avec l'ayde de nostre seigneur, elle mecteroit le royaulme en paix, le quel estoit si troublé. Lors prinst messagerz certains, et les envoya vers son seigneur, luy mendant en brefves parolles comme ses enfens ce estoient maintenuz et gouvernéz, aussy comme ilz avoient assemblé grand armée de gens d'armes pour luy contredire l'antrée en son royaulme et en sa terre, adonc, reçeut le roy moult joyeusement les messagerz de sa femme la bonne royne Baultheur, et enquist dilligemment de son estat, de ses enfens, et du royaulme; puis quant il eust considéré en luy mesmes l'orgueil de ses enfens, et comme ilz avoient mys gens d'armes ès citéz, villes, et chasteaulx, aussy qu'ilz avoient commendé que porctz et passaiges fussent gardéz, et deffenduz si en fut le roy moult desplaisant et tourmenté en son couraige. Si appella tout son consceil, et demenda quelle chose estoit bonne de faire? Le consceil du roy assemblé délibéra par bonne et saige délibération l'orgueil et présumption des ditz enfens,

aussy le grand trouble et division du royaulme. Ces dittes choses considérées, le dit consceil dit au roy qu'il mist tout en la main de nostre seigneur, et que c'estoit celuy qu'il ne fault jamès à ceulx qui ont toute leur espérance en luy. Le roy ce tint à leur consceil, et mist toute son espérance au roy des roys, croyant certainement qu'il recouvreroit tout son royaulme par la puissance de Dieu, seullement ; et si eust moult grand confidence ès oraisons de la bonne royne madame saincte Baultheur, et qu'ilz luy ayderoient grandement à parvenir ad ce que son cueur désiroit. Et pour ce qu'il ne semblast qu'il vousist ses enfens vaincre par orgueil, et par bobance, leur envoya messagerz, en leurs mendant moult débonnairement que pour la pitié et amour que enfens doyvent avoir à père et à mère, et aussy semblablement pour ce qu'ilz en pourroient avoir reproche à tousiours, qu'ilz se repentissent de leur follie, et qu'ilz le resçeussent en son royaulme comme enfens doibvent recepvoir leur père ; et affin qu'ilz n'eussent pour luy venir cryer mercy, leur menda que ce n'est pas merveilles si on ce mesprenst, mais est merveilles quant de son meffect on ne ce veult repentir.

Quant les messagerz eurent faict leur messaige aux enfens du roy, tout ainssy que le serpens estouppe ses orailles, que l'enchanteur ne le puisse enchanter, ainssy estouppèrent ilz leur orailles, et leur cueur contre le débonnaire mandement et humble prière de leur père, et respondirent soudainement, et tout sans consceil qu'ilz n'avoient point de père, et que jà la couronne ne leur seroit tollue ne ostée, ce par force ou armes n'estoit. Nulle aultre amour, ne nulle bontté les messagerz ne peurent trouver ès enfens. Toutes foys, au départir, les ditz messagerz demendèrent aulx ditz enfenz quelle responce ilz pourroient dire et faire à leur père le roy. Pour conclusion, ilz n'en voulloient ouyr parler; mais à grand paine ce départirent, et en grand péril et danger de leurs vies, sans quelque espérance de paix. Quant le roy sçeut la venue d'içeux messagerz, vinst à l'encontre d'eulx, et leur pria qu'ilz ne celassent riens de la responce que leur avoient faicte les enfens, et s'ilz le lesseroient entrer en son royaulme. Les messagerz respondirent qu'ilz ne cuydoient pas en tous les gens du monde avoir si grand orgueil comme ilz avoient trouvé en ses enfens là, et

qu'il ne s'en faillut guières qu'ilz ne les fissent destruyre de corps. Oultre luy dirent qu'ilz avoient grand armée, et que pour quelque puissance qu'il peust avoir, ne les pourroit mectre en subjection ; et que nulle paix et miséricorde ne pourroient trouver en eulx, se nostre seigneur ne faisoit évident miracle. Quant le roy Clovis ouyt ces choses, appela tous ceulx de son consceil, et leur dit : « Il me semble que tout nostre secours et ayde gist en la main de nostre seigneur. Or, soyons doncques tous asseuréz, et mettons nostre espérance en luy, ne ayant nulle fiance en nous mesmes. Car puisque nostre entreprinze est droicte et juste, et nous la mectons du tout sur luy qui est tout puissant, et droict il ne fit aulcun tort à nully; il nous donnera sans doubte nostre droit. Or les allons doncques tout sûrement assaillir, et combastre. Et sachez tout certainement que vous voirrés que s'ilz estoient assez plus de gens que nous, qu'ilz ne pourroient résister à nostre seigneur qui bataillera contre eux, et sera pour nous, et gaignera la bataille. Ceulx qui estoient avecques le roy ne osèrent oncques desdire son consceil, mais se sinèrent tous du sine de la croix au

saulveur du monde, et s'en armèrent; puis ce myrent avec le roy Clovis, et allèrent en bataille contre leurs ennemys. Mais premièrement le roy envoya messagerz vers la royne sa femme, et luy fist assavoir le jour de la bataille, et luy menda et pria tant qu'il peust qu'elle le secourust ad ce jour de tous ceulx qu'elle pourroit pourchasser. Sur toutes choses, luy prioit humblement de faire larges aulmosnes; et qu'elle priast nostre seigneur qui lui pleust de sa grâce disposer du discort qui estoit entre le père et les enfens, et que ce fust au bien de l'une et de l'autre partye soubz la grande miséricorde de Dieu. La bonne royne Baultheur obéyst du tout en tout au roy son seigneur, lequel approcha près du lyeu où estoit ses enfens, entra en son royaulme, et en sa terre, et ordonna ung chastel estre faict en une partye de son royaulme. Les enfens qui ses choses ouyrent, assemblèrent à leur povoir tous ceulx qu'ilz peurent, et firent ung cry, et une grand'noize; puis vindrent moult orguilleusement contre leur père le quel assaillirent, et ceulx qui estoient en son ayde. Le roy qui moult estoit humble en cueur, très asprement se mist en armes, et batailla si vertueusement et de si

grand cueur, que non obstant qu'ilz ne fussent que une petite quantité de gens, au regard des aultres, ilz mirent les plus vaillans en fuyte. Quant les enfens virent que ceulx en qui avoient leur fiance s'en estoient fouys, eurent grand paour, et craingnoient qu'ilz cheussent aulx mains de leurs pères et en ses lyens; toutes foys, ne demourèrent guières qu'ilz ne fûssent prins. Et quant la bataille fut partye, et on eust admené les enfens devant leur père, le roy commenda qu'ilz fussent lyez. Puis ce départit de ce lyeu, et s'en vinst en France. Par tout où il venoit, on luy rendoit la clefz des citéz, des villes, et des châteaulx à sa voullanté, lesquelles on avoit garnies pour résister contre luy. Nul ne pourroit racompter la grand joye que avoit la saincte royne Baultheur; et quant elle sçeut les nouvelles, ce mist à venir à l'encontre de son mary. O, qui pourroit raconter la grand joye que le roy et la royne eurent, quant ilz véirent l'ung l'austre! Le roy ne sesiourna guières qu'il ne mendast les saiges de son royaulme pour juger ses enfens du cryme qu'ilz avoient commys, selon ce que dit l'escripture: filz des hommes, jugez droict; et leur demenda quel consceil ilz

donneroient. Ceulx furent moult hébaÿs, et ne savoient que respondre au roy fors qu'ilz respondirent, pour soy excuser, que les plus grandz barons et les plus grandz de France n'y estoient pas, et que sens eulx n'en feroient pas jugement. Quant le roy qui moult désiroit le jugement, et la responce des saiges de son royaulme, vist qu'ilz ne voulloient faire jugement de ses enfens, fist assembler tout le menu consceil de France, et leur dit tout ce qu'il avoit dit aulx aultres. Si furent moult longuement à consceil ensembles; et à la fin s'accordèrent et dirent : « Comment mectrions nous jugement sur royalle lignée, et condempnerions? Cela jamès ne nous advienne. » Adonc vindrent devant le roy et dirent : « Saulve la grâce du roy et son commendement, nous ne présumons pas de asseoir jugement sur royalle lignée, et sur noz seigneurs mesmes. Homme mortel ne peult ne ne doibt juger de ce, sinon vous mesmes deulx seullement. » Quant la saincte royne ouyst que les barons et seigneurs ne voullurent juger, si dit devant tous ceulx qui là estoient : « Il convient que chascun porte la paine de son péché, soit en ce monde ou en l'austre. Et pour ce que les paines de ce monde

sont plus petites que celles de l'austre, et aussy affin que les aultres filz de roy ilz prenent exemple, et ce chastient de voulloir entreprandre si grand cryme contre père et mère. Et pour ce mesmes qu'ilz renyoient leur père, oyans tous, moy juge, ilz perderont à tousiours l'héritaige telle qu'ilz debveroient avoir au royaulme. Et pour ce qu'ilz portèrent armes contre leur père, je juge qu'ilz perderont la force et la vertu du corps. Le roy Clovis ce accorda au jugement de la saincte royne, la quelle tantost fit admener devant elle ses deulx enfens, et leur fit cuyre les iarrectz devant tous ceulz qui estoient là. Les Françoys qui véoient ces choses, dirent les ungs aulx aultres par grand admiration : « He que le cueur du roy nostre sire est endurcy depuys qu'il ce partit de nostre pays! Comme peult il endurer que ses filz soient ainssy pugnis durement devant luy? Puis en après, fut le roy si redoupté en France que oncques puis nul ne fut si hardy qui de riens osast mesprandre vers luy. Les enfens qui eurent resceu celle sentence par le jugement de leur mère la royne, la soustindrent en bonne pacience, regardant et considérant qu'ilz l'avoient bien desservy; car il

n'avoit pas tenu à eulx qu'ilz n'avoient leur père faict mourir et occis. Ilz prièrent nostre seigneur moult dévottement que à cause de ce péché ilz ne fússent pas dampnez éternellement, et habendonnèrent leurs corps et leur cueur au service de leur créateur en vigilles, en oraisons, en aulmosnes, et en moult de manières de abstinences de leurs corps; en telle sorte demourèrent en la maison de leur père. Le roy qui regardoit ses enfens que nulle foys ce levoient, mais tousiours se séoient, en eust pitié au cueur; et ung jour vinst à la royne pour luy descouvrir sa pancée, et lui dit : « Ha, a dame, comme pourrions nous veoir toute nostre vie, ne endurer la tribulation de noz enfens; et d'aultre pert, comme endurerons nous que les séparons, et ostons d'avecques nous, et que nous ne les voyons jamès? » Quant la royne eust apperçeu la bonté et pitié de son seigneur, et la naturelle amour dont il aymoit ses enfens, commensa à le reconforter, et dit : « Benoist soit nostre seigneur le Dieu d'Israël qui visita et racheta son peuple, et qui le grand orgueil de noz enfens a mys en si grand humilité, et leur a donné cueur et voullanté de le servir. Très

doulx seigneur, confortez vous de vos enfens; car sachez certainement qu'ilz ne demourront guières que nostre seigneur ne nous démonstre ce qu'il luy plest qu'il en soit faict ». Après ses choses, fut celle saincte royne en continuelle oraison vers nostre seigneur, que par sa saincte miséricorde leur démontrast quelle chose luy plaisoit qu'ilz fissent de leurs enfens. Ne demoura guières après ses choses que la royne ne vinst à ses enfens, et leur dict en ceste magnière : « Ha, a comme est doulx le Dieu d'Israël à ceulx qui ont le cueur droict et bon envers luy! Sa sappience et bonté est infinie, et ne pourroit estre nombrée. Mes enfens, vous voyez et congnoissez que l'orgueil desmesuré, la follie, et présumption que avez eues contre vostre père et mère est chéuste et humilité par sa grand sappience, et miséricorde; et debvez savoir que nostre seigneur tousiours juge droict, sachez qu'il ne vous a pas donné ce jugement pour vostre mal, mais pour le salut de vos âmes. Reconfortez vous, et mectez vostre espérance en Dieu qui dit : « Je ne suis pas venu en ce monde pour appeler les justes à pénitance, mais pour les pécheurs. Quant les enfens ouyrent le débon-

naire admonestement de leur mère, voyant et considérant qu'ilz avoient si griefvement failly, ce inclinèrent vers nostre seigneur, et de bon cueur, par élévation d'entendement et de pancée, luy prièrent doulcement qu'il lui pleust pardonner le péché qu'ilz avoient commys et perpétré contre luy, contre leur père. Et en priant Dieu, eslevèrent leurs mains vers le chef, en disant: « Sire Dieu, qui estes destructeur des orguilleux, et eslevéz les humbles, confortéz les povres, consceillez les desconfortéz, et estes père de pitié et miséricorde. Vostre non soit benoist par tous les siècles des siècles. Nous croyons certainement que pour ce vous avez osté la force et vertu du corps, affin que les ames vous puissent servir à leur voullanté; car myeulx nous vault aller humbles en paradiz sans estre tourmentez, que estre orguilleux, et finablement estre en enfer dampnéz. Quant les enfens eurent aperçeu par les parolles de la royne que le roy avoit eu compassion d'eulx, en furent moult courroucéz en leur couraige, et moult désiroient estre eslongnéz de leur père, affin qu'il n'eust pas si grand pitié, ne compassion d'eulx. Lors prièrent moult leur saincte mère pour l'amour de Jhésuchrist qu'elle

ne prinst pas garde à leur follie, mais les conseillast qu'il fussent mys en religion loing de leur père, où ilz peussent faire aulcunne pénitance de leurs péchéz pour estre agréables et plaisans à nostre seigneur. Quant la saincte royne ouyst la loyalle repentence de ses enfens, tant louable à Dieu et aux hommes, si en rendit grâces à nostre seigneur, et dit : « Sire Dieu, je vous rendz graces et mercys que n'avez desprizé mes prières, ains avez tourné mon courroux en joye. » Adoncques, s'en retourna vers ses enfens, et leur dict : « Mes enfens, confortéz vous en nostre seigneur, et luy donnéz vos cueurs et vos corps en vigilles, oraisons et aultres œuvres de pénitance, affin que puissiés avoir le bien et héritaige que Dieu a préparé à ses amys, il dict : « Je suis commencement et fin ». Pourtant le bien qu'il a commencé en vous par sa sainte grâce le veulle parfaire. » Après ce, partit la saincte royne de ses enfens, et vinst moult joyeusement au roy Clovis son seigneur auquel elle contta tout par ordre ce qu'elle avoit trouvé en ses enfens. Quant le roy sçeut la loyalle repentence que ses enfens avoient, dict : Tout ce est advenu par la grâce et miséricorde de Dieu. Il est droict

que nous obeyssions à leur voullanté; regardons et advisons ung lyeu convenable où ilz puissent résider, et demourer, et là où ilz puissent rendre à Dieu ce qu'ilz ont voué et promys. La royne qui moult estoit prompte d'acomplir les commendements du roy, luy respondit, et dict: « Le lyeu de leur habitation n'est mye à eulx à quérir, mais appertient seullement à la providence divine de nostre seigneur, lequel leur a donné cueur et corps pour le servir; et pour ce, à luy est de leur pourveoir de lyeu. Pour tant, très cher sire, il seroit convenable que leur fissiéz faire une nef en Sçayne si bonne et si grande que leur vivre et leur vesture puisse estre avecques eulx; puis les deux enfens ce mecteront dedans, et ung serviteur qui les servira. Et quant nostre seigneur les aura conduitz où son bon plaisir sera, le serviteur reviendra, et nous dira le pays et le lyeu de leur habitation. » Quant le roy ouyt le consceil de la saincte royne sa femme, luy respondit et dict: « Dame, je entens et voy que ce consceil ne vient point de vous, mais de l'ordonnance et pourvéance de Dieu qui dit par la bouche du prophête : « Ouvre la bouche et je parleray. » Pour tant, je mectz doresenavant toute

l'affaire de noz enfens en ta main, et t'en baille la disposition du tout en tout; si que te en ordonnes, au consceil et à la voullanté de Dieu, ce que verras qui appartiendra au salut de leurs âmes. » Si tost que la saincte royne eust le congié de son seigneur, menda les ouvriez, et leur devisa la nef; les quelx la firent incontinant comme la royne l'avoit devisée, y faisant chambrettes et habitations telles qui leur appertenoit pour eulx, et pour leurs choses. Quant la nef fut toute preste et appareilliée, et les enfens y deurent entrer, regardèrent vers le ciel par eslévation de cueur, et de pencée, en disant : « Sire Dieu, toutes voz voyes sont vérité et miséricorde; vostre chemin est en l'eaue comme en terre. » Et ainssy entrèrent en la nef, sans aultre compaignée fors seullement d'ung serviteur que la royne avoit baillé pour les servir. Il y avoit illecques moult de peuple assemblé pour regarder ses choses; et quant ilz virent que les enfens faisoient si joyeuse chère [1], entrant en la nef, commencèrent tous à pleurer, en disant : « Nul

[1] *Chère;* ici : visage, contenance.

ne doibt doubter que ses choses ne viennent de nostre seigneur; car comme ce pourroit faire que ces enfens s'en allâssent hors du royaulme de leur père, et délessassent tous leurs parens, ce nostre seigneur ne leur faisoit faire? Mais sans faulte, ilz obéyssent de tout à la sentence de l'évengille qui dit : « Qui ne délesse son père, sa mère, et tout ce qu'il a, pour l'amour de moy, ne peult estre mon disciple. » En ceste manière, délessèrent le royaulme de France, et s'en allèrent contre val Sçaine, non mye à force d'avirons, ne per le conduict de nulluy qui le conduysast, fors de nostre seigneur tant seullement, qui en peu de temps leur fit la terre tant eslongner qu'ilz vindrent en Normendye, et illecques prindrent port par la voullanté de nostre seigneur en ung lyeu qui estoit environné de grandes montaignes, plaines de fosses et de roches. Près de là où la nef estoit, et où elle avoit prins port, avoit ung lyeu que ceulx du pays appeloient Jumyères, où un sainct homme demouroit qui avoit non Philebert, et tenoit illecques l'ordre et la reigle luy et ung aultre moyne. Il advinst que ce sainct homme vinst vers le fleuve de Sçayne, et quand ilz eurent

apperçeu qu'il y avoit aulcung, s'esmerveillèrent moult, comme ilz habitoient illecques en si saulvage lyeu. Le sainct homme ce approcha de la nef, le quel quant il eust còngneu qu'elle n'estoit arrivée en ce lyeu par aucung moyen, si non par la grâce de Dieu, et eust vu les enfens si richement estoient habillés, pensa bien qu'ilz estoient de moult hault lyeu, et de grand lignaige, et que nostre seigneur les avoit illecques admenéz pour les avoir à son service. Adoncques s'approcha des enfens, et les salua moult débonnairement, leurs enquérant de quelle terre ilz estoient. Les enfens virent et apperçeurent qu'il parloit moult doulcement, et religieusement, et estoit de moult belle contenance, luy descouvrèrent l'adventure de toutes leurs choses dont il leur avoit enquis, puis luy prièrent que pour l'amour de Dieu, leur donnast consceil sur les parolles qu'il avoit ouyes, qui fut à l'honneur de Dieu, et au salut de leurs âmes. Adoncques les amena le sainct homme en son habitation au quel y avoit ung moustier de monsieur sainct Pierre le prince des apostres, et leur dict : « Nostre seigneur à huy esiouy mon cueur de vostre venue. Or vous esiouyssez avecques moy

en la saincte et amour de nostre seigneur. Car l'escripture dit que ceulx qui doubtent Dieu, et l'ayment en bonne vérité, ilz n'ont deffaulte de quelque chose. Les enfens demourèrent avecques le sainct homme, et luy obéyrent toute leur vie comme à leur père en vraye humilité et subjection au service et en l'amour de celuy mesmes qui dict : « Mon service est soif [1] et ma charge est légère. » Les enfens envoyèrent leur serviteur au roy Clovis leur père, et à la saincte royne Baultheur leur mère, pour leur racompter toutes les choses par ordre, puis leur département. Quant le roy et la royne ouyrent la grand pacience, aussy la bonne voullanté qu'ilz avoient à bien percévérer, eurent grand joye au cueur, et en rendirent grâces à nostre seigneur, en disant : « Sire, vostre non soit honoré, qui nulle foys ne mectez les vostres poures en oubly, ne ne laissez leur espérance périr, et dittes que bien heureulx sont les poures d'esperit, car le royaulme du ciel est à eulx. » Ne demoura guières après ses choses que le roy et la royne vindrent

[1] Pour soëf.

au lyeu où estoient leurs enfens pour visiter le dict lyeu. Et pour ce qu'il estoit petit, le firent moult richement édiffier au non de sainct Pierre, en l'honneur du quel le lyeu estoit premièrement fondé. Et quant y eurent mys grant multitude de moyens, enrrichirent le lyeu, y donnant de grandz terres, et de grandz rentes en l'honneur de Dieu, de leurs enfens, et du royaulme de France du quel ilz estoient partis en la manière que dessus est dict. Après ses choses, s'en retournèrent le roy et la royne en France, louant et magniffiant nostre seigneur. Les deulx enfens demourent illecques percévérant en leurs bons propoz, et firent en la ditte habitation bien heureulx service jusques à la fin de leurs jours qu'ilz trespacèrent de ce siècle, et que nostre seigneur reçeut leurs âmes en paradis.

MIRACLE

DE NOSTRE DAME

ET

DE SAINTE BAUTHEUCH.

PERSONNAGES

QUI FIGURENT

DANS LE MIRACLE DE NOSTRE DAME

ET

DE SAINTE BAUTHEUCH.

Dieu.
Nostre-Dame.
Gabriel (l'ange Gabriel).
Michiel (saint Michel).
Clodeveus (le Roi).
Bautheuch (la Reine).
L'ainsné Fils (le fils aîné du Roi).
Deuxième Fils (le deuxième fils du Roi).
Premier Baron, Deuxième Baron, Troisième Baron, Quatrième Baron — du Roi.
Premier Chevalier.
Deuxième Chevalier.
Premier Sergent, Deuxième Sergent — du Roi.
L'Escuier (du Roi).
La Demoiselle (dame d'honneur de la Reine).

Erchenoals (seigneur chez lequel demeurait Bautheuch avant d'épouser le Roi.)
Lambert, Lienin, L'Espie, — serviteurs du Roi.
Genais, homme de confiance de la Reine.
Quasin, serviteur et compagnon d'infortune des deux fils du Roi.
Le Marinier (celui qui les conduisit à Jumiéges).
L'Abbé (premier Moine).
Deuxième Moine.
Troisième Moine.
L'Exécuteur (des hautes œuvres).
Premier Sodoier, Deuxième Sodoier, Troisième Sodoier, Quatrième Sodoier, Cinquième Sodoier, — soldats du Roi.

Pl. 5.



Cy commence un miracle de nostre dame
et de sainte bautheuch femme du roy clo
doveus, qui pour la rebellion de ses
deux enfans leur fist cuire les iambes
dont depuis se enerverent et devindrent
religieux

Premier chevalier

Mais quil vous plaise treschier sire
Une parole vous vueil dire
Qu'en jour tous est bien convenable
Et si est chose resonnable
A mon avis

Clodoveus Roy

Et quoy? sire mon chier amis
Di ce que vous direz oray
Ce est bien, ie entendray

Cy comence un miracle de Nostre Dame et de sainte Bautheuch, feme du roy Clodoveus, qui pour la rebellion de ses deux enfans leur fist cuire les iambes, dont depuis se revertirent et devindret religieux.

PREMIER CHEVALIER.

Mais qu'il vous plaise, très chier sire,
Une parole vous veuil dire
Qui pour touz est bien convenable,
Et si est chose raisonnable
A mon avis.

CLODOVEUS, ROY.

Et quoy? faites m'en ci devis,
Et je que vous direz orray.

Se c'est bien, g'i entenderay;
Se chose est qui ne m'atalente
Et que m'onneur y voie et sente,
Je le lairay.

PREMIER CHEVALIER.

Chier sire, je le vous diray :
Il me semble qu'il fust saison
Que pensissiez, et c'est raison,
Comment vous vous mariissiez,
Afin que lignie éussiez
Qui vostre regne gouvernast,
Voire quant il vous succédast
Non mie tant com fussiez vis :
Et ce seroit, à mon avis,
Vostre honneur, mais plus vostre los
En acroistroit, bien dire l'os,
Et vostre pris.

DEUXIÈME CHEVALIER.

Par ma foi, vous l'avez bien pris,
Et est vérité, nulz n'en doubte,
Sire, s'il vous esméut et boute
En pensée de fame avoir,
Vous l'en devez bon gré savoir

Et tenir qu'il fait noble fait,
Quant de ce mencion vous fait.
Car quant homme y est ahurté,
En ayse vit, en vérité,
Plus grant que s'il estoit sanz famme,
Ne n'acquiert pas si tost diffame :
Car je vous dy bien, sire roy,
Souvent vit jonne homme en desroy,
Et peche trop plus par oultrage
Quant n'a femme par mariage ;
Et fait plus d'inconvéniens
Que un autres homs et hors et ens.
Savez pour quoy, qu'en vérité
Jonesce euvre de voulenté
Et de fait plus que de raison ;
C'est la cause, c'est l'achoison
Pour quoy son vouloir li souffist
Et li plaist miex que son prouffit.
Je scé bien que autrement alast
Se jonesce se gouvernast
Par raison, aussi qu'elle fait,
Et de volonté et de fait ;
Mais, Diex ! ainsi n'est pas ; or ho
Pour ce, chier sire, je vous lo
Ne vous tiengne pas négligence,
Mais mettez peine et diligence
D'estre en estat de mariage

Avec femme de hault lignage
Et que l'en prise.

LE ROY.

Et où pourra-elle estre prise,
Seigneurs, se me veuil marier?
Or me dites, sanz varier,
Vous deux ensemble.

PREMIER CHEVALIER.

Mon très chier seigneur, il me semble
C'on dit qu'en Lorraine en a une
Qui, par renommée commune,
Est belle damoiselle et sage
Et est aussi de hault lignage.
Il en a une autre en Bourbon
Qui est de gens de grant renom.
S'elle ne vous touche de près,
Il en y a une autre après,
En Boesme, fille du roy
Qui est homme de grant arroy,
Puissant et noble.

DEUXIÈME CHEVALIER.

Aussi, sire, en Constentinoble
En a il une, se dit-on,
Belle et bonne et de grant renom,

Et dygne d'avoir un hault homme.
Mais sanz S[t] Pierre à la grant Romme
Requerre, ne si loing aler,
Puis qu'est à l'uis, j'en veuil parler
D'une qui est tant belle et bonne
Que je croy qu'il ne soit parsonne
Vivant qui ne l'aime et ait chière;
N'est pas orgueilleuse ne fière,
Mais humble à touz.

LE ROY.

Qui est-elle? Dites-le nous,
Je vous empri.

DEUXIÈME CHEVALIER.

Sire, voulentiers sanz détri:
Chiez vostre mareschal de France
Erchenoalz, a sanz doubtance
Une pucelle, c'est en some,
Digne d'avoir le plus hault homme
Qui vive au jour d'ui soubz la nue;
Ne scé pas dont elle est venue,
Mais tant est belle de corsage,
Tant parest humble, et tant est sage,
Et tant en bons meurs doctrinée,
Qui n'est homme ne femme née
Qui d'elle ne tiengne et raporte

Que des bonnes l'onneur emporte.
Je n'y scay que une chose dire,
S'il peust estre c'on scéust, sire,
Qu'elle fust d'assez hault lignage,
Je déisse que par mariage
Le préissiez.

LE ROY.

Avant que vous en parlissiez
M'en souvenoit-il bien, par foy,
Et vous diray raison pour quoy :
Je scay bien qu'il n'a pas granment
C'on en tenoit grant parlement,
Et disoit-on d'elle merveilles
De bien, ce oy-je à mes oreilles;
Et pour lors je n'en tins nul compte.
Mais puis que d'elle on me raconte,
Son bien, son senz, s'umilité,
J'en veuil savoir la vérité.
Je te commans que tost, bonne erre,
Me voises le mareschal querre,
Et li di, pour rien qui aviengne,
Ne laisse que à moy ci ne viengne,
Que besoing est.

PREMIER SERGENT D'ARMES.

Très chier sire, je sui tout prest

D'acomplir ce que conmandez ;
Dire li vois qu'ele mandez.
Sire, Dieu vous vueille adrescier
En bien ! [1]

PREMIER SERGENT D'ARMES

Il vous fault tout laissier
Pour venir ent au roy, bon pas
Avecques moy, ne laissiez pas,
Il le vous mande.

ERCHENOALZ.

Si iray de voulenté grande,
Puis qu'il me mande. Amis, alons,
Passez, monstrez-me voz talons,
Marchiez du pié.

PREMIER SERGENT D'ARMES.

Je le vous feray de cuer lié,
Sanz le plus dire.

---

[1] Le filet placé ainsi entre deux couplets, sert à indiquer un changement de scène.

ERCHENOALZ.

Dieu vous croisse honneur, très chier sire!
Vous m'avez, sire, envoié querre;
Que vous plaist-il à moy requerre,
Ne commander?

LE ROY.

Vez ci que vous vueil demander:
Chiex vous a une damoiselle
Gentil femme et qui est pucelle,
Qui Bautheuch, ce me semble, a nom;
On li porte moult grand renom
Et de biauté et de bonté.
Et tant plaine est d'umilité
Que touz l'appellent sainte dame;
Si vous demande, sur vostre âme,
Que me diez s'il est ainsi,
Et de quel lignage est aussi,
Se le savez?

ERCHENOALZ.

Très chier sire, puis que m'avez
Tant conjuré, j'en diray voir:
Premier, je vous fas assavoir
Que selon ce que ceulx m'en dirent,
Qui jonne enfant la me vendirent,

Qu'en Soissong, par delà Frise,
Fu née la pucelle et prise,
Et de royal lignie estraitte;
En touz bons meurs est si atraitte,
Qu'en li n'a rien qu'en peust blasmer.
Elle se fait de touz amer,
Tant est de gracieux service;
Orgueilleuse n'est point, ne nice,
Mais sur toutes elle a le los
Et le renom, bien dire l'os,
Qu'elle est la plus humble c'on sache,
Et la plus parfaitte sans tache,
De nés un vice.

LE ROY.

Biau sire, que je la véisse,
Je vous em pri.

ERCHENOALZ.

Sire, voulentiers sanz détri,
Se vous voulez, querre l'iray
En l'eure, et la vous amenray,
Si la verrez.

LE ROY.

Or tost donc, mon ami serez.

[1] ERCHENOALZ.

G'y vois. Bautheuch, fai, si t'affaites,
Délivres-toy ens entrefaittes,
Tantost, et te mets en arroy :
Il fault que je te maine au roy
Sanz plus d'espace.

BAUTHEUCH.

E chier sire, que Dieu nous face
Trestouz bons, que ly ay-je fait?
Onques vers li, en dit, n'en fait
Ne mespris, sire.

ERCHENOALZ.

Il a tant oy de toy dire,
Qu'il te veult véoir ou visage ;
Or parra comment seras sage
Jà devant li.

BAUTHEUCH.

Bien, sire, s'il plaist à celi
Qui me fist naistre.

[1] Dans le manuscrit on a omis le nom du personnage qui prend la parole.

ERCHENOALZ.

Sus, alons-m'en, sanz plus ci estre;
Alez devant, alez, Lambert,
Et ne faictes pas le trubert,
Jà à la court.

L'ESCUIER.

Monseigneur, je ne sui pas sourt;
Voulentiers devant vous iray,
Et se Dieu plaist, me garderay
Bien de mesprendre.

ERCHENOALZ.

Pour mon devoir faire et vous rendre
Ce que vous ay, sire, promis,
Au retour vers vous me sui mis;
Bautheuch vous amain la pucelle,
Vez la cy, que vous semble d'elle?
Dites, chier sire.

LE ROY.

Erchenoalz, je n'en puis dire
Riens, ne ne vueil, fors qu'elle est belle

Et bonne, se Dieu plaist. Pucelle,
Bien veigniez vous.

BAUTHEUCH.

Très chier sire, Dieu qui pour nous,
En croiz souffri de mort l'angoisse,
Honneur et pris en vous accroisse!
Et qu'en ceste vie mortelle,
Par bonnes euvres faciez telle
Vostre âme et de péchié si monde,
Que quand partira de ce monde
Voit ès sains cieulx!

LE ROY.

Damoiselle, se m'ottroit Dieux
Qui de touz maulx aussi vous gart!
Seigneurs, com plus ay le regart
Sur ceste fille et plus me plait;
Ma femme en vueil faire à court plait,
Et la prendre par mariage.
Puis que tant est d'umble courage
Et qu'est si bien moriginée,
Je tien ainsi qu'elle soit née
De hault sanc, dont mains m'en vergoingne,
Et aussi c'on le me tesmoingne;
Et si sachiez en vérité,

Seigneurs, sa grant humilité
La me fait prendre.

PREMIER CHEVALIER.

De ce ne faites à reprendre,
Chier sire, puis qu'elle vous haitte;
Et elle en devra plus parfaitte
Estre entre ses faiz.

DEUXIÈME CHEVALIER.

Et quant vous plaira estre faiz
Ce mariage, dites, sire?
Vous nous en povez trop bien dire
Vostre devis.

LE ROY.

Seigneurs, la biauté de son vis,
Son doulx parler, son gent maintien,
Me plaisent tant, que vous dy bien
N'y metteray terme ny heure;
Maintenant, sanz plus de demeure,
La vueil espouser, c'est m'entente.
Erchenoalz, tost sans attente
Cy endroit plus ne vous tenez,
Mais en vostre hostel la menez;
Là la faittes mettre en arroy
Tel qu'il fault à espouse à roy;

Puis la menez en ma chapelle,
Et g'y seray, car je vueil d'elle
Au jour d'ui faire ma compaigne.
Qu'assez n'ait gent qui l'acompaigne,
N'ay-je pas doubte.

ERCHENOALZ.

Très chier sire, je vueil à toute
Vostre voulenté obéir.

ERCHENOALZ.

Alez vous tost laissiez chéir
A ses piez, et le merciez,
Bautheuch, et si le graciez
De cest affaire.

BAUTHEUCH.

Très chier sire, quant à moy faire
Vous plaist grâce et honneur si haulte
Qu'à femme me prenez sanz faulte,
C'est bien droiz que à voz piez m'encline,
Et que de voulenté bénigne
Vous en mercie.

ERCHENOALZ.

Puis qu'il fault que je me soussie,
Dame, de vous en arroy mettre,
Alons m'en, sanz plus yci estre,
Appertement.

BAUTHEUCH.

Monseigneur, je vueil bonnement
Faire voz grez.

LE ROY.

Seigneurs, vueilliez me voz secrez
Descouvrir, chascun par vostre âme :
De prendre ceste jeune femme
Où j'ay si ma mélencolie,
Vous semble-il point que je folie,
Où que bien face?

PREMIER CHEVALIER.

Sire, se Dieu me doint sa grace,
Se je vous di ce qui m'en semble,
Je tien que Dieu vous .ij. assemble,
Et que par elle encor serez

Amez, cremuz et honnorez;
Ainsi le croy.

DEUXIÈME CHEVALIER.

Aussi fas-je, vez ci pour quoy :
Envers nullui n'est orgueilleuse,
A touz est humble et amoureuse,
Doulce en parler et en faiz sage;
Si tien que Dieu ce mariage
Veult et consent.

LE ROY.

Sachiez mon cuer à li s'assent
Plus qu'à femme qui soit ou monde,
Et plus y pense plus m'abonde
Vouloir et désir de l'avoir;
Si que, sanz plus ci remanoir,
Alons-nous-en en ma chappelle;
Là se fera de moi et d'elle
L'assemblée et le mariage,
Et là ferons l'un l'autre homage
De nos .ij. corps.

PREMIER CHEVALIER.

Très chier sire, je m'i accors;
Alez devant.

LE ROY.

François Parigot, vien avant,
Vaz me dire à Erchenoalz
Que muser ne me face pas,
Que je l'attens en ma chappelle,
Et que Bautheuch la damoiselle
Tantost m'amaine.

DEUXIÈME SERGENT.

A ce faire n'a pas grant paine;
Je vois, chier sire.

LE ROY.

Et toy, entens ce que vueil dire :
Devant moy vas, à tout ta masse,
Et ces gens dépars et demasse,
Si qu'aye voie.

PREMIER SERGENT.

Chier sire, se Dieu me doint joie,
En l'eure vous sera fait sus.

LE ROY.

Fuiez de ci, alez en sus,
Faites chemin.

DEUXIÈME SERGENT.

Sire, Dieu qui fist d'yaue vin
Vous ottroie paix, honneur et joie !
Le roy par devers vous m'envoie ;
Si vous mande qu'à li venez
En sa chappelle, et amenez
Bautheuch, ce dit.

ERCHENOALZ.

Amis, tantost sanz contredit
Tant que puis d'aler y m'apreste.
Dites, Bautheuch, estes vous preste ?
En irons nous ?

BAUTHEUCH.

Quant il vous plaira, sire doulx,
A moy mais hui ne tenra point ;
Se vous estes prest et à point,
Si sui-ge aussi.

ERCHENOALZ.

Or ça donc partons touz de ci.
François, amis, devant yrez,
Et vous, Lambert, aussi ferez,
Pensez de vous à chemin mettre.
Dame, je vous menray en destre
Pour ceste foiz.

BAUTHEUCH.

Se contesse estoie de Fois,
Me faites-vous honneur greigneur
Qu'il ne m'affiert; Nostre-Seigneur
Le vous merisse!

PREMIER SERGENT.

Avant que de sa chappelle ysse
Le roy, ses menestrés vois querre.
Sa, seigneurs, sa, venez bonne erre,
Devant le roy faire mestier;
Il en est besoing et mestier
Qu'i soiez touz.

DEUXIÈME SERGENT.

E biaux seigneurs, délivrez vous,

Vez ci le roy qui jà s'en vient
D'espouser ; comme il appartient,
Faites mestier.

(* Ci viennent les menestrez, et amainnent le roy en son siège ; et puis vont querre la royne, en jouant.)

DEUXIÈME SERGENT.

Il me semble, mon seigneur chier,
Que acompli est vostre désir :
Femme avez à vostre plaisir,
Loé soit Diex !

LE ROY.

De toutes les dames gentieulx
C'on me pourroit amentevoir,

---

* Cette note est en marge dans le manuscrit original, et une partie des lignes a été coupée à la reliûre. Voici dans quel état elle est :

i viennent
menestrez
amainnent
roy en son
ge, et puis
nt querre
royne en
uant.

Certes je n'en voulroie avoir
Nulle pour ceste, tant l'ay chier!
Feust que la péusse changier,
Sanz blecier en riens conscience,
Pour sa parfaitte obédience,
Pour son sage et biau maintenir.
Or la regardez ça venir,
Et son estat et sa manière.
Amont, amont, ma mie chière,
Lez moy serrez.

BAUTHEUCH.

En quanque me commanderez,
Très chier sire, je obéiray,
Et vostre voulenté feray
Sanz refuser.

LE ROY.

Dieu nous doint noz viez user
Ensemble, en paiz et en amour!
Ore je vous pri, sanz demour,
Que me dites, dame, à délivre
Comment vous vous pensez à vivre,
Des ore mais.

BAUTHEUCH.

Très chier sire, voulentiers, mais

Que vous un petit vous cessez,
Et que dire le me laissez :
Pour plus conscience apaier,
M'entente est de tantost paier
Tout ce que devray à la gent;
Car retenir d'autrui l'argent
Met conscience en si mal point
Que touzjours le mort et le point
Le ver de remors, n'est pas doubte;
Et pis y a que maint s'en boute
Et maint en enfer, je dy voir,
Pour retenir l'autrui avoir;
Pour ce d'acroire n'ay-je cure.
Après, sire, je mettray cure,
A mon povoir et diligence,
D'aidier abatre l'indigence,
La mésaise et la povreté
Et la famine, en vérité,
Qu'en plusieurs religions sçay,
Pour voir que j'en ay fait l'essay.
C'est aumosne bien emploiée;
Et aussi sera desploiée
Ma monnoie en aumosne faire
Selon que pourray sanz meffaire
A sez povres quérans leur vie.
Et si ay désir et envie
De secourre povres honteux

Mesnagers; c'est un fait piteux
Qui moult plaist à la Trinité,
Quant n'est pas fait par vanité.
Et se je puis autres biens faire
De cela me vueil-je ores taire,
Sanz dire en riens.

LE ROY.

Puis que faire voulez telx biens,
Dame, je vous aideray;
Car certains lieux ordeneray
Où, chascun an, receverez
Vint mille dont faire pourrez
Aumosne où bon vous semblera.
Mais avoir vous fault qui sera
Convenable à faire voz dons;
J'en congnois un qui est preudons
Et vaillant homme par renom,
Et si est clerc, Genais a nom.
Je vueil que l'aiez; s'en ferez
Vostre aumosnier, vous en serez
Bien repparée.

BAUTHEUCH.

Chier sire, puis qu'il vous agrée,
Si fait-il moy.

LE ROY.

C'est bien: à point venir le voy;

Bailler ne vous puis plus propice,
Ne meilleur, pour faire l'office.

LE ROY.

Genais, venez avant, venez,
Je vueil que l'office prenez
D'estre aumosnier de la royne,
Et vous em pri par amour fine;
C'est office qui est honnestes,
Et je scé bien que preudomme estes,
Pour ce le fas.

GENAIS.

Puis qu'il vous plaist, je ne vueil pas
Desdire vous, chier sire, en rien;
Et grant merciz quant tant de bien
De moy tenez.

LE ROY.

Or faites, si vous en venez
Avec moy où je vous menray;
Yci, dame, vous laisseray,
Un petit vois hault besongnier,
Et si feray sans porlongnier

Tant pour vous, par devers ma gent,
Que Genais ara de l'argent,
Pour vous assez.

BAUTHEUCH.

Chier sire, se vous en pensez,
J'en ordenerai tellement
Que s'iert à nostre sauvement
A mon povoir.

LE ROY.

Or sus, faites vostre devoir,
Seigneurs, du chemin descombrer,
Que je puisse sanz encombrer,
Aler ma voie.

PREMIER SERGENT.

Vuidez ci, ou, se Dieu me voie,
A qui qu'il ennuie ne poise,
Vous sarez que ma masse poise,
Se ne vuidiez.

DEUXIÈME SERGENT.

N'y ara si grant, ne cuidiez,

Que de ma masse aussi ne fière,
Se vous ne vous traiez arrière ;
Vuidez les rens.

BAUTHEUCH.

E! sire Diex, grâces vous rens
De bouche et de cuer tout ensemble.
Et c'est bien raison, ce me semble,
Quant de moi petite meschine
Et si basse avez fait royne,
Telle et si grant comme de France.
Ha! sire, ta haulte puissance
En soit loée et ta bonté!
Et te pri qu'en humilité
Parfaite me vueilles tenir,
Si qu'en moy n'ait nul souvenir
Du fait d'orgueil.

GENAIS.

Chière dame, dire vous vueil
Le roy m'a par ses trésoriers
Fait baillier, pour vous, en deniers

Mil livres; dites qu'en ferai?
Conmandez, j'en ordeneray
Si con direz.

BAUTHEUCH.

Genais, vous en departirez
Aux Cordelliers et Augustins,
Aux Carmes et aux Jacobins,
A un chascun couvent cent livres.
Et quant d'entre eulx serez delivres,
Par ces petites prieurtez
Alez où seuffrent de durtez
Assés et moinnes et nonnains;
Et là donnez de voz .ij. mains,
Selon que bon vous semblera
Et où verrez que bien sera.
Après à ménagers honteux
Dont il est moult de souffreteux,
Vieulx-je aussi que faciez aumosne;
Et pour ce que Dieu de son throsne
La voie et prengne plus en gré,
Donnez largement et secré;
Et requerez que pour le roy,
En donnant, on prie et pour moy,
Car mestier m'est.

GENAIS.

Chière dame, je sui tout prest

D'acomplir du tout voz commans;
Je m'en vois, à Dieu vous commans,
Faire ce que m'avez chargié;
Tant que j'en seray deschargié
Ne fineray.

LE ROY.

Seigneurs, plus ci ne demourray,
Je vueil vers la royne aler;
Alons y tost, sanz plus parler,
Passez devant.

PREMIER SERGENT.

Voulentiers, chier sire; or avant,
Voie, ci voie!

DEUXIÈME SERGENT.

E! biaux seigneurs, se Diex vous voie,
Faites, mettez vous en arroy,
Si que passer puisse le roy
Et place avoir.

LE ROY.

Dame, je revien pour savoir

Se vous avez point recéu
D'argent que Genais ait éu
De mes gens, dites?

BAUTHEUCH.

Assez tost après que partistes,
Chier sire, on li bailla mil livres,
Qui sont donnez et jà délivres,
Ou auques près.

LE ROY.

Bien de l'autre, assez tost après
Arez, et ne demourra mie,
Dont vous pourrez faire, ma mie,
Tout vostre vueil.

BAUTHEUCH.

Mon très chier seigneur, je vous vueil
Demander pour ce que vous voy
Moult pensis et ne scé à quoy;
Mais pour Dieu ne m'en tenez fole.
Avez vous point une parole
Oye et un dit trop bien dit
Que Salomon le sage dit:
Que tant com l'espoux son cuer euvre
Et que sa pensée descuevre,
Et dit à s'espouse loyal,
Tant est-il aise et hors de mal,

Et tant a il joie parfaitte
Que de riens nulle n'a souffraitte?
Je le dy pour tant, très chier sire,
Que me vueilliez s'il vous plaist dire
Ce de quoy vous voy si pensis,
Il a jà des mois plus de sis.
Et je vous promet loyaument
Que se c'est bien aucunement
Mie ne l'appeticeray,
Ainçois, sire, y adjousteray
A mon povoir par vérité,
Aucune chose de bonté,
N'en doubtez point.

LE ROY.

Puis que nous sommes en ce point,
Dame, vous sarez mon affaire:
J'ay trop grant désir d'aler faire
Le saint voyage d'oultre mer,
Quoy que soit long, dur et amer;
Et en mon cuer est si fichiez
Que oster ne m'en puis, ce sachiez.
Ny en veillant, ny en dormant,
Ainçois me vient si audevant
Que je ne puis mengier ne boire,
Que touz jours ne l'aie en mémoire
Et vueille ou non.

BAUTHEUCH.

Ha! sire Diex, vostre saint nom
Soit loez de nous et benois,
Qui ne laissiez à nulles fois
Ceulx qui ont en vous espérance.
Sire, par vo sainte puissance,
Donnez à vostre sergent grâce,
Que de cuer et de fait parface
Le propos où le voy méu,
Qu'en sa pensée a concéu
Et en son cuer.

LE ROY.

Ma chière compaigne et ma suer,
Conseilliez moi le quel feray:
Ou se en ce saint voyage yray
Ou se demourray en ce point,
Sanz le désir qui si me point
A effect mettre.

BAUTHEUCH.

Voir je tien que le roy celestre
Vous a mis ceste chose ou cuer.
Si ne la laissiez à nul fuer,
Que ne l'acomplissiez briefment;
Car c'est pour vostre sauvement
De corps et d'ame.

LE ROY.

Or nous fault donc regarder, dame,
Qui mon regne gouvernera
Et qui pour moy garde en sera,
Se ainsi avient.

BAUTHEUCH.

Vez ci, chier sire, il esconvient
Que nous mandons touz voz barons ;
Et quant assemblez les arons ,
On leur requerra qu'ils regardent
Un bon régent, et qu'i ne tardent,
Qui puist vostre regne garder
Et qui le sache gouverner,
Tant que Diex ramené vous ait :
Ainsi peut trop bien estre fait,
Ce m'est avis.

LE ROY.

Dame, je tieng c'est bon avis,
Si le feray par ceste voie.
Parigot, fai tost, si t'avoie
D'aler en Flandres, droit au conte,
Et que je le mans brief li conte.
D'ilec en Normandie yras
Et au duc aussi le diras.

Et combien que je ne te nomme
Que ces .ij., ne laisse noble homme
Ne baron qui soit en leur terre,
Que ne voises aussi requerre
Et dire à brief qu'il ne se tiengnent
Que à mon mandement tost ne viengnent
Appertement.

DEUXIÈME SERGENT.

Sire, vostre commandement
A mon povoir acompliray;
Et sachiez je les hasteray
Bien de venir.

LE ROY.

Et tu, sanz toy plus ci tenir,
A Erchenoalz t'en iras
Et ci venir le me feras.
D'ileucques tant chevauche et marche
Que tu viengnes jusqu'en la marche
D'Orliens, et que le duc m'envoies;
Après au duc d'Anjou t'avoies
Et le me fais aussi venir,
Et les autres dont souvenir
Il te pourra.

PREMIER SERGENT.

Je feray ce qu'il vous plaira,

Afin de vostre grâce acquerre,
Très chier sire, g'i vois bonne erre,
Par droit à vous obéir doy.
Bien me va, Erchenoalz voy,
Je m'en vois à lui sanz séjour.

PREMIER SERGENT.

Chier sire, Dieu vous doint bon jour
Aussi que de bon cuer dit l'ay!
Le roy vous mande sanz délay
Que à li ailliez.

ERCHENOALZ.

Pour quoy? Dire le me vueilliez,
Se le savez.

PREMIER SERGENT D'ARMES.

Très chier sire, bien dit avez;
Pour quoy c'est, je ne le sçay pas,
Mais d'y aler ne tardez pas,
Car grant désir a qu'il vous voie.
Ailleurs m'en vois où il m'envoie,
Chier sire, à Dieu.

ERCHENOALZ.

A Dieu, amis ; sachez en lieu
Aultre que ci n'arresteray
Jusques à tant qu'à li seray.
Avant, Lambert, mettre en arroy ;
Te fault de venir jusque au roy,
Et my si fault.

LAMBERT.

Pour moy n'y ara nul deffault.
Mon chier seigneur, alez devant,
Je vous iray de près suiant,
Comme mon maistre.

ERCHENOALZ.

Amour et paix vueille Dieu mettre,
Chier sire, entre vous et madame;
Et longue vie, et puis à l'ame
Gloire sanz fin!

BAUTHEUCH.

Mon grant ami loyal et fin,

Pour tel vous vueil et doy tenir.
Vous puissiez li très bien venir
Cy avec nous.

LE ROY.

Erchenoalz, bien veigniez vous.
Nous vous avons envoié querre
Pour conseil avoir et enquerre
D'une chose que vous dirons.
Mais les autres attenderons
Que avons mandé pour ce fait ci;
Séez vous tandis un pou ci,
Je le conseil.

ERCHENOALZ.

Puis qu'il vous plaist, doncques me veil.
Yci séoir.

DEUXIÈME SERGENT.

Mon chier seigneur, sachiez de voir,
Qu'à voz barons ne faudrez goute.
Quanqu'ilz pevent viennent sanz doubte
De Flandres et de Normandie;
C'est bien raison que je vous die
Où j'ay esté.

LE ROY.

Parigot, tu diz vérité ;
Puis qu'il viennent, il me souffist,
Et ce te sera grant prouffit
Que y as esté.

PREMIER BARON.

Dieu vous croisse honneur et bonté,
Mon très chier et redoubté sire !
Et tout autel vous vueil je dire,
Ma chière dame.

BAUTHEUCH.

Dieu vous gart en corps et en âme,
Mes chiers amis.

DEUXIÈME BARON.

Chier sire, grant paine avons mis
D'acomplir vostre mandement,
C'est que sussions [1] yci briefment
Par devers vous.

LE ROY.

Seigneurs, je vous en merci touz ;

---

[1] Ne faut-il pas fussions ?

Puis que là voy ces .ij. venir,
Je ne vous pense pas tenir
Cy longuement.

TROISIÈME BARON.

Pour monstrer que tout plainement
Voulons faire voz volentez,
Chier sire, nous sommes hastez
De venir tant qu'avons péu,
Si tost que nous avons scéu
Que nous mandez.

LE ROY.

Seigneurs, se vous me demandez
Pour quoy c'est que je vous assemble,
Dit vous sera à touz ensemble ;
Mais je ne vous le diray mie.
Ma chière compaigne et amie
La royne le vous dira
Qui bien dire le vous sara.
Car, seigneurs, se le vous disoie,
Si garder jà ne me saroie
Qu'il ne me convenist des yex
Plourer, et taire si vault miex
Que de ce fait ci me descharge,
Et qu'elle en ait pour moy la charge
De le vous dire.

QUATRIÈME BARON.

Je tien que dites bien, chier sire,
Qu'il est vérité que plorer
De pitié, souvent demourer
Fait la parole à descouvrir,
Et l'entente du cuer ouvrir,
Ceci est voir.

LE ROY.

Dame, avant, faites leur savoir
Sanz plus attendre.

BAUTHEUCH.

Mes amis, vueilliez moy entendre,
Puis qu'à monseigneur le roy plaist,
Son fait vous diray à court plait:
Désir a et entencion
D'aler par grant dévocion
Visiter les lieux, ce m'est vis,
Où Jhésu-Crist fu mors et vis;
Et puis que faire y veult les pas,
Je ne l'en destourneray pas;
Mais avant que à ce fait se aherde,
Afin que son regne ne perde,
Ne ne deschiée aucunement,
Par deffault de gouvernement,
Il vous requiert, et je si vueil,

Que regardez, par bon conseil,
Qui gouverner bien les pourra
Jusques à tant que Dieu l'ara
Cy ramené.

PREMIER BARON.

S'est-il si voué ne donné
A ce pèlerinage faire?
Que ne s'en puit, sanz soy meffaire,
Abstenir ent?

BAUTHEUCH.

L'ait ou non voué ou convent
A Dieu, puis qu'il y a plaisir,
Je li conseil que son désir
Acomplisse tost et briément.
Et j'ay ceste foy vraiement,
Ne cuidez point que je devine,
Que l'inspiracion divine
L'a meu et meut.

DEUXIÈME BARON.

Ma très chiére dame, estre peut.
Toutesvoies s'il povoit estre
Que se déportast de soy mettre
En tel chemin, et demourast,
Et que son royaume gardast,
Moult bon seroit.

LE ROY.

Seigneurs, sachiez qui me donrroit
Plus que mon royaume ne vaille,
Ne me tenroie que n'y aille;
Si que tant com vous m'avez chier,
Conseilliez moy, ce vous requier,
Sur ce que la royne a dit,
Et m'en vueilliez sanz contredit
Vostre avis dire.

TROISIÈME BARON.

Seigneurs, il est nostre droit sire,
Obéir li devons par droit;
Traions-nous un po ça endroit
Et si aions conseil ensemble,
De neccessité ce me semble
Le vous fault faire.

QUATRIÈME BARON.

C'est voir. Ne vous vueille desplaire,
Chier sire, se prenons advis
Et conseil sur vostre devis,
Car il y chiet.

LE ROY.

Seigneurs, il me plaist bien et siet,
Et c'est raison.

PREMIER CHEVALIER.

Ore, seigneurs, il est saison
De regarder entre nous hommes
Qui ci pour le fait du roy sommes,
Comment nous li responderons,
Et de qui li conseillerons
Que régent face.

DEUXIÈME CHEVALIER.

Il me semble qu'en ceste place,
N'a qui en doie de nous touz
Commencier à parler que vous,
Bon duc d'Orliens.

TROISIÈME BARON.

Souffrez vous, je n'en feray riens,
Il y a trop plus souffisant:
Je ne scé ne q'un paisant
Qu'à ce appartient.

DEUXIÈME BARON.

E sanz rioter, il convient
Que diez, sire.

TROISIÈME BARON.

Puis qu'il fault que je doie dire
Premier, vezci m'oppinion,
Soubz la vostre correction :
Le duc des Normans pour régent
Nomme et di sur françoise gent,
Et pour estre leur gouverneur ;
Il est sages et plain d'onneur
Et scet bien estre [1].

QUATRIÈME BARON.

Aussi li vouloie-je mettre,
Moi et vous sommes d'un accort ;
A-il de vous nul a descort
En ceci, die ?

ERCHENOALZ.

Seigneurs, le duc de Normandie
Est bien souffisant, dire l'ose,
Pour tel fait faire et plus grant chose ;

---

[1] Il n'est pas douteux pour nous que le poète, par une transposition fort ordinaire aux écrivains de son temps, ait voulu désigner, par ces deux personnages du duc d'Orléans et du duc de Normandie, Philippe duc d'Orléans et Jean duc de Normandie, depuis le roi Jean, tous deux fils de Philippe de Valois, sous le règne duquel fut composé ce *Miracle*. A. DEVILLE.

Car plain est de sen et d'avis.
Et non pour quant m'est-il avis
Que nous le pouvons bien laissier,
Et un autre, sanz nous blecier,
Pour régent prendre.

PREMIER CHEVALIER.

Et qui? Faites le nous entendre,
Se se savez.

ERCHENOALZ.

C'est très bien dit, et droit avez :
Nostre roy que Dieu gart de mal,
Et la royne au cuer royal,
Ont tant par mariage ensemble
Esté que ont .II. filz, ce me semble,
Que véons hommes devenir,
Pour terre des ormais tenir;
Dieu les croisse et vueille amender!
Qui devront par droit succéder
Le regne, quant il avenra
Que le roy trespassé sera
Et qu'il seront faiz roys de droit.
Si vous demande ci endroit,
Ne vault-il pas miex que l'ainsné
Soit de maintenant couronné
Et fait régent en lieu du père
Que un estrangé tant qu'il appère

Qu'il ait acompli son voyage,
Et que après son pèlerinage,
Si tost comme il sera venuz,
Soit con devant pour roy tenuz?
Et ait son royaume et le tiengne,
Non pas le filz, tant qu'il aviengne
Que par nature aage l'affine,
Si que vie humaine en li fine?
Respondez moy.

DEUXIÈME CHEVALIER.

Sire, il me semble, par ma foy,
Que le miex avez avisé
De quanque avons ci divisé
A ce conseil.

PREMIER BARON.

A vostre oppinion me vueil
Tenir, sire, qu'elle me semble
La meilleur; et vous touz ensemble,
Qu'en dites-vous?

DEUXIÈME BARON.

Je dy pour touz, si faisons-nous.
Or avant, nous sommes d'accort;
Qui fera au roy ce rapport?
Regardons y.

TROISIÈME BARON.

Qui le fera ? ce seigneur ci,
Se j'en suis créu, le fera ;
Au roy bien dire le sara,
N'en fas point doubte.

PREMIER CHEVALIER.

Or soit ; la compagnie toute
En est d'acort. Sans plus ci estre,
Pensons de nous au chemin mettre
Devers le roy.

QUATRIÈME BARON.

Alons, mais c'est par vostre ottroy,
Seigneurs, que la parole preng
Que au roy diray, et se mespreng
A parler que vous l'amendez.
Très chier sire, vous demandez
Que regardons qui bon sera
Qui vostre regne gardera,
Tant que ramené vout ait Diex ?
Nous n'y savons homme qui miex
Le puisse ne doie garder,
Quant à proprement regarder,
Que vostre aiusné filz, ce nous semble ;
Si vous requerons touz ensemble
Et prions qu'il vous vueille plaire,

Puisque ce chemin voulez faire,
Qu'en lieu de vous le coronnez,
Et du tout li abandonnez
Vostre royaume à gouverner,
Jusques à vostre retourner
Tant seulement.

LE ROY.

Seigneurs, je m'acors bonnement
Et m'assens à vostre requeste,
Si vueil qu'en l'eure vous soit faitte.
Dame royne, or tost bonne erre
Envoiez me voz .ij. filz querre
Par aucun âme.

BAUTHEUCH.

Tantost, sire. Genais!

GENAIS.

Ma dame

BAUTHEUCH.

Alez, sanz vous plus ci tenir,
Noz .ij. filz faire ici venir
Devant leur père.

GENAIS.

Je vois, ma dame; par saint Père

Assez tost vous les verrez ci.
Ma chière dame, véez les ci
Tous .ij., véez.

LE ROY

Ne vous sera pas denées,
Seigneurs, ce que m'avez requis :
Puis que vostre conseil ay quis,
Je le tenray, soiez en fis.
Venez avant, mon ainsné filz;
En lieu de moy vous fas régent
De mon royaume et de la gent;
Et dès maintenant m'en desmet
Et en mon lieu vous y conmet,
Mon chier filz, et vous en couronne
Comme roy, par ceste couronne
Que ou chief vous met, jusqu'à celle heure
Que revenray. Se je demeure
Ou voyage, ou se je trespasse,
Diex à m'âme vray pardon face
Par sa merci!

L'AINSNÉ FILZ.

Tant com je puis vous en merci,
Mon très chier seigneur, humblement;

Il appartient bien vraiement
Et est raison.

LE ROY.

Seigneurs, il est maishui saison
D'aler m'en ; de vous pren congié,
Puis que tant vous ay abregié
Qu'avez régent.

PREMIER BARON.

Mon chier seigneur, moy et ma gent
Avecques vous nous en irons,
Et le saint voyage ferons
Tel con ferez.

DEUXIÈME BARON.

Certes sanz moy mie n'irez,
Très chier sire, mais qu'il vous plaise,
En gré prendray aise ou mésaise
Que g'i aray.

TROISIÈME BARON.

S'il vous plaist, sire, aussi g'iray
Avecques vous.

QUATRIÈME BARON.

C'est le plus bel, alons y tous,
Puis que à ce vient.

LE ROY.

Ce ne se peut faire ; il convient,
Seigneurs, qu'il demeure aucune âme,
Pour les enfans et pour la dame
Compaignier et donner conseil.
Et pour ce ainsi ordener vueil,
Mareschal, que vous demourrez ;
([1] Des ij chevaliers.)
Et vous et vous aussi ferez.
Vous autres, seigneurs que ci voi,
Vueil bien que veigniez avec moy.
Sus, oster vueil ce garnement ;
Alez me querre appertement
Un garnement à penne vaire
Que pour ce voyage ai fait faire,
Si m'en iray.

DEUXIÈME CHEVALIER.

En l'eure le vous bailleray,
Sire, tenez.

---

[1] Ceci est en marge du Ms. Il faudrait sans doute : *aux deux chevaliers*.

LE ROY.

Dites, royne, çà venez :
Quand mis me serai au chemin,
Sembleray-je bien pelerin,
En cest habit ?

BAUTHEUCH.

Moult bien, sire, se Dieu m'aist,
A ce que voy.

LE ROY.

Ore, dame, priez pour moy,
Et s'en faites aussi prier
Souvent ; que sanz plus détrier,
Je m'en vois, à Dieu vous commans.
Baisiez-moy ; et vous, mes enfans,
Ne scay se jamais vous verray,
Ma bénelcon vous donrray,
Et Dieu sa grâce vous ottroit !
Partons, d'estre tant ci endroit
Rien ne gaingnon.

BAUTHEUCH.

Mon chier ami, mon compaignon,
Mon loyal seigneur, mon espoux,
En sa garde vous ait le doulx
Jhésus, qui vous vueille conduire

Si que riens ne vous puisse nuire,
Et vous ramaint, par sa bonté,
En vostre règne à sauveté
De corps et d'âme.

ERCHENOALZ.

Laissiez le plourer, chière dame,
Il ne vous peut fors que meffaire,
Et pensez d'autre chose faire
Qui miex vous vaille.

BAUTHEUCH.

Certes, j'ay bien chier qu'il y aille,
Que c'est le prouffit de son âme;
Et Dieu le vueille et Nostre Dame.
Mais quant l'ai véu départir,
J'ay bien cuidié que .ij. partir [1]
Déust mon cuer pour s'amistié,
Tant me prist de li grant pitié;
Si que pour lui je prieray
Jour et nuit, et touz jours l'aray
En mon mémoire.

---

[1] Probablement pour départir.

ERCHENOALZ.

Je croi bien que c'est chose voire
Qu'il vous fist mal au départir;
Car cuer loyal ne peut mentir
Où vraie amour est et habite,
Mais fait son devoir et s'acquitte
Envers ce qu'il aime touz jours,
Soit de joie avoir, ou dolours
Pour li porter.

BAUTHEUCH.

Ore, il m'en convient déporter,
Ou vueille ou non.

ERCHENOALZ.

Ma chière dame, ce fait mon,
A vous doloser rien ne vault;
S'il vous vouloit plaire, il me fault
Jusques à mon hostel aler
A seigneurs qui y sont parler
Un petit, dame.

BAUTHEUCH.

Il me plaist bien, sire, par m'âme!
Alez, ci plus ne vous tenez.

BAUTHEUCH.

Or avant, mes Heures prenez,
Et vous en venez, damoiselle,
Avec moy en celle chappelle.
Genais et mes filz demourront;
Les massiers nous convoieront
Jusques à l'uis.

LA DAMOISELLE.

Je suis preste, ma dame, puis
Qu'il vous plaist et le commandez.
Sus, beaux seigneurs, plus n'atendez,
Faites à ma dame chemin,
Et reculez ces gens, à fin
Qu'il n'y ait noyse.

PREMIER SERGENT.

En l'eure, damoiselle Ambroise;
Fuiez, fuiez.

DEUXIÈME SERGENT.

L'un sur l'autre vous apuiez
Sus luec derrière.

BAUTHEUCH.

Seigneurs, alez vous ent arrière
Tenir à mes filz compagnie,
Que de ci ne m'en iray mie
Encore en pièce.

PREMIER SERGENT.

N'y a nul à qui bien ne siesse
Ce qu'il vous plaist à commander;
Et leur voulez vous riens mander,
Dame, par nous?

BAUTHEUCH.

Alez, nanil, mes amis doulx.

BAUTHEUCH.

Amoureux Jhésu, roy célestre,
Qui pour paix entre homme et Dieu mettre
Deignas en ce monde venir
Et filz de vierge devenir;
Et puis pour nous oster d'enfer,
Te souffriz estre à cloz de fer
Clofichié par piez et par mains;
Doulx Jhésu, ne fu pas du mains
Que aussi fuz en croyz estenduz,
Et d'un glaive au costé fenduz;

Et d'espines éuz ou chief
Chapel. Qui te fist ce meschief
Souffrir ne ceste desmesure ?
Ce qu'amé nous as sanz mesure.
C'est chose qui est vraie dicte :
Si te pri, sire, en la mérite
De ceste passion amère,
Que sainte Église nostre mère
Tiengnes estable en ferme foy ;
Et après, sire, je te proy
Que vueilles garder de péril
Mon chier seigneur, le roy gentil,
Qui, pour ta grâce plus acquerre,
Si loing de ci te va requerre
C'en Jérusalem la cité.
Après, sire, par ta bonté,
Mes filz gouvernes con les tiens ;
Et ce royaume en paiz maintiens,
Si que touz jours glorifiez
Y soies et magniffiez.
Ha! Marie, vierge pucelle,
Qui le filz Dieu de ta mamelle
Norris souef et alaittas
Comme ton filz, point n'en doubtas,
Vueilliez essaucier ma prière,
Et je, com vostre chamberière,
Vous promet je ne partiray

De ci tant que tout dit aray
Vostre sautier.

L'AINSNÉ FILZ.

Chier frère, que de cuer entier
J'ains, je vous voulsisse une chose
Dire qu'ay en mon cuer enclose
Pour estre en quittes.

DEUXIÈME FILZ.

Mon chier seigneur et frère, dites
Ce qu'il vous plaira, je l'ottroy [1],
Et sur ce vous responderay,
Selon mon sens.

L'AINSNÉ.

A le vous dire me consens :
Je regarde que nous deux sommes
Des oresmais assez grans hommes
Pour avoir dominacion,
Sans plus estre en subjeccion
Ne de femme, ne d'omme né ;
Puis que je sui roy couronné,

---

[1] *Sic* ; mais ne faudrait-il pas : *je l'orray*, et non *je l'ottroy* ?

Je vueil, qui que doie desplaire,
Ma voulenté toute à plain faire;
Trop m'est dure chose et amère
User plus du conseil la mère
Qui vous et moy, frère, a porté.
Trop l'ai souffert et deporté,
Hors vueil estre du conseil d'elle :
Et se voulez de ma cordelle
Estre, biau frère, et la laissier,
Je vous promet à essaussier,
Et à faire si puissant homme,
Que, hors moy, de ci jusqu'à Romme
N'ara seigneur qui vous ressemble.
Et si serons touz jours ensemble;
Vous me garderez et je vous.
Or vous avisez, frère doulx,
Que m'en direz ?

DEUXIÈME FILZ.

Mon chier frère, ou vous me ferez
Tel com vous m'ettes promettant;
Vostre voulenté feray tant
Et si bien comme je pourray.
Nostre mère du tout lairay,
N'à son hostel, à brief mot court,
N'iray, mais à la vostre court
Touz jours m'arez.

L'AINSNÉ.

Ainsi le me fiancerez,
Biau frère, je vous convenant
Que ce que vous ay convenant
Je vous tendray.

DEUXIÈME FILZ.

Et je, chier frère, aussi feray,
N'en doubtez point.

L'AINSNÉ.

Or somes d'acort; en ce point,
Je vous diray que nous ferons :
Vous et moy, frère, l'attendrons,
Et si tost comme elle venra
Chascun d'elle congié prenra,
Et à tant nous départirons,
Ne plus à li n'obéirons
Con fait avons.

DEUXIÈME FILZ.

Or soit, puis que nous nous devons
Hors de elle mettre.

BAUTHEUCH.

Je ne vueil plus ci endroit estre.

Ambroise, mes Heures prenez,
Et après moy vous en venez,
Il en est temps.

LA DAMOISELLE.

Ma chière dame, sans contens
Vueil faire tout vostre vouloir;
Je n'en puis fors que miex valoir,
Si com me semble.

BAUTHEUCH.

Je voy là mes deux filz ensemble
Qui m'atendent, si com je pens.

BAUTHEUCH.

Mes enfans, Dieu vous croisse en sens
Et en valeur!

L'AINSNÉ.

Dame, ne tieng point que m'onneur
Soit que vous plus me gouvernez;
Puis que je suis roy couronnez,
Je renonce à vostre conseil.
Et desoresmais user vueil
De ma puissance en touz endroiz,

Ainsi qu'il me plaira, c'est droiz.
Ne mon frère n'arez vous mie,
Avec moy sera, belle amie,
Ne l'arez plus en vostre bail;
Je le feray, se je ne fail,
Si riche homme et si grant seigneur,
C'on le tenra pour le greigneur
De mes barons.

DEUXIÈME FILZ.

Sanz plus dire, ci vous lairons
Du tout, dame, soit droit ou tort.
Frère, je suis de vostre acort,
Partons de ci.

L'AINSNÉ.

Alons, notre diner aussi
En cest hostel là est tout prest;
G'y vueil demourer, car mien est
Et m'appartient.

BAUTHEUCH.

E doulce mère Dieu, dont vient
A mes enfans ceste pensée,
Que d'eulx deux sui du tout laissée,

Et estrangée tellement
Qu'il n'ont mais cure nullement
De moy veoir ne compaignier,
Ainçois, pour moy plus engaignier,
Font de mon vueil tout le contraire ;
Loing de moy se sont alez traire
Que veoir ne les puisse à l'ueil.
Je scé bien que ce fait orgueil
Qui leur a les cuers seurmonté.
Ah sire Diex! Par ta bonté,
Ne les laisse pas perdre ainsi,
Mais aies d'eulx, sire, merci ;
Et ta grâce en eulz s'i embates,
Que leur orgueil du tout embates,
Et qu'ils se congnoissent de fait
Et repentent de leur meffait :
Et pour leur bon père ensement,
Vray Dieu, te dépri-je humblement
Que si par tes sentiers le maines
Qu'en son règne brief le ramaines
A joie, sain et sauf du corps ;
Car je puis bien dire puis lors
Que s'en ala, ne fu journée
Que pour li ma face arousée
N'aie de lermes et de plours.
Je voy tout me vient à rebours,
Qu'en puis-je mais ?

LE ROY.

Liénin, pense d'errer hui mais;
Je vueil que devant nous t'envoises,
Et que de joie tu envoises
Ma loyal compaigne Bautheuch
Qui de mon long séjour se deult;
Et li fais savoir que je vien,
Et enseignes li portes, tien
Mon annel que li bailleras,
Et à touz aussi le diras
Qui te demanderont de moy.
Or vas, nous irons après toy,
Tout bellement.

LIENIN.

Sire, je feray bonnement
Ce qu'à moy commander vous plait.
A Dieu, sanz plus faire de plait,
Touz vous commans.

DEUXIÈME FILZ.

Très chier frère, je vous demans

S'esbatre un po nous en irons
En la ville; nons n'en serons
Mais que plus aise.

L'AINSNÉ.

Je le vueil bien, mais qu'il vous plaise,
Biau frère, alons.

LIÉNIN.

Loez soit Diex, quant des talons
Ai tant marchié que Paris voy.
Quoy que j'aie petit convoy,
Ne m'en chaut; de ma dame chière,
Tien que j'aray jà bonne chière,
Pour les nouvelles que li porte;
De son hostel voy jà la porte
Ouverte, bouter me vois ens.
Diex y soit! ça qui est céens?

LIÉNIN.

Ma redoubtée dame et chière,
Diex vous gart! faites bonne chière
Et haulte, dame.

BAUTHEUCH.

Liénin, comment te va, par t'ame?
Bien puisses-tu venir, amis!
Tu n'as pas à venir trop mis.
Comment t'es-tu depuis prouvé?
As-tu depuis que bien trouvé,
Se Diex te voie?

LIÉNIN.

Nanil, dame; sachiez en voie
De retour est et en ladresce
Le roy; quanqu'il peut se radresce;
Repassé a ja touz les pors;
Enseignes de lui vous appors.
Vez ci son annel, dy-je voir?
Tenez; je vous fas assavoir
Que du corps est sain et allegre,
Mais du visage est un po megre
Et tout hallé.

BAUTHEUCH.

Ne m'en merveil pas, d'estre alé,
Amis, si loing.

LIÉNIN.

Ma chière dame, n'ay besoing
Que me tenez plus maintenant.

Mestier m'est, je vous convenant,
Non de boire ne de mengier,
Mais des draps que ay vestuz changier;
Si que par congié m'en iray,
Assez tost à vous revenray
En autre estat.

BAUTHEUCH.

Amis, je n'i mez nul débat,
Alez et revenez jà cy;
A parler ay à vous aussi
Plus à secré.

LIÉNIN.

Ma chière dame, à vostre gré
Feray, mais que revenuz soie;
Par cy, pour la plus courte voie,
M'en iray droit.

L'AINSNÉ FILZ.

Un pelerin voy là endroit
Venant d'oultre mer, ce me semble :
Biau frère, alons nous .ij. ensemble
Savoir s'il vient de nostre mère,

Ne s'il scet rien de nostre père,
Qui delà est.

DEUXIÈME FILZ.

Frère, à vostre vouloir sui prest;
Alons bien tost.

L'AINSNÉ.

Arreste, arreste un petiot,
Pelerin, atens, pelerin;
E gar, et dont viens tu, Liénin,
En cest habit?

LIÉNIN.

De souffrir et paine et labit,
Chaut, froid, mol, du doulx et amer;
Du saint sépulcre d'oultre mer
Vien tout en l'eure.

L'AINSNÉ.

Dy me voir, se Dieu te sequeure :
Nostre père as-tu point véu?
Ne m'en soit pas le voir téu,
Foy que Dieu doiz.

LIÉNIN.

Vostre père, ains qu'il soit .ij. mois
Ou trois au plus, resera ci;
Qui vous salue et prie ainsi
Que soiez, comme bons enfans,
A la royne obéissans
En faiz et diz.

DEUXIÈME FILZ.

Nous ouons bien ce que tu diz;
Je ne scé se le diz à certes,
Ou pour avoir plus grans dessertes
De nostre mère.

LIÉNIN.

Nanil, messeigneurs, par saint Père!
D'elle ne d'autre, ce ne quoy
N'en atens; je ne scé pour quoy
Le vous diroie?

L'AINSNÉ.

Pour fol et nice te tenroie,
Se le disoies autrement.
Et où vas tu si asprement
Par amour fine?

LIÉNIN.

Oster m'en voys ceste estlamine,
Chier sire, mie ne vous lobe;
Et despoillier toute ma robe
Et autre prendre.

L'AINSNÉ.

De ce ne faiz mie à reprendre,
Et pour cause, mon amy doulx,
Va-t'en, va.

L'AINSNÉ.

Çà, que ferons-nous,
Biau frère? Je m'en vueil aler.
Sur ce qu'avons oy parler
Cest homme, il nous convient briément
Conseillier l'un l'autre comment
Nous le ferons.

DEUXIÈME FILZ.

Sire, quant à l'ostel serons,
Ensemble en pourrons parler lors
Miex à secré que ci dehors;
Pensons d'aler.

L'AINSNÉ.

Or povons bien yci parler,
Frère, secréement; ne sommes
Qu'entre vous et moy sanz plus d'ommes.
Or regardons que nous ferons?
S'encontre nostre père yrons
Et se demanderons merci,
Ou se nous demourrons ainsi
En nostre estat et nostre arroy,
Et qu'il ne regne plus con roy.
A l'un de ces .ij. nous fault tendre :
Lequel nous vauldra-il miex prendre,
A vostre avis?

DEUXIÈME FILZ.

Chier frère, g'y fas tel devis :
Se li alons merci requerre,
De son royaume et de la terre
Que nous tenons joïr voulra,
Et toute la nous ostera ;
Ainsi vostre estat perderez
Que comme roy plus ne serez,
Mais comme enfant subjet à père
Qui quant il meffait le compère,
Et je aussi n'en aray pas mains.
Si vault trop miex qu'en noz .ij. mains

Soit ainsi comme il a esté,
Que ce que nous soions gasté
Ne mis au nient.

L'AINSNÉ.

Je m'i accors; mais il convient
Que véions comment soustenir
Ainsi nous pourrons et tenir,
Sanz contredit.

DEUXIÈME FILZ.

Il est voir, c'est sagement dit:
A ce ci fault avoir regart;
Or y pensez, se Dieu vous gart,
Je si feray.

L'AINSNÉ.

Voulentiers. Ho! je vous diray,
Frère, ma pensée et m'entente:
Faire vueil garnir sanz attente
De gens d'armes toutes les villes,
Les chastiaux, les pors et les illes
Par où il li faulroit passer,
S'en ce regne vouloit entrer;
Afin qu'entrée, ne passage
Ne truit par terre ne par nage,
Par quoy se mette en ce royaume.
Je meismes, ou chief le héaume,

Fer vestu, l'espée ou poing destre,
Li pense bien à l'encontre estre,
Pour li l'entrée contredire.
Je croy que si ferez vous, sire;
Ne ferez pas?

DEUXIÈME FILZ.

Chier frère, dès ysnel le pas
Que vous vous metterez à voie,
Je vous suivray, se Dieu me voie,
N'en doublez goute.

L'AINSNÉ.

Faisons le bien, prenons la route
Dès maintenant de cheminer;
Alons garnir et ordener
Noz villes et chastiaux de gent.
Se nous n'en sommes diligent
Ains qu'il viengne rien ne ferons,
Mais descharrons et fauderons
A nostre entente.

DEUXIÈME FILZ.

Alons m'en donques, sanz attente,
Monter là hors sur noz chevaulx;
Nous en serons pas mons et vaulx
Mains traveilliez.

LIÉNIN.

Puisque je me suis despoilliez
De tous mes sales garnemens,
Et qu'ay pris plus nez vestemens,
A la royne vueil aler
Et d'une chose à li parler
Que je scé puis .I. mois entier;
Dire li vueil et raconter
Ce que j'en scé.

LIÉNIN.

Ma chière dame,
Diex vous doint paradis à l'ame
Et longue vie!

BAUTHEUCH.

Liénin, et il te gart d'envie,
D'ire, d'orgueil et de dépit!
S'à dire m'as rien, sans respit
Di le me, amis.

LIÉNIN.

Pour ce à ci venir me sui mis.
Je vous ay jà, dame, endité
Que le roy vient pour vérité,
Et sachiez ci bien bref sera
Qui contraire ne li fera ;
Mais tant vous dy-je, ce sachiez,
Qu'en orgueil sont cy afichiez
Voz filz, qu'il n'est chastiau nès un,
Cité, ne ville de commun,
Par où pensent que venir doie,
Qu'il n'aient estouppé la voie.
Tant y ont assemblé de gent
D'armes ; les uns ont par argent,
Les autres par belles prières
Et par grans dons de choses chières.
Et vous dy bien, où qu'il le truissent,
Di donront bataille ains qu'il puissent
Souffrir qu'il entre en ce royaume.
Maint bacinet et maint héaume
Avec eulz ont.

BAUTHEUCH.

Ore, puis que ce fait il font
Par orgueil et oultre cuidance,
Je pri à Dieu que congnoissance

Et repantance leur en doint,
Telle que ce fait leur pardoint.

BAUTHEUCH.

Mes amis, je vous vueil prier
Qu'il vouz plaise, sanz détrier,
Aler où monseigneur sera.
Liénin avecques vous ira
Qui vous menra hors des maux pas;
Quant le verrez, n'obliez pas
A li pour Dieu compter et dire
Comment l'entrée contredire
Li veulent ses filz de sa terre;
Et comment pour li donner guerre
Sont alez de li au devant.
Et qu'il se gart d'or en avant
D'eulx par amour.

PREMIER CHEVALIER.

Chière dame, sanz nul demour
Feray voulentiers ce voyage;
Et ce qu'avez dit com message
Bien li diray.

DEUXIÈME CHEVALIER.

Puis qu'avec li, ma dame, iray

S'aucune chose en oubli met,
Bien li saray, je vous promet
Ramentevoir.

BAUTHEUCH.

Or en faites vostre devoir,
Mon ami chier.

PREMIER CHEVALIER.

Ma dame, adieu sanz plus preschier.

PREMIER CHEVALIER.

Venez vous ent, venez, Liénin,
Et nous dites par quel chemin
De ci irons.

LIÉNIN.

Mes seigneurs, ce chemin tenrons
Touz jours à destre.

L'AINSNÉ.

Biaux seigneurs, nous nous venons mettre
En vostre compaignie, pour ce

Que avant que guerre vous soit sourse
Vous soiez de nous confortez.
Et si ne vous desconfortez,
Que s'il avient qu'aions bataille
Nous y serons premiers, sanz faille,
En bon arroy.

PREMIER SODOIER.

Vive, vive, vive tel roy,
Que si bel en son fait se porte
Que soy meismes point ne deporte
Qu'il ne vueille des premiers estre
En bataille, s'il s'i fault mettre;
C'est grant bien d'omme.

DEUXIÈME SODOIER.

Aussi, par saint Père de Romme,
Sa besongne miex en ira,
N'en doubtez, quant on le verra
Présent au fait.

LIÉNIN.

Or sachez que tant avons fait
Que monstrer vous puis, seigneurs douz,
Le roy qui vient encontre nous;
A li bonne erre.

PREMIER CHEVALIER.

Celui Dieu qui fist ciel et terre,
Sire, vous ait en bon jour mis,
Et dessus touz voz ennemis
Vous doint victoire!

LE ROY.

Mes chiers amis, le roy de gloire
Vous ait mis en bonne sepmaine!
Dites moy qui ci vous amaine
Sanz attendue.

DEUXIÈME CHEVALIER.

Nous venons vostre bien venue
Querre, n'en soiez mal paiez,
Et qu'à ces .ij. ci la paiez
Et à moy tiers.

LE ROY.

Je la paieray voulentiers,
Seigneurs, par la Vierge bénigne,
Dites moy que fait la royne
Et ces .ij. filz?

PREMIER CHEVALIER.

Sire, soiez certainz et fiz,
Quant est d'elle, elle a mal parti;
Ses filz de touz poins départi
Se sont d'elle et de son conseil.
Oultre, sire, par leur orgueil,
Ont tant assemblé de gens d'armes
A fer vestuz et à guisarmes,
Que chascun en est esbahiz;
Et ont tout pourpris le païs
Qu'ilz scevent et pevent tenir,
Où vous doiez plus tost venir;
Et y ont bons chastiaux fermez,
Afin soiez ent affermez,
Que ne puissiez avoir puissance
D'entrer ou royaume de France,
C'est leur entente.

LE ROY.

Vous touz, je vous pri sanz attante
Que sur ces choses me vueilliez
Aviser, et me conseilliez
Que j'en feray.

PREMIER BARON.

Mon chier seigneur, je vous diray:

Quant guerre est entre enfans et père,
C'est trop dure chose et amère,
Et les enfans trop griefment pechent
Qui le droit de leur père empeschent;
Je le di pour ces enfans ci
Qui contre vous s'efforcent ci
De chevauchier à longue regne,
Qui tolir vous veulent le regne
De France, qui vostre est de droit.
Après je regars ci endroit
Que tant par dons comme par force
Chascun d'eulx ensuivre s'efforce,
Et tant ont jà acquis d'amis
Qu'en leur povoir est jà soubzmis
Le royaume, dont me merveil;
Si que, sire, dire vous vueil
En la main Dieu tout vostre affaire
Mettez, qui le sara miex faire
Que nul homme humain tant soit hault;
C'est cil qui nulles foiz ne fault
A ceulx qui ont leur espérance
Du tout en li et leur fiance:
Ainsi le tien.

DEUXIÈME BARON.

Mon chier seigneur, il dit très bien:
Et oultre, pour ce qu'il n'appère

Que vous les vueilliez comme père
Par orgueil vaincre et surmonter,
S'il vous plaist, leur iray conter
Et déprier que plus n'attendent
Que de leur meffait ne s'amendent,
Ains que la guerre plus approuche,
Et aussi pour le grant reprouche
Qu'à touz jours en pourron avoir,
Leur saray bien ramentevoir,
N'en doubtez, sire.

LE ROY.

S'il vous plaist à leur aler dire,
Sire, bon gré vous en saray,
Et une autre foiz je feray
Pour vous autant.

DEUXIÈME BARON.

Chier sire, g'y vois pié batant,
Bien leur diray, se je ne fail.
Emploié tien bien mon travail,
Se mes seigneurs puis en paiz mettre.

DEUXIÈME BARON.

Les .ij. filz du roy voy là estre,

Je me vois devant eulx offrir.
Dieu qui pour paix voult mort souffrir,
Mes seigneurs, sa paix vous octroit!
Com messages vien ci endroit
Parler à vous.

L'AINSNÉ FILZ.

Voulentiers orrons, amis doulx,
Que voulez dire.

DEUXIÈME BARON.

Vostre père vous requiert, sire,
Doulcement que pour la pitié,
Pour l'onneur et pour l'amistié
Qu'enfès doit à père porter,
Que vous vous vueilliez déporter
De la folcur qu'emprise avez,
Et comme roy le recevez,
Et vous repentez du meffait
Que vous avez contre li fait,
Et il ara de vous merci;
Voire, car il vous mande ainsi.
De mesprendre n'est pas merveille,
Puis que repentir on s'en veille,
Mais merveille est quant on mesprent
Et on ne s'amende et repent;
Et pour ce aussi, ce mot y mez,

Que reprouche n'aiez jamais
De ce péchié.

L'AINSNÉ.

Sire, avez vous assez preschié?
Je vous di, pour le premier point,
Que de père n'avons nous point;
Ne vouloir n'ay point qu'il m'aherde
A ce que la coronne perde
Pour homme nul qui s'en efforce,
Se par armes et par grant force
Ne m'est tolue.

DEUXIÈME BARON.

Sire, de vous me soit rendue
Responce. Quelle la diray,
Quant au roy monseigneur venray
Clodoveus?

DEUXIÈME FILZ.

Se maishuit es ici véuz,
Tu aras de ton corps hontage;
Et se tu ne fusses message,
La teste en l'eure te coppasse
Ici endroit en ceste place.
Va-t'en de ci.

DEUXIÈME BARON.

Chier sire, la vostre merci,
Je m'en vois donc sanz plus ci estre.

DEUXIÈME BARON.

Biau sire Diex, père célestre !
En grant péril me sui bien mis,
Quant je m'ay en telx ennemis
Osé embatre.

LE ROY.

Seigneurs, alons-m'en sanz débatre
Contre mon ami que là voy
Venir ; si sarons se pour moy
Rien fait ara.

TROISIÈME BARON.

Alons, au moins il nous dira
Comment il s'est entre eulx prouvé,
Et ce qu'il a en eulz trouvé
Et leur convine.

LE ROY.

Celle qui des cieulx est roine,
Mon ami, vous doint hui bon jour!
Pour Dieu, dites-moy sanz séjour:
Pourray-je en mon royaume entrer
Paisiblement, sans contrester,
Ou s'à mes filz aray meslée?
Je vous pri, ne m'en soit celée
La vérité.

DEUXIÈME BARON.

Chier sires, par la trinité,
Onques mais, dire le vous vueil,
Ne trouvai gens où tant d'orgueil
Eust desmesuréement;
Et si ne croy pas nullement
Qu'entre eulx et vous paix se puist faire,
Tant sont gens d'orgueilleux affaire;
A bien po qu'il ne m'ont du corps
Fait honnir; et si vous recors
Qu'ils ont si grant ost assemblé,
Que pour voir ne m'a pas semblé,
Ne ne me semble pas encore,
Que pour aide qu'aiez ore
Vous puissiez à eulx contrester,
Quant ce viendra au fort traicter,

Que sur vous ne chiée la perte,
Se Dieu n'i fait miracle apperte;
Jà n'en doubtez.

LE ROY.

Biaux seigneurs, un po m'escoutez :
Je voy bien que nostre secours,
Nostre aide et nostre recours
N'est fors qu'en la main Dieu, c'est voir,
Qui est, ce devez vous savoir,
Fontaine de toute droiture,
Et tout puissant de sa nature.
Or est-il en telle manière,
Nostre querelle est droiturière,
Mettons-la du tout en sa main,
Et séur me tien et certain,
Puis qu'il est tout puissant et fort
Et qu'à nul ne fist onques tort,
Qu'i nous en donrra nostre droit,
Si que alons les trèsci en droit,
Séurement tost assaillir,
Et vous verrez que, sanz faillir,
Diex tellement les abatra,
Qui avec nous se combatra,
Que de touz poins vaincuz seront
Et fussent plus gent qu'il ne sont,
Ce n'ést pas doubte.

QUATRIÈME BARON.

Sire, vostre volonté toute
Ferons, nous en sommes d'accort;
Sachiez pour vie ne pour mort
Ne vous lairons.

LE ROY.

Sà, tandis qu'armer nous irons,
Liénin, à Bautheuch t'en iras
La royne, et si li diras
Que faire me vueille secours
De quanqu'elle pourra le cours,
Et que à li je me recommans
Tant come je puis, et li mans
Qu'à Dieu de cuer prie et recorde
Que, par sa grant miséricorde,
Entre les enfans et moy père
Juge tellement qu'il appère
La querelle estre si partie,
Que de l'une et l'autre partie
Soit le prouffit.

LIÉNIN.

Sire, par celui qui me fit,

Sachiez d'errer ne fineray
Jusqu'à tant que à elle seray.

LIÉNIN.

Je m'en vois tout droit ce sentier,
Il m'est trop bien d'errer mestier.
Or ay-je tant fait, la Dieu grâce,
Que la royne voy en face;
Saluer la vois de plain sault.

LIÉNIN.

Ma chière dame, Dieu vou sault,
Et vous doint joie!

BAUTHEUCH.

Liénin, amis, pour Dieu que j'oie
Que fait mon chier seigneur le roy.
Ara-il de paiz nul arroy
Vers ses enfans?

LIÉNIN.

Nanil, dont il a grant offens;

Il sont de voulenté trop fière.
Si vous mande en ceste manière
Que de tout ce que vous pourrez
Avoir de gens le secourez,
Et sur tout espécialment
Que Dieu priez dévotement
Que, par sa bonté pure et fine,
Tellement leur querelle affine
Et attrempe comme vray juge,
Que chascune partie y juge
Prouffit avoir.

BAUTHEUCH.

Amis, j'en feray mon devoir,
En l'eure plus ne m'en parlez.

BAUTHEUCH.

Genais, mon chier ami, alez
A touz mes amis, sanz détri,
Et leur dites que je leur pri,
Sur quanqu'il ont à moy d'amour,
Que à mon seigneur sanz nul demour
Voisent aidier.

GENAIS.

Chière dame, par saint Didier,
Très voulentiers.

BAUTHEUCH.

Or tost donques, endemantiers.
Je m'en vois en mon oratoire.
Mère Dieu, royne de gloire,
Qui les desvoiez ravoiez,
Le roy monseigneur ravoiez
Contre ses enfans, tellement
Qu'il ne le puissent nullement
Grever ny en biens, ny en corps.
Et vous, doulx Diex miséricors,
Aux enfans donnez congnoissance
De leur meffait, et repentance,
Si qu'il ne perdent pas les ames,
Mais qu'ilz desservent estre dames
Et roynes en paradis.
Bailliez ça mes Heures; tandis
Qu'à loisir sui si, les diray;
De ci endroit ne partiray
Mie si tost.

LA DAMOISELLE.

Je les vous bailleray tantost,
Dame, tenez.

DIEU.

Avecques moy, mère, venez,
Jehan, et vous anges, or sus;
Je vueil aler jusques là jus.
Sus, puis qu'estes à voie mis,
Or avant, chantez mes amis
En alant là.

GABRIEL.

Nous ferons ce qui vous plaira.
Or sus, disons sanz attente :

RONDEL.

Vraiz Diex, moult est excellente
Vostre bonté souveraine
Et de grant charité plaine,
Car vostre grâce présente
A toute personne humaine.
Vraix Diex, moult est excellente
Vostre bonté souveraine,
Puis qu'elle a cuer et entente
Et qu'à ce désir l'amaine
Que de vous servir se paine.
Vraix Diex, etc.

DIEU.

Bautheuch, soies toute certaine
Que ta prière ay recéu
En gré, pour ce que j'ay véu
Que des âmes le sauvement
Requier, non pas le dampnement.
Ton désir te sera ampli
Assez briefment et acompli.
Tant te di ceulx qui ont meffait
Fault qu'ilz soient pugniz de fait
En ce siècle ou en l'autre, lors
Qu'en terre porriront les corps,
Ce n'est pas doubte.

NOSTRE DAME.

Pour ce que t'espérance toute
As mis en mon filz et en moy,
Venons nous ci, Bautheuch, pour toy
Réconforter.

DIEU.

Mère, et vous touz, sanz déporter
R'alons nous ent.

MICHIEL.

Vraix Diex, vostre commandement
De cuer ferons.

GABRIEL.

Voire, Michiel, et pardirons
Nostre rondel à voiz gente.

RONDEL.

Puis qu'elle a cuer et entente,
Et qu'à ce désir la maine
Que de vous servir se paine,
Vraix Diex, moult est excellente
Vostre bonté souveraine
Et de grant charité plaine.

BAUTHEUCH.

Mère Dieu, de pitié fontaine,
Tant com je puis je vous mercy
De ce que m'estes venu cy
Donner confort, c'est bien raison.
Damoiselle, hui mais en maison
Nous en r'alons.

LA DAMOISELLE.

Soit, Dame; que grant pièce avons
Ici esté.

L'ESPIE AU FILZ.

Messeigneurs, à la vérité,
Clodoveus tant comme il peut
De venir contre vous s'esmeut
Pour faire guerre.

L'AINSNÉ.

Avant, seigneurs, avant, bonne erre;
N'attendons pas qu'il viengne ci;
Alons-m'en contre eulx, car aussi
En avons nous grant avantage :
Il sont gens debrisez et d'aage,
Et nous touz frès et jonnes hommes,
Et plus de .v. contre deux sommes;
Si ne les devons point doubter;
Alons les du tout débouter
Et mettre à fin.

LE ROY.

Seigneurs, je vous pri de cuer fin,
Assaillons tost noz ennemis,
Puis qu'il se sont en place mis
Pour nous combatre.

DEUXIÈME SODOIER.

Vieillars, de vous ici embatre
Faites que folz et oultrageux;
Trop plus fors et plus courageux
Sommes que vous.

LE ROY.

Voire, si vous mettrons-nous touz
Bientost à merci, n'en doubtez.
Mes amis, en eulx vous boutez,
Ferez et d'estoc et de taille;
Certes vous y morrez, merdaille,
Touz à ce jour.

TROISIÈME SODOIER.

Ne puis ci plus faire séjour,
Se je ne vueil perdre la vie;
De moy sauver ay grant envie,
Je m'en fuiray.

QUATRIÈME SODOIER.

Marie, plus ne demourray
En cest estour.

CINQUIÈME SODOIER.

Prenons touz de fouir le tour,
C'est le meilleur.

PREMIER BARON.

Rendez vous, rendez, s'à douleur
Ne voulez morir et à honte.
D'occire vous ne feray conte
Tout maintenant.

L'AINSNÉ.

Je me rens, soiez coy tenant;
Vezci m'espée.

DEUXIÈME BARON.

Et vous, sire, en ceste meslée
Voulez morir?

DEUXIÈME FILZ.

Nanil, sire, mais vueil tenir
La voie que mon frère tient;
Pour ma vie, puis qu'à ce vient,
Je me rens pris.

PREMIER BARON.

Sire, pour nostre honneur et pris
Garder, plus ci ne nous tenons,
Mais au roy touz .ij. les menons
Qui là se siet.

DEUXIÈME BARON.

Par foy, sire, il me plaist et siet
Et me semble que dites bien :
Prenez le vostre et je le mien,
Si en alons.

PREMIER BARON.

Il faut que nous leur avalons,
Mais ostons les bacins des chiefs,
Ils en seront mains empeschiez
Et miex véuz en plaine face.
C'est fait; or sus sanz plus d'espace,
D'aler au roy ne nous tenons.

PREMIER BARON.

Sire, voz filz vous amenons
Com prisonniers.

LE ROY.

Certes pour joiaux ou deniers,
Seigneurs, que vous me donnissiez,
Mon cuer tant lié ne féissiez
Comme de ce que les voy pris.
Avant, pour ce qu'il ont mespris,
Liez-les ci et acouplez
Qu'estre ne puissent descouplez
En nulle fin.

QUATRIÈME BARON.

Vostre voulenté de cuer fin,
Sire, ferons.

PREMIER BARON.

C'est fait; mais hui ne doubterons
Qu'à deffence se puissent mettre,

Ne que l'un sanz l'autre puisse estre ;
Sire, esgardez.

LE ROY.

Mes amis, ci plus ne tardez ;
Alez tantost à la royne
Dire et conter nostre convine,
Et qu'en son cuer joie demaine,
Que ses filz prisonniers amaine
Liez bien fort.

PREMIER CHEVALIER.

Sire, nous ferons sanz déport
Vostre vouloir, c'est de raison.
Alons m'en sanz arrestoison
Devers ma dame.

DEUXIÈME CHEVALIER.

Alons ; grant joie ara, par m'âme
Quant ces nouvelles li dirons.
Diex ! com jà bien venuz serons
En sa maison !

PREMIER CHEVALIER.

N'y a-il pas bien achoison ?
Si à voir nul n'en doit doubter.

PREMIER CHEVALIER.

Dame, vueilliez nous escouter :
Le roy par nous .ij. vous salue,
Si vous mande que sa venue,
Vostre cuer soit de joie espris ;
Il amaine ses .ij. filz pris,
Bien fort liez.

BAUTHEUCH.

De ces nouvelles est si liez
Mon cuer, que de joie s'envoise ;
Ne me tenroit nul que je voise
Encontre lui tout maintenant.
Arrester, je le voy venant,
Yci me fault.

LE ROY.

De joie et de pitié me fault

Le cuer, Bautheuch, pour vostre amour.
(*Icy est un po sanz parler* [1].)
Sus, sus, baisiez me sanz demour;
Vous soiez la très bien trouvée.
Comment vous estes-vous prouvée
Çà en arrière?

BAUTHEUCH.

Ceci mettons tout en derrière;
Mais comment vous est, monseigneur?
Onques mais n'oy joie greigneur
Que j'ay de ce que sain vous voy.
Seigneurs, bien viengne ce conroy.
Or tost, ci plus ne demourrons,
En nostre hostel nous en irons,
Sanz plus ci estre.

LE ROY.

Dame, alons, que par saint Senestre
J'ay grant désir que je m'y voie.
Pour monstrer aus autres la voye,
Devant iray.

---

[1] Cette petite note est en marge du Ms. Elle doit sans doute être placée après le deuxième vers que prononce le roi.

BAUTHEUCH.

Et je de près vous suiveray,
Mon seigneur chier.

LE ROY.

Seigneurs, sanz vous gaires preschier,
Conseil vous requier de droiture.
Il est dit en Sainte Escripture :
« Filz des hommes a droit jugiez ; »
C'est à dire, les maux vengiez.
Je vous demande jugement
De ces .ij. ci, qui ci griément
Ont meffait contre ma personne.
Conseilliez moy que raison donne
Qu'en doie faire.

DEUXIÈME BARON.

Sire, il fault bien sur mains d'affaire
Avoir conseil.

LE ROY.

Alez à conseil, je le vueil,
Touz ensemble, je vous em pri,

Et me rapportez sans détri
Ce qu'arez fait.

QUATRIÈME BARON.

Seigneurs, vez ci un trop grant fait,
De dire que juges soions,
Ne que jugement asséons
Sur noz propres seigneurs; c'est chose
Qu'à faire conseillier je n'ose,
Ne ne consens.

PREMIER BARON.

A vostre dit, sire, m'assens :
Folz est et de senz trop ligier,
Et présumptueux, qui jugier
Son seigneur ose.

TROISIÈME BARON.

Il n'i a ci donc que une chose :
Soions trestouz de cest acort,
Et faire en alons le recort
Au roy ensemble.

PREMIER CHEVALIER.

C'est le meilleur, si com me semble;
Alons à li.

TROISIÈME BARON.

Sire, je vous di con celui
Qui le plus fol est de nous touz :
N'y a nul qui soit si estouz
Qu'il se ose ne vueille entremettre
De jugement sur voz filz mettre,
Qui sont estraiz de sanc royal.
Qui le feroit, il feroit mal ;
Ce sont noz seigneurs par droiture,
Et que subjet se desnature
Tant que jugement doie rendre
Contre son seigneur, ou emprendre,
A ce faire, il ne li loit point ;
Si que, sire, quant à ce point,
Nul n'en puet jugier bonnement.
Que ma dame et vous seulement,
A voir tenir.

BAUTHEUCH.

Il convient les meffaiz pugnir,
Biaux seigneurs, ce dit saint Thiecle,
En cestui ou en l'autre siecle ;
Et les paines de par delà
Sont trop plus griefs que ceulx de çà.

Je vueil miex que mes enfans facent
Pénitance, par quoy effacent
Leurs meffaiz en ce monde ci
Qu'en l'autre. Si vous dy ainsi,
Pour chastier les filz des roys
A venir, que plus telx desroys
Contre père et mère ne facent,
Ne tel orgueil en eulx n'embracent,
Je mesmes ceulz-ci jugeray
Ainsi come je vous diray :
Pour ce qu'il ont volu tenir
Le règne à force, souvenir
M'en doit bien, contre père et mère,
Et qu'il renièrent leur père,
Oians touz, je dy qu'à ce viengnent
Qu'éritage jamais ne tiengnent ;
Après, pour ce que armez se sont
Contre leur père, et fait li ont
Guerre, et li mis en grans descors,
La force et la vertu des corps
Perdent tost sanz arrestoison ;
Et je juge que c'est raison,
Et m'en acquitte.

LE ROY.

Vous n'en serez mie desdite,
Dame, par Dieu qui fist la terre !

Or sus, vous .ij., alez me querre
L'exécuteur de ma justice;
Devant moy vueil qu'il les justice
Si com dit est.

PREMIER SERGENT.

A vostre vouloir sommes prest,
Chier sire, vous l'arez en l'eure.

PREMIER SERGENT.

Je scé trop bien où il demeure,
Alons par ci.

DEUXIÈME SERGENT.

Se le savez, si fas-je aussi.
E! gar, je le voy là aler;
Il le nous convient appeller.
Jehan! Jehan!

L'EXÉCUTEUR.

M'appellez vous? Seigneurs, ouan
M'ont par plusieurs foiz appellé,

Qui m'ont moqué et rigolé.
Que voulez vous ?

PREMIER SERGENT.

Le roy si vous mande, ami doulx,
Que veigniez à li sanz eslongne ;
Il fault que li faciez besongne
Qu'il vous dira.

L'EXÉCUTEUR.

Je feray ce qui lui plaira
Tost sanz délay.

DEUXIÈME SERGENT.

Tant quis l'avons qu'amené l'ay,
Chier sire, vez le ci en place.
Dites li que voulez qu'il face,
Il sera fait.

LE ROY.

A ces .ij. si, pour leur meffait,
Vueil que d'un fer chaut te déduises,
Si que touz les jarraız leur cuises,
Afin que la force des corps
Perdent du tout, c'est mes accors.

Et se ne t'y veulz assentir,
Ci te feray sanz alentir
Coper le chief.

L'EXÉCUTEUR.

Elas ! c'est pitié et meschief,
Seigneurs, qu'estes ainsi perduz.
Or n'aiez pas cuers esperduz,
Mais vous vueilliez hardiz offrir
A ce c'on vous fera souffrir
En pacience.

LE ROY.

Sanz faire plus longue loquence,
Délivre toy.

L'EXÉCUTEUR.

Sire, je vois querre de quoi.
Je croy que tost sui revenuz.
Il convient que soient tenuz :
Seigneurs, cestui ci embracez
Vous .ij. fort, et ne le laissez.
Sa, ces jambes me fault estendre,
Et les jambes derrière fendre.
Tenez bien ce que vous tenez,
Car assez tost con forcenez
Le verrez estre.

PREMIER SERGENT.

De ce ne vous doubtez non[1] maistre,
Faites touzjours.

L'AINSNÉ.

Haro! Diex, haro! à touzjours
Sui perduz. Ha, mon très chier père,
Merci vous requier, pour saint Père,
Faites moy grâce.

L'EXÉCUTEUR.

Desliez-le sanz plus d'espace,
Seigneurs, et le laissiez tout coy;
Jamais n'ara force de quoy
Il face de son corps biau fait.
Avant, aussi come avez fait
L'autre, cestui vous fault tenir;
Puis qu'à ce li convient venir,
Délivrez-vous.

DEUXIÈME SERGENT.

Or ça ne tenra pas en nous
Faites besoingne.

---

[1] Ne faudrait-il pas *mon* maistre ?

L'EXÉCUTEUR.

Si vueil-je faire sanz eslongne ;
Puis que au premier failli n'ay pas,
Le second vueil ysnel le pas
Exécuter.

DEUXIÈME FILZ.

Las ! las ! dire puis sanz doubter
Qu'à touzjours mais suiz meshaignié.
Ha ! frère, n'avons rien gaingnié
D'avoir guerroié nostre père ;
Chascun de nous .ij. le compère
Trop chièrement.

L'AINSNÉ.

C'est voir, biau frère, vraiement
Chier l'achetons.

LE ROY.

Alons m'en, ileuc les laissons,
A la sole pas ne courront ;
Je sui certain qu'il ne pourront
D'ilec mouvoir.

DEUXIÈME CHEVALIER.

Je croy bien que vous dites voir
Sire, sanz faille.

LE ROY.

Tout avant euvre il fault que j'aille
Esbatre un petit là derrière ;
Quant nous revenrons ci arrière
Nous dinerons.

DEUXIÈME FILZ.

Frère des or mais que ferons,
Ne vous ne moy?

L'AINSNÉ.

Je ne sçay, frère, en bonne foy ;
Je ne voy point, au mien cuidier,
Que jamais nous puissons aidier ;
Et vraiement je me recors
Ce qu'avons la vertu des corps
Perdu, et sommes si servi,
Que nous l'avons bien desservi.
Si lo que nous nous amendons
Envers Dieu , et li demandons
De noz péchiez remission ;
Ne ne soit nostre entencion
Fors de li telement servir

Que s'amour puissons desservir
Je n'i voy miex.

DEUXIÈME FILZ.

Ne moy ; si come il est vrai Diex
Et des péchéurs vray recours,
Face il à noz âmes secours.
Mon cuer li doing pour touzjours mais ;
Or ne vueille que face mais
Riens qu'à son gré.

LE ROY.

Seigneurs, il me fault de secré
Aler parler à la royne ;
Pensez que chascun tost chemine ;
Alons par ci.

DEUXIÈME FILZ.

Frère, nostre père vient ci :
Que li dirons ?

L'AINSNÉ.

Frère, nous li enclinerons
Et chiefs et corps.

LE ROY.

Vueilliez entendre à mes recors,
Bautheuch, et y pourvéoir :
De noz enfans comment véoir
Pourrons des or mais l'impotence
Où sont mis? et après je pense
Se hors de nous les envoions
Et que jamais ne les véons,
Comment pourrons après durer,
Ne le souffrir ny endurer?
Dites-le-moy.

BAUTHEUCH.

Ha! mon très chier seigneur, bien voy
Que amour et pitié naturelle
Vous fait dire parole telle.
Benoit soit Diex qui rachaté
A son peuple, et par sa bonté
A noz enfans d'orgueil desmis,
Et en telle humilité mis.

Or vous confortez bonnement,
Et si sachiez certainement
Que briefment Dieu nous monsterra,
Et n'en doubtez, ce qu'il voulra
Que d'eulx soit fait.

LE ROY.

Sachiez que grant pitié m'ont fait
Et font encore.

BAUTHEUCH.

Ainsi les fault laissier encore
Pour un petit.

LE ROY.

Dame, j'ay trop grant apetit
D'un po dormir.

BAUTHEUCH.

Sire, venez vous ci jésir,
Puis que vous voulez sommeillier;
Je vous venray bien esveillier
A heure et temps.

LE ROY.

C'est bien dit, et je m'y atens
Que m'esveilliez.

BAUTHEUCH.

Ambroise, avecques moy veilliez
Venir: or tost, sanz demourer,
Encore vueil-je aler orer,
Puis qu'ay espace.

LA DAMOISELLE.

Dame, ne doubtez que ne face
Vostre voulenté; preste sui:
Alez où vous plaist, je vous sui
Tost et bonne erre.

BAUTHEUCH.

Très doulx Diex, je vous vieng requerre
Grâce, et d'humble cuer mercier,
Et vostre mère gracier,
Qui touzjours m'avez adressié
Et mes prières exsaussié;
Pour ce encores, sire, vous pri
Que me démonstrez sanz détri
Que de noz enfans nous façons?

S'avec nous estre les laissons,
Ou se de nous les mettons hors.
Père doulx et miséricors,
Ce qui vous plait qui en soit fait
Par aucun signe ou aucun fait
Savoir me faites.

DIEU.

Michiel, à descendre t'affaittes,
Et toy Gabriel, jus de ci;
Et vous mère, et Jehan aussi
Touz descendons.

NOSTRE DAME.

Jus sommes; or vous demandons
Que nous ferons?

DIEU.

A Bautheuch, pour elle, en irons,
D'une chose faire, enorter.
Chantez, vous .iij., sanz déporter,
En y alant.

GABRIEL.

Pour joie estre renouvellant,
Disons ce rondel, bon me semble.

RONDEL.

Par amer et servir ensemble
L'umble vierge mère et son filz,
Ne peut homs estre desconfiz.
Mais en soy si grans biens assemble,
En la vertu du crucefiz,
Par amer et servir ensemble, etc.

DIEU.

Tu m'as demandé de tes filz,
Bautheuch, comment en ouvreras?
Je te diray que tu feras:
Tu les pourverras d'un batel
Qui soit pour eulz et bon et bel,
Et puis les feras dedanz mettre
Et un vallet avec eulz estre,
Sanz plus, qui les gouvernera.
Et en ce batel mis ara
Vivres pour leurs neccessitez.

Quant eus seront ainsi boutez,
N'aient gouvernail n'aviron,
Mais faites tant environ
Le batel que l'iaue le porte.
Et Diex, qui les siens reconforte,
D'eulx si com bon lui semblera
A leur prouffit ordenera,
N'en doubtez point.

NOSTRE DAME.

Bautheuch, or retien bien ce point.
Anges, plus yci ne céons,
En paradis nous en alons;
Passez devant.

MICHIEL.

Dame, voulentiers; or avant,
Gabriel, chantons touz ensemble:

RONDEL.

Qu'en espérit ange ressamble,
De grâce et de gloire confis,
Et pour ce, humains, soiez tous fis
Par amer et servir ensemble
L'humble vierge mère et son filz
Ne peut homs estre desconfiz.

BAUTHEUCH.

Ha! sire, qui onques ne fis
Chose qui ne fust pour le miex,
De cuer, de mains, de bouche et d'iex
Te glorifi; c'est bien droiture,
Quant à ta povre créature
As revellé, par ton plaisir,
Ce que tant avoie en désir
De savoir; sire, grans merciz.
Alons m'en, j'ai assez ci siz.

BAUTHEUCH.

(*Yci vient et parle à ses filz.*)

Enfans, comme en vérité
Diex est à ceulx de grant bonté
Qui de droit cuer sont envers li,
Vous savez bien n'y a celi
Qu'entre les gens Diex sagement
Juge touzjours et droitement;
Véez qu'il a amesuré
Le grant orgueil desmesuré

Que aviez pris contre père et mère :
Sachiez que ceste paine amère
Qu'avez éu par jugement,
Il ne vous a pas seulement
Donné par mal, com mal prouvez,
Mais pour ce que soiez sauvez;
Si que ne vous desconfortez,
Mais en celui vous confortez
Qui pour sauver les pécheurs vint
En ce monde, quant il devint
Vray homme humain.

DEUXIÈME FILZ.

Ha! mère, estendez vostre main
Et à baisier la me donnez;
Et mon meffait me pardonnez
Et à mon frère que vez ci;
Humblement vous crions merci,
Plourans des yex.

L'AINSNÉ.

Ha! loez soiez, sire Diex,
Qui touzjours orgueil abaissiez,
Et qui les humbles essaussiez;
Qui des povres l'alegement
Et des febles l'enforcement
Et des créans l'amour certaine

Estes, sire Diex, et fontaine
De miséricorde parfaitte.
A toy loer mon cuer s'afaitte,
Sire, en cest estat le teigniez,
Quant par celle vous nous deigniez
Conforter, qui, à droit garder,
Ne nous déust vifz regarder.
Certes en moy mesmes recors
Que pour ce la vertu des corps
Nous avez tolu, sire Diex,
Que noz âmes vous puissent miex
Servir et plus parfaitement.
Doulce mère, en Dieu seulement
Avecques nous vous renvoisez;
Car miex humbles et mesaisiez
Nous vault aler en paradis,
Que sains, orgueilleux, à touz diz,
En enfer estre tourmentez;
Si que, dame, ne lamentez
Plus pour nous non.

DEUXIÈME FILZ.

Il dit bien, et pour le Dieu nom,
Nostre père en telle manière
Dépriez que aucun lieu nous quière
Religieux où soions mis,
Loing de tous noz chernelz amis,

Où faire puissons pénitance ;
Qu'à noz âmes soit aleigance
De noz péchiez.

BAUTHEUCH.

Mes enfans, plus ne m'en preschiez,
Mais en Dieu vous réconfortez ;
Et l'un l'autre à bien enortez,
Et soiez devoz sanz contens;
Que sachiez vous sarez par temps,
Ce dont moult devez estre lié,
Que Diex vous a appareillié.
A vostre père m'en iray,
Vostre requeste li diray;
Adieu, et ne vous esmaiez.

BAUTHEUCH.

Très chier sire, or vous appaiez
De voz filz jadis parvertiz,
Car Dieu les a si convertiz
Qu'il ne veulent fors c'on leur livre
Un lieu devot où puissent vivre
Leur temps religieusement,
Et Dieu servir dévotement;
Plus ne demandent.

LE ROY.

Ce vient de Dieu que ainsi s'amendent,
Dame, et de sa miséricorde;
Pour ce à leur requeste m'acorde.
Or, regardons lieu, sanz attendre,
Convenable où il puissent rendre
A Dieu ce que voué li ont;
Puis que donné à li se sont,
Il l'esconvient.

BAUTHEUCH.

A nous, sire, pas n'appartient
D'enquerre quel part est ce lieu,
Car j'espère qu'il est de Dieu
Tout ordené et pourvéu.
Puis qu'à ce les a esméu,
Je vous diray que nous ferons:
En Saine une nef prenderons
Où il seront tous .ij. mis ens;
Et avec eulx ara dedanz
Un vallet qui les servira.
Des robes pour eulx y ara,
Et vitaille aussi a planté.
Et quant tout arons là planté,
Aviron ne perches n'aront,
Mais aval l'iaue s'en yront
Là où Diex les vouldra mener.

Quant les ara fait assener
A tel lieu come il li plaira,
Le vallet le nous revenra
Faire savoir.

LE ROY.

Sainte femme, je tien de voir
De toy ne vient pas ce conseil,
Mais de Dieu, et pour ce je vueil
Qu'à ton plain povoir en ordaines,
Et que les enfans tu demaines
Ainsi com bon te semblera;
Car je tien que à leur preu sera
Ce qu'en feras.

BAUTHEUCH.

Sire, je ne m'en faindray pas,
Puis qu'ainsi est que le voulez.

BAUTHEUCH.

Genais, tantost vous en alez
A Saine, une nef pour moy prendre;
Quand prise l'arez, sanz attendre
Revenez ci.

GENAIS.

Dame, je feray sanz nul ci
Vostre commant; g'i vois tout droit.

GENAIS.

Sire, ceste nef ci endroit
Est-elle vostre?

LE MARINIER.

Pourquoy, sire, oïl elle est nostre,
Le demandez?

GENAIS.

A fin que vous ne la vendez.
Je vous di, et par amour fine,
Que je la pren pour la royne;
Mais séurement vous fiez,
Bien en serez satiffiez
Ains que l'enmaine.

LE MARINIER.

Quanque j'ay est en son demaine,
Sire, puis que c'est pour ma dame;

Et je me consens bien, par m'âme,
Que l'ait en gaigne.

GENAIS.

Ne doubtez que du vostre prengne
Rien sanz payer ; nanil non, sire.
Ne la mouvez, je li vois dire
Ce que j'ay fait.

GENAIS.

Dame, sanz doubte
Une nef neuve et bonne toute
Au port avez.

BAUTHEUCH.

Genais, bien besongnier savez,
Quant voulez. Or faites, amis,
Que noz .ij. filz y soient mis,
Et vivres pour eulz et du vin,
Et me faites venir Quasin
Yci bonne erre.

GENAIS.

Voulentiers je le vous vois querre,

Et puis l'oultre plus faire vray,
Quant envoié le vous aray.

GENAIS.

Quasin, ma Dame te demande,
Vaz à li, par moy le te mande ;
Délivre toy.

QUASIN.

Sire, g'i vois donc par ma foy,
Ysnel le pas.

GENAIS.

Pour Dieu ne vous desplaise pas,
Seigneurs, il me fault entremettre
De vous faire en un batel mettre
Qui en Saine est

L'AINSNÉ FILZ.

Sire, il nous plest, et sommes prest
De le souffrir.

GENAIS.

Sa, seigneurs, vueilliez vous offrir
A ces .ij. jusques là porter
Doulcement, et les déporter
Sans leur mal faire.

UN ESCUIER qui aide à porter l'un des filz.

Voulentiers nous le devons faire,
Or sus, de là sus, de par Dieu!
Sire, alez nous monstrer le lieu
Où seront mis.

GENAIS.

En ceste nef ci, mes amis,
Les asséez.

UN ESCUIER qui aide à porter l'autre filz.

Il vous sera fait. Or véez,
Sont-il bien, sire?

GENAIS.

Oil, seigneurs, grans merci dire
En vueil à touz.

QUASIN.

Chière dame, je vien à vous.
Vostre aumosnier m'est venu querre;
S'il vous plaist, je vous vueil enquerre
Que me voulez.

BAUTHEUCH.

Je vueil que avec mes filz alez
En l'aventure où il iront.
Je ne scé s'il y fineront,
Mais n'aront que vous seulement:
Si que servez les bonnement,
Ainsi comme à eulx appartient.
Et toutesvoies s'il avient
Que Dieu par my l'iaue de Saîne
A port de salut les amaine,
Que tantost le me veignes dire.

BAUTHEUCH.

Alons véoir noz enfans, sire,
Et savoir comment partiront,

Ne se jamais il nous verront,
Après ce jour.

LE ROY.

Alons, dame, alons, sanz séjour.
Seigneurs, avec nous touz venez
Et compagnie nous tenez,
Je vous em pri.

PREMIER CHEVALIER.

Sire, nous ferons sanz détri
Touz voz commans.

BAUTHEUCH.

Quasin, or tost je vous commans
A vous là mettre.

QUASIN.

G'i vois; ou nom du roy célestre,
Messeigneurs, avec vous iray,
Et de bon cuer vous serviray;
A vous m'ottroy tout à délivre;
Avec vous vueil morir et vivre,
G'y sui tenuz.

DEUXIÈME FILZ.

Amis, bien soiez-vous venuz.
Ore au partir de nostre lieu,
Levons touz .iij. les mains à Dieu,
Et cuers et yeux.

L'AINSNÉ.

Nous vous aourons, sire Diex,
Car voz voies sont équité,
Miséricorde et vérité;
Et vostre chemin et vostre erre,
Aussi bien en yaue qu'en terre;
C'est chose voire.

LE ROY.

Il s'en vont. Le dous roy de gloire,
Enfans, voz péchiez vous pardoint,
Et sa bénéiçon vous doint!
Et je la moie.

DEUXIÈME CHEVALIER.

Certes, n'est nul qui doubter doie
Que de par Dieu ne soit ceste euvre,
Et que nostre seigneur n'y euvre
De sa puissance.

PREMIER BARON.

On n'en doit point avoir doubtance;
Comment pourroit ce estre autrement?
Que ses enfans si liément
De leur propre lieu s'en alassent
Et père et mère délaissassent,
Se Diex en ce n'ouvroit de fait,
Certes jamais ne seroit fait;
N'en doubte nulz.

DEUXIÈME BARON.

Aussi que sommes ci venuz,
Sire, r'aler nous en convient;
Nous muserons ici pour nient,
Puis qu'il s'en vont.

LE ROY.

Alons m'en; Dieu de là amont
Les vueille en pitié regarder,
Et de vilaine mort garder
Par son plaisir!

L'ABBÉ.

Frère Adam, j'ay trop grant désir

D'aler sur la rivière esbatre,
Venez après moy, sanz débatre,
Et vous, frère Romain, aussi;
Ysnellement partons de cy,
Par amour fine.

DEUXIÈME MOINE.

Sire, par sainte Katherine,
Très voulentiers.

TROISIÈME MOINE.

Or soit, et je feray le tiers
Qui compagnie vous feray
Voulentiers, et aussi prendray
L'esbatement.

L'AINSNÉ.

Seigneurs, louons dévotement
Dieu qui nous fait si biau déport,
Qu'amené nous a ci à port
De sauveté.

L'ABBÉ.

Seigneurs, Dieu vous croisse en bonté!
S'il vous plaist, je vous vueil enquerre

Dont estes nez, ne de quel terre?
Et comment estes ci venuz
Sanz nage et sanz avirons nulz;
Trop m'en merveil.

DEUXIÈME FILZ.

Qui nous sommes dire vous vueil :
Biau père, sachiez sanz doubtance,
Nous sommes filz du roy de France.
Mais de ce sui moult esbahiz
Comment en si désert païs
Vous demourez?

L'ABBÉ.

Pour ce que Dieu miex aourez
Y est, et par dévocion,
Que se faisions mension
Entre gens, sire.

L'AINSNÉ.

Père, nostre estat vous vueil dire :
C'est voir que nous .ij. jonnes hommes,
Enfans du roy de France sommes,
Qui si orgueilleux devenismes
Que à tort guerroier le voulsismes
Et jetter de son règne hors,
Et en la guerre nous prist lors.

Or devez-vous, sire, savoir,
De nous venjance voult avoir;
Mais nul ne nous osoit jugier,
Quant nostre mère, pour purgier
Ce qu'avons envers eulx mespris,
Nous juga qui estions pris
Que jamais ne tiendrions terre;
Oultre, pour le fait de la guerre,
Que perdrions les vertuz des corps;
Si nous cuit-on les jarrez lors,
Et après elle a ordené
Qu'en ce batel fumes mené,
Puis nous laissa, à brief parler,
Aval l'iaue de Saine aler
Sans parche et sanz gouvernement,
Fors que de Dieu tant seulement,
Qui nous a saux amenez ci.
Sire, si vous requier merci,
Que à l'onneur Dieu premièrement,
Et au salut secondement
De noz ames, vous nous veilliez
Adviser, et nous conseilliez
Que pourrons faire.

L'ABBÉ.

Vous en venrez en mon repaire;
Sa, frère Adam, avant venez,

Ce jouvencel ci amenez;
Soustenez li et bras et main
Entre vous et frère Romain.
Et vous, amis, de par delà
Amenez aussi celui-là.

L'ABBÉ.

Ores, seigneurs, vezci mon lieu:
Esjoïssiez vous touz en Dieu,
Et demourez avecques moy;
Et je vous dy en bonne foy
Qu'à ceulx qui Dieu aiment et doubtent,
Et qui hors du monde se boutent
Viennent touz biens.

DEUXIÈME FILZ.

Nous ne demandons autre riens
Que nous y mettre.

QUASIN.

Seigneurs, puis que ci vous voy estre
Arrestez, à Paris iray,
Et à la royne diray
Et au roy nouvelles de vous,
Et qu'estes ici à Dieu touz.

Ne fineray tant qu'à eulx soie;
Il ne peut que brief ne les voie.

QUASIN.

Vezci de leur hostel la court,
Droit à eulx vois, à brief mot court.

QUASIN.

Chier sire, faites bonne chière,
Et vous aussi, ma dame chière;
Vos .ij. enfans saluz vous mandent
Et à vous .ij. se recommandent
Assez de foiz.

BAUTHEUCH.

Dy me voir, foy que tu me doiz,
Quasin, où les as-tu laissié,
Ne quel part ont-il adressié?
C'on le me die.

QUASIN.

Ma chière dame, en Normandie,

En un lieu sauvage et désert,
Sont avec l'abbé Phillebert
Que nous d'aventure trouvasmes
Ainsi comme à terre arrivasmes,
Qui bénignement les a pris,
Et si dottrinez et appris,
Qu'il sont de sa religion;
Et sont en sa subjeccion
Moines devoz.

LE ROY.

Dame, sanz plus dire, je los
Que nous touz ensemble y alons,
Et que à l'abbé aussi parlons
Et enquérons de leur estat;
Alons m'en sanz plus de restat,
Je vous em pri.

BAUTHEUCH.

Alons, sire, je m'y ottri;
Seigneurs, venez touz or avant
Avec nous; Quasin, vas devant
Pour nous conduire.

QUASIN.

Voulentiers, ce ne me peut nuire.

QUASIN.

Dame, ne soiez esbahie,
Resgardez, vezci l'abbaie
Où voz filz sont.

LE ROY.

Je verray voulentiers qu'ils font,
Et si y venray bien souvent.
Dieu gart de mal tout ce convent!
Si face-il nous!

L'ABBÉ.

Très chier sire, bien veigniez-vous,
Et ma dame, et la compagnie
Que je ci voi acompagnie!
Vez ci voz filz.

BAUTHEUCH.

C'est voirs, abbés : .ij. foiz en fis

La portée .IX. mois entiers.
Enfans, voulez-vous voulentiers
Cy demourer?

L'AINSNÉ.

Pour Dieu servir et aourer,
Mère, ne demandons pas miex
Que estre ainsi; et loez soit Diex,
Quant il nous fait tel bénéfice
Qu'avoir nous deigne en son service
Cy appellez.

LE ROY.

Puis que ci demourer voulez,
Et que Dieu de voz grans meffaiz
Que vous savez bien qu'avez faiz
Vous donne bonne repentance,
Et qu'il vous souffist, sanz doubtance,
Voulentiers vous y lairay estre.
Nient moins, dans abbés, pour cest estre
Acroistre, vous doing, c'est m'entente,
Dix mille livrées de rente;
Avec ce je vous abandonne
Mes bois, et du merrien vous donne
Tant, ce vous vueil bien affier,
Com vous pourrez édiffier
Et maisonner; et après ce,

Pour ce que trop ne vous empresse,
On dit qu'avez une chappelle
La derrière qui est moult belle,
Si vueil que vous m'i menez, sire,
Et qu'en alant là faciez dire
Par vos clers .I. chant bel et gent,
Pour resjoïr moy et ma gent;
C'est ce que vueil.

L'ABBÉ.

Sire, je feray vostre vueil
De tout mon povoir, n'en doubtez.
Avant, mes clers, avant, chantez
Appertement.

Et lors s'en vont le roy, la royne et tout les autres. Et chante-l'en devant eulz, et ainsi se fine le jeu.

EXPLICIT.

TABLE DES MATIÈRES.



PLACEMENT DES GRAVURES.

Cet ouvrage a été tiré à 504 exemplaires, savoir :

400 Grand-carré des Vosges, non collé.
50 Grand-carré des Vosges, collé.
40 Jésus vélin, collé.
10 Jésus Hollande.
2 Papier de Chine, format du Jésus.
2 Papier de couleur, ibid.

LIBRAIRIE ÉDOUARD FRÈRE,

QUAI DE PARIS, 45, A ROUEN.

Le Roman de Brut, par Wace, poète du XIIe siècle ; publié pour la première fois d'après les manuscrits des bibliothèques de Paris, avec un commentaire et des notes, par Le Roux de Lincy. 1838. 2 vol. in-8°, fig. .... 20 fr.

Chroniques Anglo-Normandes. Recueil d'extraits et d'écrits relatifs à l'Histoire de Normandie et d'Angleterre, pendant les XIe et XIIe siècles ; publié pour la première fois, par Francisque Michel. 1836-38, 3 vol. in-8°, 18 fr.

Miracle de Nostre Dame, de Robert le Dyable, filz du duc de Normandie, à qui il fu enjoint pour ses meffaiz qu'il féist le fol sans parler, etc. ; publié pour la première fois d'après un manuscrit du XIVe siècle, de la bibliothèque du Roi. 1836, in-8°, fig. .... 6 fr.

Le Roman de Rou et des ducs de Normandie, par Robert Wace ; publié pour la première fois, d'après les manuscrits de France et d'Angleterre, avec des notes pour servir à l'intelligence du texte ; par F. Pluquet. 1827, 2 vol. in-8°, fig. .... 20 fr.

Observations philologiques et grammaticales sur le Roman de Rou et sur quelques règles de la langue des Trouvères au XIIe siècle ; par Raynouard. — *Dans le même volume :* Supplément aux notes historiques sur le Roman de Rou, par Aug. Le Prevost, 1829, in-8°, 3 fr. 50 c.

Notice sur la vie et les écrits de Robert Wace, par F. Pluquet. 1824, grand in-8°, fig. .... 3 fr.

Les Chroniques de Normandie, publiées pour la première fois d'après un Ms. du XIIe siècle ; par F. Michel. 1838, petit in-4°, avec une miniature.. 10 fr.

Histoire des Anglo-Saxons, par sir Francis Palgrave ; traduite de l'anglais par Alex. Licquet. 1836, in-8°, fig. .... 7 fr. 50 c.

Histoire de Normandie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête de l'Angleterre en 1066 ; par Th. Licquet. 1835, 2 vol. in-8°, avec une carte .... 13 fr.

Histoire de la Normandie, sous le règne de Guillaume-le-Conquérant et de ses successeurs, depuis la conquête de l'Angleterre jusqu'à la réunion de la Normandie au royaume de France ; par J.-B. Depping. 1835, 2 vol. in-8°, 13 fr.

Histoire du Château-Gaillard, et du siége qu'il soutint contre Philippe-Auguste, en 1203 et 1204, par A. Deville. 1829, grand in-4°, fig. ..... 15 fr.

Rouen, son histoire, ses monuments, suivi de Notices sur Dieppe, Arques, etc. ; par Th. Licquet. 1836, in-18, avec un plan .... 2 fr. 50 c.

Description historique de la Cathédrale de Rouen ; par Gilbert. 1837, in-8°, fig. .... 4 fr.

Description de l'église de Saint-Ouen de Rouen ; par Gilbert. 1822, grand in-8°, fig. .... 5 fr.

Essai historique et descriptif sur la peinture sur verre ancienne et moderne, et sur les vitraux les plus remarquables de quelques monuments français et étrangers, suivi de la Biographie des plus célèbres peintres-verriers ; par E.-H. Langlois. 1832, in-8°, fig. .... 8 fr.

Contes populaires, préjugés, patois, proverbes, noms de lieux, de l'arrondissement de Bayeux ; publié par F. Pluquet. 1834, in-8°, fig.... 3 fr. 50 c.

Fragments littéraires de lady Jeanne Grey, reine d'Angleterre, traduits en français et précédés d'une Notice sur la vie et les écrits de cette femme célèbre ; par Ed. Frère. 1832, in-8°, portrait .... 4 fr.

Essai historique sur Louviers ; par Paul Dibon. 1836, in-8°, fig. .... 5 fr.

Cours de Littérature, à l'usage des jeunes étudiants et des gens du monde, par Ch. Durand. 1836, 2 vol. in-8°, 7 fr.

Voyage historique et pittoresque de Rouen au Havre, sur la Seine, en bateau à vapeur ; par un Rouennais. 1838, in-18, fig. .... 1 fr. 50 c.

Voyage historique et pittoresque de Paris à Rouen, sur la Seine. 1837, in-18, fig. .... 1 fr. 25 c.

Dictionnaire des Arts du Dessin : la Peinture, la Sculpture, la Gravure et l'Architecture ; par M. Boutard. 1826, in-8° .... 5 fr.



